

REPUBLIQUE GABONAISE

Union - Travail - Justice



RAPPORT ECONOMIQUE, SOCIAL ET FINANCIER

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES 2021

Préparé

Sous la direction du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Présenté par :

M. Jean-Marie OGANDAGA,

Ministre de l'Economie et de la Relance

M. Sosthène OSSOUNGOU NDIBANGOYE,

Ministre du Budget et des Comptes Publics

TABLE DES MATIERES

PREMIERE PARTIE : CONTEXTE DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2021	5
I. CONJONCTURE INTERNATIONALE.....	6
I.1 La conjoncture dans les pays avancés	6
I.2 La conjoncture dans les pays émergents et en développement.....	6
I.3 La conjoncture dans les pays de la CEMAC	7
I.4 L'évolution des cours des produits de base	8
I.4.1 Le pétrole.....	8
I.4.2 Les oléagineux.....	8
I.4.3 Le caoutchouc.....	9
I.4.4 Le café.....	9
I.4.5 Le cacao	9
I.4.6 Le sucre	9
I.4.7 L'or	9
II. CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL.....	10
II.1 Les principaux secteurs d'exportation	10
II.1.1. Le secteur pétrolier.....	10
II.1.2. Le secteur des mines.....	10
II.1.3. Les industries du bois	10
II.2. Les autres secteurs	10
II.2.1. L'agriculture, l'élevage et la pêche.....	10
II.2.2. Les agro-industries	11
II.2.3. Les autres industries.....	11
II.2.4. Le bâtiment et travaux publics	11
II.2.5. L'eau et l'électricité.....	11
II.2.6. Le commerce.....	11
II.2.7 Les services	11
II.2.8 Le transport et auxiliaires	12
II.3. Le produit intérieur brut en 2020	12
II.3.1. Le PIB par secteur d'activité (offre)	12
II.3.2. Le PIB par la demande (emploi).....	14
II.4. L'emploi, les salaires et les prix.....	14
II.4.1. L'emploi	14
II.4.2. Les salaires	15
II.4.3. Les prix	15
II.5. La balance des paiements	15
II.6 Examen du respect des critères de convergence communautaire.....	16
II.7 La monnaie et le crédit.....	17
II.7.1 La masse monétaire (M2)	19
II.7.2 Les contreparties de la masse monétaire.....	20

II.8. La situation de l'exécution des finances publiques.....	20
II.8.1 L'exécution au 31 décembre 2019	20
II.8.2 L'exécution au 30 juin 2020.....	25
DEUXIEME PARTIE : PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET POLITIQUE DU GOUVERNEMENT	32
I. PERSPECTIVES ECONOMIQUES.....	33
I.1. Les principales hypothèses	33
I.2. Les résultats de la projection : l'équilibre des biens et services.....	34
I.3 Situation du Gabon par rapport aux critères de convergence communautaire en 2020-2023	36
I.3.1 Critères de surveillance multilatérale	36
I.3.2 Indicateurs de surveillance multilatérale.....	37
I.4 L'emploi, les salaires et les prix.....	38
I.4.1 L'emploi	38
I.4.2 Les salaires	39
I.4.3 Les prix	39
II. POLITIQUE BUDGETAIRE ET SECTORIELLE DU GOUVERNEMENT	40
II.1 Réduire le déficit budgétaire et optimiser la gestion des finances publiques.....	40
II.1.1 Politique budgétaire portée sur l'optimisation des recettes budgétaires.....	40
II.1.2 Mesures de maîtrise et d'efficacité de la dépense.....	42
II.2 Poursuivre les programmes d'investissement en cours, en vue de leur achèvement et renforcer les infrastructures dans les secteurs de la route, de l'énergie, de l'eau, de l'éducation et de la santé	46
II.2.1 Mise en œuvre des projets d'infrastructure en soutien à la politique de relance de l'économie.....	46
II.3 Consolider le système de santé, améliorer l'offre dans le secteur de l'éducation et de la formation et adapter le système éducatif aux besoins du marché du travail ;.....	48
II.3.1 Renforcement du système éducatif et de formation	48
II.3.2 Renforcement du système de santé.....	49
II.3.3 Préservation du modèle social de redistribution pour l'amélioration de la qualité de vie des populations.....	50
II.3.4 Culture, sport et jeunesse.....	51
II.4 Améliorer les conditions de vie des gabonais à travers la relance de l'économie et la création d'emplois.....	52
II.4.1 Agriculture	52
II.4.2 Gestion de l'environnement et valorisation de l'écosystème	52
II.5 Consolider le rayonnement de l'Etat et le dispositif sécuritaire et de défense	53
II.5.1 Rayonnement du Gabon à travers sa diplomatie.....	53
II.5.2 Renforcement des capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité	53
II.5.3 Renforcement des capacités opérationnelles de la Justice.....	54
II.6 Dépenses sociales	54

TROISIEME PARTIE : L'EQUILIBRE FINANCIER	55
I. OPERATIONS BUDGETAIRES	56
I.1. Les recettes budgétaires.....	60
I.1.1 Les recettes pétrolières.....	60
I.1.2 Les recettes hors pétrole.....	61
I.2 Les dépenses budgétaires.....	63
I.2.1 Les charges financières de la dette	65
I.2.2 Les dépenses de personnel.....	66
I.2.3 Les dépenses de biens et services.....	66
I.2.4 Les dépenses de transferts.....	67
I.2.5 Les dépenses d'investissement.....	68
I.2.6. Les autres dépenses	69
I.3 Les comptes d'affectation spéciale (CAS).....	69
II. OPERATIONS DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE	70
II.1 Les charges de financement et de trésorerie	70
II.2 Les ressources de financement et de trésorerie.....	71
III. PLAN DE TRESORERIE PREVISIONNEL.....	72
IV. TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT	78
V. L'AFFECTATION DES RÉSULTATS.....	84

**PREMIERE PARTIE : CONTEXTE DU PROJET DE LOI DE
FINANCES POUR L'ANNEE 2021**

I. CONJONCTURE INTERNATIONALE

Après une année de forte récession ayant touché, pour la première fois, toutes les régions du monde en 2020, la croissance économique mondiale connaîtrait une embellie en 2021 pour se situer à 5,2% contre -4,4% en 2020. Cette amélioration s'étendrait à la plupart des pays, mais à des rythmes variés.

Cette expansion s'effectuerait dans un contexte de relèvement des prix des principaux produits de base, d'augmentation de la demande en matières premières et produits manufacturés, mais également de reprise de la consommation et un regain de l'investissement. Par ailleurs, on assisterait à une évolution rapide du commerce de biens et services (+7,9% contre -11,1% en 2020).

Néanmoins, les effets liés à la crise sanitaire auraient encore une incidence certaine sur le marché du travail, maintenant ainsi le taux de chômage à des niveaux encore élevés.

I.1 La conjoncture dans les pays avancés

Les perspectives économiques des principaux pays avancés laissent apparaître une embellie de la croissance à 3,9% contre -5,8% un an plus tôt. Ce regain s'expliquerait par une augmentation de l'activité de l'ensemble des pays, malgré des incertitudes liées à la propagation et aux risques de résurgence éventuelle de la Covid-19.

Aux **Etats-Unis**, la croissance se situerait à 3,1% contre -4,3% en 2020. Cette évolution serait soutenue par la vigueur de la demande domestique et la mise en place d'un important plan d'aide pour relancer l'économie. Toutefois, ce dernier aurait pour corollaire une explosion de la dette publique qui excéderait 100% du PIB en 2021 et 107% en 2023.

Plombée par la hausse de la TVA en octobre 2019 et l'impact de la pandémie en 2020, l'économie japonaise se redresserait en 2021. Ce pays enregistrerait ainsi une croissance de 2,3% contre -5,3% l'année précédente. Le relèvement des exportations, de la demande intérieure et la mise en place d'un plan de relance par les autorités expliqueraient cette évolution.

Dans la **zone euro**, la croissance économique s'accélélerait à 5,2% contre -8,3% en 2020. Le redécollage progressif de l'industrie et des services ainsi que l'adoption d'un plan européen de relance soutiendraient cette évolution. Au sein de la zone, l'évolution du PIB par pays serait de 4,2% en Allemagne, 6,0% pour la France, 7,2% pour l'Espagne et 5,2% pour l'Italie.

Hors zone euro, l'économie de la Grande-Bretagne bénéficierait de la bonne tenue des services. En effet, son PIB croîtrait de 5,9% sur la période.

I.2 La conjoncture dans les pays émergents et en développement

La croissance des pays émergents et en développement se consoliderait pour se situer à 6,0% contre -3,3% en 2020. La plupart des économies extractives tireraient profit de la remontée des cours des produits de base sur les marchés internationaux.

Les pays émergents d'Europe profiteraient de la hausse des cours du baril. En conséquence, il est projeté une croissance de 3,9% en 2021 contre -4,6% l'année précédente. La Russie verrait son PIB augmenter de 2,8% sur la même période.

L'activité en **Asie** émergente évoluerait à 8,0% en 2021 contre -1,7% en 2020. Cette accélération proviendrait, entre autres, d'une augmentation de la production industrielle et des exportations. La Chine et l'Inde enregistraient des taux de croissance respectifs de 8,2% et 8,8% contre 1,9% et -10,3% en 2020.

En **Amérique latine**, la croissance serait en phase avec la remontée des cours mondiaux de produits de base et l'augmentation des échanges au niveau mondial (7,9% contre -11,1%). Ainsi, le PIB se renforcerait de 3,6% contre -8,1% l'année précédente. Le PIB du Brésil augmenterait de 2,8% alors que celui du Mexique croîtrait de 3,5%.

Au **Moyen-Orient**, la croissance économique se situerait à 3,0%, en raison de l'amélioration des prix de produits de base sur les principaux marchés internationaux.

Enfin, **l'Afrique subsaharienne** atteindrait une croissance de 3,1% contre -3,0% en 2020. Globalement, les pays producteurs de pétrole et de métaux bénéficieraient d'une augmentation des échanges mondiaux. Ainsi, la croissance du PIB s'estimerait à 1,7% pour le Nigéria et 3,0% pour l'Afrique du Sud.

I.3 La conjoncture dans les pays de la CEMAC

Pour les pays de la CEMAC, la demande extérieure répartirait, en cohérence avec les perspectives économiques mondiales qui prévoient un rebond de la croissance du PIB et du commerce en 2021.

Toutefois, la grande incertitude qui entoure l'évolution de la pandémie de la Covid-19, avec éventuellement une recrudescence des cas dans certains pays, les risques sécuritaires au Cameroun (Nord-ouest, Sud-ouest et Extrême-Nord) et en RCA, pourraient altérer cette relance économique.

Dans ce contexte, le PIB progresserait à 3,6 % en 2021, après une contraction de 5,3 % en 2020, dû à la fois aux performances des secteurs pétrolier et non pétrolier.

En effet, la relance économique serait tirée par le secteur pétrolier et gazier à la faveur de la reprise de la demande mondiale et la remontée progressive des cours moyens de pétrole. La production du pétrole brut passerait de 45,8 millions de tonnes en 2021 à 45,9 millions de tonnes en 2022, avant de revenir à 44,8 millions de tonnes en 2023, suite à la montée en puissance des nouveaux champs au Tchad et au Congo.

Concernant le secteur hors pétrole, la croissance à moyen terme tirerait profit de la poursuite de l'amélioration des capacités de production des acteurs de la filière manganèse au Gabon, en relation avec la finalisation des différents projets miniers en cours dont COMILOG 20/20. A cela s'ajouterait la hausse attendue de la production des industries du bois et l'accélération des travaux d'infrastructures énergétiques et routières dans plusieurs pays.

I.4 L'évolution des cours des produits de base

En 2021, les cours des matières premières devraient remonter de 9,1%, sur la base de l'indice des prix des produits de base. Cette évolution est liée essentiellement au rebond des prix de l'énergie, notamment du pétrole brut (+12,0%) et du gaz (+47%). Les cours des produits de base non énergétiques connaîtraient une inversion de tendance, avec une hausse de 5,1%, résultant de la fermeté des cours des produits agricoles (+3,9%), en particulier ceux des produits alimentaires (+4,3%) et des métaux et minéraux (3,0%).

I.4.1 Le pétrole

L'année 2021 serait marquée par un rebond de la demande mondiale de pétrole après la chute causée par la pandémie de Covid-19. Cette bonne tenue serait toutefois atténuée par la crise du secteur de l'aviation. Ainsi, l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) anticipe un bond de 5,7 millions de barils par jour (mbj) de la demande mondiale par rapport à celle de 2020, soit 97,4 mbj en 2021. Face à une offre plafonnée, suite aux réductions de la production par l'OPEP et à la baisse modérée de la production américaine attendue en 2021, les cours du pétrole devraient progresser de 12% pour atteindre 46,7 dollars contre 41,69 dollars en 2020.

I.4.2 Les oléagineux

En 2021, les prix des produits oléagineux (soja, colza, tournesol, etc.) s'amélioreraient, tirés par l'utilisation dans le processus de production des biocarburants et la demande soutenue d'huiles végétales alimentaires et de tourteaux destinés à l'alimentation animale.

Dans le même temps, les cours de l'huile de palme seraient soutenus par la remontée des prix du pétrole. Ils se situeraient à 610,5 dollars la tonne, en hausse de 2% par

rapport à 2020, malgré la volonté du Parlement européen de réduire l'utilisation de l'huile de palme dans les transports en Europe.

I.4.3 Le caoutchouc

Les prix du caoutchouc naturel progresseraient de 8% à 76,58 cents le kilogramme en 2021. Il existe néanmoins des risques de baisse si la fermeture de nombreuses usines automobiles actuellement en cours se poursuit plus longtemps que prévu.

I.4.4 Le café

La production mondiale de café augmenterait de 5% à 176,1 millions de sacs lors de la campagne 2020/2021, soit 9,1 millions de sacs de plus que 2019/2020. Cette performance serait soutenue par l'accroissement de la production du Brésil, numéro un mondial de la fève, qui anticipe 8,6 millions de sacs de plus que l'année précédente. En raison de la croissance de la consommation, suite à la réouverture des cafés dans les pays développés, les cours de l'Arabica et du Robusta sont projetés respectivement à 172,82 cents la livre et 84,21 cents la livre.

I.4.5 Le cacao

La pandémie de coronavirus impacterait le marché du cacao pour la campagne 2020/2021. En effet, la persistance de la maladie, le ralentissement des activités festives et la paralysie dans les transports, devraient contribuer au ralentissement de la demande. Dans le même temps, la progression des stocks dans les ports ivoiriens et ghanéens induirait une baisse du prix de cacao de 2,3% à 2.273,2 dollars la tonne.

I.4.6 Le sucre

Le marché mondial du sucre serait caractérisé, en 2021, par une progression anticipée de 6,2 millions de tonnes (Mt), portant la production totale de sucre à 184,6 Mt, pour la campagne 2020/2021, contre 178,4 Mt en 2019/2020. Malgré cette hausse de la production les cours mondiaux du sucre s'établiraient à 13,10 cents la livre.

I.4.7 L'or

En 2021, le marché de l'or profiterait à nouveau de la faiblesse du dollar américain et de la politique monétaire accommodante de la FED. L'or devrait confirmer son statut de « valeur refuge en temps de crise ». Dans ce contexte, le prix de l'or se situerait à 1.965,79 dollars américains l'once contre 1.787,69 dollars en 2020.

II. CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

II.1 Les principaux secteurs d'exportation

II.1.1. Le secteur pétrolier

La production nationale de pétrole se situerait à 76,6 millions de barils (10,50 millions de tonnes métriques) en 2021, soit une hausse de 1,4% par rapport à 2020. Les efforts d'amélioration des rendements des champs matures et la fin des quotas de production à partir du mois d'avril expliqueraient cette évolution. Dans le même temps, le prix moyen du baril s'établirait autour de 41,0 dollars le baril.

II.1.2. Le secteur des mines

En 2021, l'activité d'extraction de manganèse consoliderait les performances enregistrées ces dernières années, suite à la montée en puissance des gisements de Moanda avec ses deux plateaux (Okouma et Bangombé) et de ceux de Franceville et Okondja. Ainsi, après une hausse de 20,3% en 2020, la production de minerais et d'agglomérés de manganèse s'établirait à 9,68 millions de tonnes, en progression de 9,8%. Parallèlement, les exportations suivraient la même tendance pour se chiffrer à 8,1 millions de tonnes.

II.1.3. Les industries du bois

Les industries de transformation du bois enregistreraient un raffermissement de leurs activités en 2021. Ainsi, la production des bois débités progresserait de 2,5% à 1,061 million de mètres cubes contre -5,4% en 2020, en raison du renforcement du tissu industriel, de l'approvisionnement régulier des usines en grumes et de l'amélioration continue des performances des unités installées dans la zone de Nkok.

II.2. Les autres secteurs

II.2.1. L'agriculture, l'élevage et la pêche

Le secteur de l'agriculture maintiendrait ses performances en 2021, en raison de l'amélioration des rendements des plantations d'Olam Palm (huile de palme) et la montée en puissance des plantations d'Olam Rubber (caoutchouc naturel). Ainsi, la production de l'huile de palme brute est attendue à 91.053 tonnes en 2021 contre 75.877 tonnes en 2020. La production globale de caoutchouc s'établirait à plus de 21.100 tonnes.

En 2021, l'activité de l'élevage devrait enregistrer une amélioration, sous l'effet de la reconstitution du cheptel bovin (+1,4% soit environ 6.400 têtes de bétail), favorisée par la baisse des pertes des veaux ainsi que de l'installation de nouvelles porcheries dans la ZAP d'Andem et des aviculteurs indépendants dans le cadre du PRODIAG II. Par ailleurs, la filière pêche sera boostée par l'installation des équipements nécessaires à la conservation des produits de la pêche, notamment des chambres froides, au quai de débarquement d'Owendo nouvellement mis en service. Ainsi, la production halieutique devrait augmenter de plus de 10% sur la période sous-revue.

II.2.2. Les agro-industries

Les performances de la branche de l'agro-industrie s'affermiraient en 2021. En effet, sa production augmenterait de plus de 5%, portée par les huiles et corps gras, les boissons gazeuses et alcoolisées, ainsi que l'eau minérale.

II.2.3. Les autres industries

En 2021, la branche des autres industries de transformation se caractériserait par une amélioration (+6,8%) de ses performances, sous l'impulsion des segments matériaux de construction et chimie. Cette embellie résulterait de la fermeté des commandes des principaux clients (génie civil, logements, bois, etc.).

Par ailleurs, la tendance de l'industrie minière devrait s'inverser en 2021, avec une hausse de 10% de la production d'alliages de manganèse, suite à la résolution des problèmes techniques au niveau du four.

II.2.4. Le bâtiment et travaux publics

Le secteur des BTP enregistrerait un regain d'activité en 2021, en raison du démarrage des travaux de construction de « La Transgabonaise », de la poursuite de l'aménagement des voiries urbaines et des bassins versants, ainsi que de l'achèvement de nombreux chantiers en cours. En conséquence, la production vendue progresserait de 10,1%.

II.2.5. L'eau et l'électricité

La production de la branche Energie et Eau se consoliderait en 2021. Cette évolution découlerait de l'augmentation de 10,6% de la production en électricité à 3.509 GWh, suite à la poursuite du renforcement de l'outil de production sur l'étendue du territoire national. De même, la production en eau potable enregistrerait un léger accroissement de 0,4% à 134,2 millions de mètres cubes, soutenue par la mise en service de nouvelles stations de traitement d'eau, notamment Cim Gabon 2.

II.2.6. Le commerce

En 2021, l'activité du commerce enregistrerait une hausse de 5,6% pour un chiffre d'affaires avoisinant 1.100 milliards de FCFA, en raison de la fermeté de la demande liée à la reprise de l'activité dans la plupart des secteurs de l'économie nationale.

II.2.7 Les services

La branche des autres services enregistrerait un regain de son activité en 2021, en lien avec la reprise attendue dans le secteur pétrolier, le renforcement des investissements dans l'immobilier, ainsi que la relance de l'activité des structures hôtelières, du fait de la levée progressive des mesures barrières. Ainsi, le chiffre d'affaires des services évoluerait de +4,8% en 2021.

II.2.8 Le transport et auxiliaires

Le secteur des transports et auxiliaires de transport consoliderait son activité en 2021, à la faveur de l'embellie attendue dans les mines et le bois. A cet effet, le volume global de marchandises acheminées par rails et manipulées dans les différents ports, rades et Beach, passerait à plus de 25 millions de tonnes en 2021, soit une amélioration de 9,7% par rapport à 2020.

II.3. Le produit intérieur brut en 2020

L'année 2020 est marquée par la propagation de la crise de la pandémie de la Covid-19, débutée en octobre 2019 en Chine. Le rôle stratégique de la Chine dans la chaîne d'approvisionnement mondiale et les marchés des matières premières a davantage favorisé la propagation de cette maladie. Cette situation s'est traduite par une récession mondiale sans précédent depuis la crise des années 1930.

Face à cette crise sanitaire, le Gouvernement a pris des mesures de riposte pour tenter d'atténuer les impacts négatifs (mise à l'arrêt de certains secteurs d'activités, confinement des populations, couvre-feu, etc.). Ainsi, l'économie nationale devrait particulièrement subir les contrecoups de cette crise sanitaire, par : (i) une dégradation des termes de l'échange due principalement à la chute des cours du pétrole, (ii) une contraction de la demande des principaux produits d'exportation, (iii) une baisse des investissements directs étrangers et (iv) une contraction de la demande interne.

Ces effets s'accompagnent également d'une perte des recettes fiscales et de la hausse des dépenses publiques visant la prise en charge sanitaire des populations et à soutenir l'activité économique. Au regard de la conjoncture économique au premier semestre 2020 et des projections mondiales élaborées par le FMI, on note que cette crise a eu des répercussions économiques plus graves que prévu.

Par conséquent, en 2020, la croissance a été révisée à la baisse et l'économie devrait enregistrer une récession de -1,3% contre une croissance de +3,9% en 2019, résultant des contreperformances du secteur pétrolier (-5,0%) et hors-pétrole (-0,9%). La pandémie ferait perdre à l'économie gabonaise plus de 5,3 points de pourcentage par rapport à 2019.

Tableau n°1: Evolution du taux de croissance du PIB en %

PIB	2017	2018	2019	2020
PIB total	0,5	0,5	0,8	-1,3
Pétrole	-8,5	-8,2	13,0	-5,0
Hors pétrole	1,7	2,0	2,9	-0,9

Source : DGEFP.

II.3.1. Le PIB par secteur d'activité (offre)

En 2020, les secteurs secondaire et tertiaire se contracteraient respectivement de 4,9% et 1,5% alors que le primaire progresserait de +1,5%.

La hausse du **secteur primaire** serait essentiellement imputable à l'embellie de la branche Agriculture, Elevage et Pêche (+7,3%), à la montée en puissance de l'agriculture de rente (+34,7%) et aux performances du secteur minier (+20,3%), en lien avec un meilleur rendement des gisements de la Comilog et de Nouvelle Gabon Mining. Cependant, cette évolution positive devrait être freinée par la baisse de l'activité des secteurs pétrole (-5,0%) et exploitation forestière (-4,4%). En effet, la baisse de l'activité pétrolière résulterait principalement de la mesure des quotas de production de l'OPEP conjuguée au déclin naturel des champs matures. La contraction de l'exploitation forestière serait négativement impactée par la baisse de la demande locale en grumes, consécutive au repli de la demande extérieure sous l'effet de la crise économique mondiale.

Dans le **secteur secondaire**, l'activité devrait fortement se contracter en 2020, consécutivement aux mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre la propagation de la pandémie. En effet, le confinement mis en place à la fin du premier trimestre 2020 aurait impacté plusieurs activités du secteur industriel, en plus de la baisse des importations de biens de consommations intermédiaires dans le processus de production. L'activité serait particulièrement en baisse dans les BTPs (-9,7%), l'industrie du bois (-5,4%), l'industrie minière (-14,5%), la Recherche et services pétroliers (-2,7%), ainsi que l'industrie agro-alimentaire & boissons (-1,8%).

La baisse de l'activité des BTPs résulterait notamment de trois facteurs : la faible exécution de l'investissement public (hors Covid-19) au premier semestre 2020 (-20,8%) et le confinement partiel de la population. Le recul de l'activité dans l'industrie du bois (-5,4%) résulterait de la faiblesse de la demande extérieure principalement en provenance de la Chine et de la zone euro. Celle-ci contraindrait la production, malgré la forte capacité des usines locales. L'activité des services pétroliers baisserait de 2,7%, en raison du ralentissement attendu du budget d'investissement des sociétés pétrolières, en lien avec la chute des prix de pétrole sur la période.

Dans le **secteur tertiaire**, l'activité devrait entrer en récession, suite aux effets de la Covid-19 sur le commerce, les transports, l'hébergement et la restauration. L'activité dans le secteur afficherait une contraction de 1,5% en 2020 contre une croissance de 4,1% en 2019.

La branche des transports (+4,1% contre +16,4% en 2019) est l'un des secteurs les plus affectés par la pandémie de la Covid-19. Les restrictions de voyage décidées par les autorités face à la propagation du coronavirus, suivies des décisions progressives de fermetures des frontières, entraîneraient un ralentissement de l'activités des transports. Les composantes les plus affectées sont le transport aérien et maritime ainsi que les activités portuaires et aéroportuaires. Le transport routier subirait un relâchement de son rythme de croissance en raison des mesures de limitation des déplacements avec les suspensions temporaires du transport inter urbain ainsi que la limitation du nombre de passagers visant le respect de la distanciation physique.

Le recul du chiffre d'affaires des communications (+1,0% contre +4,5% en 2019) est lié à la forte contraction du nombre d'abonnés de la téléphonie mobile durant les premiers mois et des campagnes promotionnelles. La composante internet devrait se renforcer du fait des

mesures de précaution sanitaire engendrant une réorganisation du travail dans les administrations et les entreprises.

Parallèlement, les activités de commerce et des autres services baisseraient respectivement de 2,9% et de 4,8%, en raison de l'impact de la Covid-19 sur les autres secteurs de l'économie. Les segments les plus affectés seraient le petit commerce, l'hôtellerie et la restauration.

II.3.2. Le PIB par la demande (emploi)

Au titre de la demande finale, la récession de l'activité résulterait de la baisse de la demande intérieure (-5,7%) en dépit de la hausse de la demande extérieure (+2,4%). La baisse de la demande intérieure serait consécutive, aussi bien du repli de la consommation totale (-2,8% contre +2,2% en 2019), que de l'investissement (-11,7% contre +2,4% en 2019). En effet, la consommation totale baisserait sous l'effet du recul de la consommation privée (-1,8%) et de la consommation publique (-4,2%).

L'évolution de la consommation privée résulterait de la contraction des revenus des ménages en lien avec la morosité de l'activité économique et du marché du travail. Cependant, les efforts déployés par les pouvoirs publics en vue de limiter l'impact de la crise sanitaire et économique sur les ménages, notamment les mesures de soutien à la consommation à travers la distribution de bons alimentaires, le paiement d'une prime au secteur santé et la régularisation des situations administratives de certains agents de l'Etat devraient permettre d'atténuer la baisse de la consommation privée.

Le retrait de l'investissement global, mesuré par la Formation Brute de Capital Fixe, serait consécutif au repli de l'investissement privé (-12,3%) et de la baisse de l'investissement public (-7,4%). En effet, la baisse de l'investissement privé proviendrait de la contraction des secteurs pétroliers et transports, impactés par la pandémie. De même, le repli de l'investissement public résulterait du ralentissement de certains projets dans un contexte économique et sanitaire difficile.

S'agissant de la demande extérieure, les exportations de biens et services devraient fortement ralentir en passant de 20,4% en 2019 à +3,2% en 2020. En effet, les exportations pétrolières (-4,9%) subirait l'effet de la baisse de la production nationale et de la nécessité du respect des quotas arrêtés par les pays de l'OPEP en vue de favoriser la hausse des cours de pétrole. Le ralentissement des exportations hors pétrole (11,7% contre 20,6% en 2019) s'expliquerait par la contraction de la demande chez nos principaux partenaires (Chine, économies de la zone Europe et d'Amérique, etc.) des produits sylvicoles.

II.4. L'emploi, les salaires et les prix

II.4.1. L'emploi

La baisse de l'activité économique devrait se traduire par une dégradation de l'emploi moderne en 2020. Ce repli proviendrait essentiellement du secteur privé, dans un contexte de légère reprise de l'emploi public après trois années de baisse consécutive. En effet, dans

le secteur privé formel, l'emploi net devrait davantage se contracter dans les services (hôtellerie, restauration, sécurité, location véhicule, etc.), l'agriculture, le bois, le commerce (les produits pétroliers et les véhicules), les agro-industries et le pétrole. Un an plus tôt, ces secteurs enregistraient déjà une baisse ou un ralentissement de l'emploi net, malgré la reprise économique (+3,9%).

De fait, avec une récession projetée à -1,3%, une situation inédite pour le pays depuis plus de dix (10) ans, ces secteurs enregistreraient, à court terme, dans la meilleure des hypothèses, une baisse liée principalement au non-remplacement des agents admis à la retraite. En revanche, la morosité des perspectives d'emploi du secteur privé formel devrait partiellement être atténuée par le relèvement de l'emploi public, en raison des régularisations des situations administratives des agents en cours d'intégration, conformément aux prévisions de la Loi de finances rectificative 2020.

II.4.2. Les salaires

Sous l'effet de la baisse de l'emploi global, la masse salariale devrait aussi diminuer. Ce repli serait imputable au secteur privé dans un contexte de relèvement de la masse salariale du secteur public.

En effet, dans le secteur public, la régularisation des situations administratives de certaines catégories d'agents de l'Etat, devrait se traduire par une hausse de la masse salariale (+0,6%) en 2020.

Dans le secteur privé, la masse salariale resterait corrélée à la mise en place de mesures de chômage technique et à la baisse des effectifs, corrigée des indemnités éventuelles de licenciements en 2020. Ainsi, les secteurs impactés par la baisse de l'emploi enregistreraient un retrait de la masse salariale (services, bois, agriculture, agro-industrie, transport, etc.).

II.4.3. Les prix

Concernant les prix à la consommation, les tensions inflationnistes persisteraient en 2020, avec néanmoins un recul par rapport à 2019. En effet, la diminution de la demande globale et la baisse des prix du carburant atténueraient les tensions inflationnistes. Ainsi, le taux d'inflation devrait se situer à 1,4% en 2020, en dessous du seuil de 3,0%, retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de la CEMAC.

II.5. La balance des paiements

En 2020, les paiements du Gabon évolueraient dans un contexte marqué par la baisse des cours du baril de pétrole à 39 dollars US le baril. Dans ce contexte, la balance globale amorcerait une orientation à la baisse, passant de 170,7 milliards de FCFA à -316 milliards de FCFA en 2020. Cette détérioration est relative à la chute de la balance courante, malgré le renforcement de la balance des capitaux.

Le déficit courant se dégraderait, passant de -155,1 milliards de FCFA à -1.198,8 milliards de FCFA, soit -13,6% du PIB. Cette régression serait expliquée par la détérioration de la

balance commerciale (-45,1%), des services (-24,1%) et des transferts (-2,6%), en dépit de l'amélioration du déficit du compte des revenus (+10,7%).

L'excédent commercial reculerait de 45,1% à 1.038,9 milliards de FCFA en 2020, suite à la baisse des exportations (-21,6%) et à l'augmentation des importations (+2,8%). Le repli des exportations serait consécutif à la baisse de 42,1% des ventes de pétrole.

Par ailleurs, l'excédent de la balance des capitaux augmenterait, pour passer de 473,7 milliards de FCFA en 2019 à 882,8 milliards de FCFA en 2020. Cette progression serait liée à la hausse du poste « autres investissements du secteur public » suite à une augmentation des capitaux entrant au titre de l'emprunt de l'Etat.

Tableau n°2: Evolution de la balance globale des paiements

En milliards de FCFA	2018*	2019*	2020**	Var 20/19
1- Transactions courantes	-214,7	-155,1	-1198,8	-
- Balance commerciale	1800,5	1892,2	1038,9	-45,1%
- Balance des services	-1386,3	-1153,5	-1431,4	-24,1%
- Balance des revenus	-571,7	-835,2	-746,2	10,7%
- Balance des transferts	-57,1	-58,6	-60,1	-2,5%
2- Balance des capitaux	295,7	473,7	882,8	86,4%
- Investissements directs	846,5	1045,8	991,1	-5,2%
- Investissements de portefeuille	165,9	176,4	163,1	-7,5%
- Autres investissements	-716,7	-748,5	-271,4	63,7%
Secteur privé	-723,4	-730,7	-733	-0,3%
Secteur public	208,9	234,6	296,8	26,5%
Banques commerciales	83,1	104,7	4,2	-96,0%
Autres	-285,3	-357,1	160,5	145,0%
3- Erreurs et Omissions	110,3	-147,9	-	-
BALANCE GLOBALE	191,4	170,7	-316	-285,1%

Sources : BEAC, DGEPPF, * Estimations, **Projections.

II.6 Examen du respect des critères de convergence communautaire

A fin décembre 2020, trois (3) critères de la surveillance multilatérale sur quatre (4) devraient être respectés. Rappelons que la liste des critères de surveillance multilatérale dans la CEMAC, définie par la directive n°2/16-UEAC-093-CM-30 du 3 février 2016, comprend : le solde budgétaire de référence, le taux d'inflation, le taux d'endettement public et l'absence d'arriérés. Sur la base des nouvelles hypothèses du cadrage macroéconomique et budgétaire, l'état de la convergence se présente comme suit :

Tableau n°3: Les critères de convergence en 2020

	Norme	2019	2020	Observations 2020
--	--------------	-------------	-------------	--------------------------

Solde budgétaire de référence (% PIB)*	> ou = -1,5%	-1,4%	-3,2%	Non Respecté
Taux d'inflation	<ou = à 3 %	2,0%	1,4%	Respecté
Le taux d'endettement public	<ou = à 70 %	54,4%	65,9%	Respecté
Non accumulation d'arriérés :	Arriérés < 120 jours		-	Respecté
Intérieurs	Arriérés < 120 jours		-	
Extérieurs	Arriérés < 120 jours		-	

Source : DGEPPF.

Le critère relatif au **solde budgétaire de référence** se dégraderait davantage et ne serait pas respecté au terme de l'année 2020 (-3,2%) pour une norme communautaire à -1,5%. La baisse importante des recettes, malgré la maîtrise des dépenses publiques entrainerait une détérioration de cet indicateur. La baisse des recettes (-20,7%) serait d'avantage observée dans le secteur pétrolier (-27,9%) contre une diminution de 14,4% dans le secteur hors pétrole. La baisse modérée des dépenses (-1,2%) comparativement au rythme de progression des recettes s'expliquerait notamment, par la baisse des dépenses de personnel (-2,0%), des biens et services (-8,2%) et des transferts (-21,0%) dans un contexte de hausse des dépenses d'investissement (+40,4%) et des charges d'intérêts de la dette (+23,6%).

Le critère sur **le taux d'inflation** serait respecté. Le taux d'inflation se situerait à 1,4% en 2020, une déflation de 0,6 point par rapport à 2019. Il est en-deçà de la norme communautaire (3%). Cette diminution provient de la faiblesse de la demande globale et de la baisse des prix du carburant.

Le critère sur **le taux d'endettement** serait respecté mais se rapprocherait de la norme communautaire. A fin décembre 2020, le taux d'endettement s'établirait à 65,9% du PIB. Cet accroissement (11,5 points) par rapport au taux de 2019, traduit la hausse simultanée de l'encours extérieur (+9,0%) et intérieur (+15,1%). Cette hausse s'expliquerait aussi bien par le recours à l'endettement, pour faire face à l'impact de la crise sanitaire (nouvelles dépenses liées au Covid-19) et aux contraintes budgétaires (baisse des recettes) liées à la baisse de l'activité économique par rapport aux prévisions de la loi de finances initiale.

Le critère sur **la non-accumulation d'arriérés** serait respecté à fin décembre 2020.

II.7 La monnaie et le crédit

A fin décembre 2020, la situation monétaire large, corrélée à l'évolution du secteur réel, des Finances publiques, de la monnaie et des échanges avec l'extérieur, serait marquée par :

- une baisse de la masse monétaire ;
- un effondrement des avoirs extérieurs nets ;
- un renforcement du crédit intérieur net ;
- une dégradation de la Position Nette du Gouvernement ;
- un fléchissement de la politique monétaire.

Tableau n°4 : Situation monétaire en 2017-2020

Trimestre	déc-17	déc-18	déc-19*	déc-20*
	en milliards de FCFA			
Avoirs extérieurs nets	549,3	600,3	479,6	253,2
Banque centrale	307,2	418,6	384,9	154,8
Banques commerciales	242,1	181,7	94,7	98,4
Crédits intérieurs nets	1667,7	1930,9	2056,5	2224,9
Créances nettes sur l'Etat	598,9	812,2	910,4	1035,5
<i>dont Position Nette du Gouvernement (PNG)</i>	665,0	849,1	954,9	1080,0
<i>dont Créances nettes sur les organismes publics</i>	-66,2	-36,9	-44,5	-44,5
Créances sur le reste de l'économie	1068,8	1118,7	1146,1	1189,3
Monnaie au sens large	1969,2	2277,9	2299,4	2241,4
Circulation fiduciaire	329,0	385,2	360,6	376,9
Dépôts	959,1	1116,6	1297,4	1347,9
<i>dont Quasi monnaie</i>	681,0	776,1	641,4	516,5
Ressources extra-monétaires	114,3	116,9	118,9	120,0
	Variation annuelle en %			
Avoirs extérieurs nets	19,6%	9,3%	-20,1%	-47,2%
Crédits intérieurs nets	-3,9%	15,8%	6,5%	8,2%
Créances nettes sur l'Etat	-3,7%	35,6%	12,1%	13,7%
Créances sur le reste de l'économie	-4,1%	-4,7%	2,5%	3,8%
Masse monétaire	-4,3%	15,7%	0,9%	-2,5%

Source : BEAC - déc-2020* : prévisions BEAC.

II.7.1 La masse monétaire (M2)

Elle diminuerait de (-2,5%) à 2.241,4 milliards de FCFA à fin décembre 2020, en raison de la baisse de la quasi-monnaie (+19,5%), malgré la consolidation du crédit intérieur net (+8,2%), et de la hausse concomitante des dépôts collectés (+3,9% à 1.347,9 milliards de FCFA) et de la circulation fiduciaire (+4,5% à 376,9 milliards de FCFA).

o La quasi-monnaie

Elle décroîtrait de 19,5% à 516,5 milliards de FCFA en décembre 2020, suite à l'effritement de l'épargne des agents économiques qui subissent de plein fouet des tensions de trésorerie liées à la baisse générale d'activité.

o Les ressources extra-monétaires

Les ressources extra-monétaires, composées des emprunts extérieurs à moyen et long terme, des fonds propres du système bancaire, des allocations de DTS et des autres postes nets, resteraient stables autour de 120,0 milliards de FCFA en décembre 2020.

II.7.2 Les contreparties de la masse monétaire

Au cours de la période de référence, on s'attend à un effondrement des avoirs extérieurs nets (-47,2%), du fait de la baisse des recettes d'exportations, mais également d'une hausse des crédits intérieurs nets, en raison de l'assouplissement de la politique monétaire.

o Les avoirs extérieurs nets

Les Avoirs Extérieurs Nets du système bancaire chuteraient de 47,2% à 253,2 milliards de FCFA en décembre 2020, corrélativement à l'affaîssement des avoirs extérieurs nets de la Banque Centrale (+59,8%) à 154,8 milliards de FCFA.

o Le crédit intérieur

Il enregistrerait un raffermissement de 8,2% à 2.224,9 milliards de FCFA à fin décembre 2020, tiré par la hausse conjointe des besoins de l'Etat (créances nettes sur l'Etat +13,7%) et ceux du secteur productif (créances sur l'économie 3,2%).

o Les créances nettes sur l'Etat

La situation nette débitrice de l'Etat se situerait à 1.080,0 milliards de FCFA en décembre 2020 contre 954,9 milliards de FCFA un an plus tôt. Cette situation est consécutive au raffermissement des engagements de l'Etat vis à vis du système bancaire. A cet effet, la Position Nette du Gouvernement (PNG) se dégraderait de 13,7% en 2020.

o Les créances sur l'économie

Les crédits à l'économie se renforceraient de 3,2% à 1.189,3 milliards de FCFA. Cette évolution serait liée aux concours octroyés au secteur privé non financier pour relancer l'activité.

II.8. La situation de l'exécution des finances publiques

II.8.1 L'exécution au 31 décembre 2019

o Exécution des ressources budgétaires et de financement

Tableau n°5 : Exécution des recettes budgétaires au 31 décembre 2019 (*En milliards de FCFA*)

Recettes budgétaires			
Libellés	(a)	(b)	Taux
	LF 2019	Exécution	d'exécution
a. Titre 1 : Recettes fiscales	1 330,26	1 203,14	90,44%
b. Titre 2 : Dons, legs et fonds de concours	3,46	0,00	0,00%
c. Titre 3 : Cotisations sociales	41,34	36,32	87,85%
d. Titre 4 : Autres recettes	738,36	773,33	104,74%
TOTAL DES RECETTES (a+b+c+d)	2 113,42	2 012,79	95,24%

Sources : DGBFIP, DGCP.

Arrêtées à **2.113,42 milliards FCFA** dans la loi de finances, les recettes budgétaires recouvrées à fin décembre 2019 s'élèvent à **2.012,79 milliards FCFA**, soit un taux

d'exécution de 95,24%, en dépit de la non-mobilisation des dons, legs et fonds de concours.

- o **Les recettes fiscales**

Évaluées à 1.330,26 milliards FCFA dans la loi de finances, les recettes fiscales ont été recouvrées à 1.203,14 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 90,44%.

Les contreperformances observées sur les recettes fiscales ont été principalement atténuées par le rendement de l'impôt sur les sociétés notamment l'IS mines (151%) et l'IS pétrole, grâce à la mise en production de certains champs opérés par Pérenco.

- o **Les cotisations sociales**

Les cotisations sociales ont été recouvrées à **87,85%** soit **36,32 milliards FCFA**.

- o **Les autres recettes**

Prévues à **738,36 milliards FCFA** dans la loi de finances, les autres recettes ont été mobilisées à hauteur de **773,33 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **104,74%**. Ces recettes ont été portées par l'encaissement de recettes domaniales exceptionnelles.

Tableau n°6 - Exécution des ressources de trésorerie et de financement au 31 décembre 2019 *(En milliards de FCFA)*

Ressources de trésorerie et de financement			
	LFI 2019	Exécution	Taux d'exécution
Tirages	679,52	409,19	60,22%
Tirages sur conventions en cours	143,08	106,24	74,25%
Tirages sur nouvelles conventions	37,07	0,00	0,00%
Tirages sur prêts programmes	499,38	302,95	60,67%
Emissions de titres publics	120,00	287,68	239,73%
Emissions de titres publics sur le Marché international			
Emissions de titres publics sur le Marché intérieur	120,00	287,68	239,73%
Financement non bancaire	120,48	87,58	72,69%
Règlement arriérés fiscaux	35,00	0,00	0,00%
Accumulation des instances	85,48	87,58	102,46%
Total	920,00	784,45	85,27%

Sources : DGBFIP, DGCPT, DGD.

Les ressources de trésorerie et de financement atteignent **784,45 milliards FCFA** sur une projection de **920,00 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **85,27%**. Ces résultats mitigés s'expliquent principalement par le faible niveau de décaissement des prêts projets et par la contreperformance enregistrée dans la mobilisation des tirages sur prêts programmes. Ces contreperformances ont été partiellement compensées par une forte mobilisation sur le marché régional dont le montant des tirages s'établit à 287,7 milliards contre une prévision de 120 milliards de FCFA.

- o **Exécution des dépenses budgétaires**

En 2019, les dépenses publiques ont été exécutées à **1.621,58 milliards FCFA** contre une prévision de **1.907,87 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **84,99%**.

Cette exécution se décompose en remboursements des intérêts de la dette publique (**215,90 milliards FCFA**), des dépenses de fonctionnement (**1.128,67 milliards FCFA**), des dépenses d'investissement (**257,78 milliards FCFA**) et des autres dépenses (**19,23 milliards FCFA**).

Tableau n°7: Synthèse de l'exécution des dépenses au 31 décembre 2019 (*En milliards de FCFA*)

Titres	Autorisations d'engagement				Crédits de paiement		
	(a)	(b)	Taux	Ecart	(c)	Taux	Ecart
	LFI 2019	Exécution déc-19	d'exécution 2019		Exécution déc-19	d'exécution 2019	
Titre 1. Charges financières de la dette	255,59	215,90	84,47%	39,70	215,90	84,47%	39,70
Titre 2. Dépenses de personnel	672,76	685,84	101,94%	-13,08	685,84	101,94%	-13,08
Titre 3. Dépenses de biens et services	288,54	237,41	82,28%	51,13	237,41	82,28%	51,13
Titre 4. Dépenses de transfert	245,44	205,42	83,70%	40,01	205,42	83,70%	40,01
Titre 5. Dépenses d'investissement	381,04	257,78	67,65%	123,27	257,78	67,65%	123,27
Titre 6. Autres dépenses	64,50	19,23	29,82%	45,27	19,23	29,82%	45,27
Total	1 907,87	1 621,58	84,99%	286,29	1 621,58	84,99%	286,29

Source : DGCPT, DGBFIP.

o Dette publique

Les règlements effectués au titre des charges financières de la dette s'élèvent à **215,90 milliards FCFA** contre une prévision de **255,59 milliards FCFA**, soit un taux de 84,47%.

Le paiement des intérêts de la dette se répartit ainsi qu'il suit :

- Intérêts sur emprunts extérieurs, liquidés à **140,84 milliards FCFA**, contre **164,16 milliards FCFA** prévus, pour un taux d'exécution de 85,79% ;
- Intérêts sur dette intérieure, exécutés à **75,06 milliards FCFA** contre **91,43 milliards FCFA** prévus, soit un taux d'exécution de 82,09%.

o Fonctionnement

Budgétées à hauteur de **1.206,73 milliards FCFA**, les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à **1.128,67 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de 93,53%. Elles se décomposent en dépenses de personnel, de biens et services et de transferts.

- **Dépenses de personnel** : initialement budgétisées à hauteur de **672,76 milliards FCFA**, ces dépenses ont été exécutées à **685,84 milliards FCFA**, représentant un taux d'exécution de 101,94%.

Ce niveau se justifie par une exécution en dépassement des autres éléments de rémunération, notamment la main d'œuvre non permanente (MONP), les

capitaux décès, les services rendus et autres indemnités servies aux agents publics, les vacances des enseignants et autres primes.

Toutefois, comparativement à l'exécution de l'année précédente, ce dépassement s'expliquerait par les réformes prévues pour ramener ce poste au niveau prévu et qui n'ont pu être mises en œuvre.

- **Dépenses de biens et services** : sur une prévision de **288,54 milliards FCFA**, ce poste de dépense a été ordonnancé à hauteur de **237,41 milliards FCFA**, correspondant à un taux d'exécution de 82,28%.
- **Dépenses de transferts** : inscrites en loi de finances à **245,44 milliards FCFA**, les dépenses de transferts ont été exécutées à **205,42 milliards FCFA**, soit un taux de 83,70%. A insérer ici

Cette exécution intègre les dépenses au titre de l'assurance maladie (21,91 milliards FCFA contre 24,97 milliards FCFA initialement inscrits).

- **Investissement** : arrêtées dans la loi de finances à **381,04 milliards FCFA**, les dépenses d'investissement ont été exécutées à hauteur de **257,78 milliards FCFA**, soit un taux de 67,65%. Cette exécution concerne principalement les prêts projets pour **105,87 milliards FCFA** et les dépenses financées sur ressources gabonaises pour **151,94 milliards FCFA**. L'exécution des dépenses d'investissement est tributaire du faible niveau des décaissements au titre des prêts projets.
- **Autres dépenses** : Inscrites à hauteur de **64,50 milliards FCFA** dans la loi de finances, les autres dépenses ont été consommées pour **19,23 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de 29,82%.

○ **Exécution des charges de trésorerie et de financement**

Tableau n°8 : Exécution des charges de trésorerie et de financement au 31 décembre 2019 (*En milliards de FCFA*)

Charges de trésorerie et de financement			
	LF 2019	Exécution	Taux d'exécution
Amortissement (dette extérieure)	354,38	319,77	90,24%
Emprunts extérieurs-courants	354,38	260,44	73,49%
Bilatéraux	50,99	44,45	87,17%
Multilatéraux	40,19	113,42	282,19%
Banques	263,20	102,57	38,97%
Marché international			
Emprunts extérieurs-arriérés		59,33	
Bilatéraux		0,91	
Multilatéraux		4,05	
Banques		54,37	
Amortissement des prêts du secteur bancaire	263,52	262,20	99,50%
Intérieur-DGD	263,52	262,20	99,50%
Emprunts intérieurs-courants	263,52	260,20	98,74%
Banques	74,15	95,24	128,44%
Moratoires	72,63	45,62	62,81%
Divers	2,50	5,00	200,00%
Marchés Financiers	114,24	114,34	100,09%
Emprunts intérieurs-arriérés	0,00	2,00	
Banques	0,00	0,00	
Moratoires	0,00	0,00	
Divers	0,00	2,00	
Autres amortissements	152,19	357,87	235,15%
Instances Trésor	63,74	120,38	188,87%
Arriérés de TVA	88,45	213,53	241,41%
Arriérés intérêts-Extérieurs		5,36	
Arriérés intérêts-Intérieurs		18,60	
Correspondants du Trésor		84,21	
ADP		65,36	
CAS		18,85	
Prêts et avances	244,22	74,67	30,57%
Fonds Souverain de la RG	98,41		
Prêts nets à SOGARA	28,33	74,67	263,55%
Dépôts BEAC	117,47		
Total	1 014,30	1 098,71	108,32%

Source : DGBFIP.

Les charges de trésorerie et de financement ont été exécutées à hauteur de **1.098,71 milliards FCFA** sur une prévision annuelle de **1.014,30 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **108,32%**. Ces dépenses comprennent notamment :

- **319,77 milliards FCFA** d'amortissements (dette extérieure) ;
- **262,20 milliards FCFA** d'amortissement des prêts du secteur bancaire ;
- **213,5 milliards FCFA** de remboursement TVA.

Les niveaux d'exécution des charges de trésorerie et de financement s'expliquent principalement par :

- le paiement des dépenses sur les crédits des exercices antérieurs pour garantir le fonctionnement de l'administration ;

- les compensations accordées au titre des remboursements de TVA et apurer considérablement le stock existant ;
- la libéralisation tardive des prix à la pompe qui s'est traduite par des transferts plus importants à la SOGARA.

o Soldes budgétaires et de trésorerie

L'examen des soldes budgétaires, de trésorerie et de financement au 31 décembre 2019 laisse apparaître un solde net positif de **76,95 milliards FCFA**.

Tableau n°9 : Soldes budgétaires, de trésorerie et de financement au 31 décembre 2019 (*En milliards de FCFA*)

Libellés	(a)	(b)
	LF 2019	Exécution
Recettes budgétaires	2 113,42	2 012,79
Dépenses budgétaires	1 926,97	1 621,58
Solde budgétaire global		391,21
Ressources de trésorerie	920,00	784,45
Charges de trésorerie	1 014,30	1 098,71
Solde des opérations de trésorerie et de financement		-314,26
Solde net		76,95

Source : DGBFIP, DGCPT.

II.8.2 L'exécution au 30 juin 2020

o Exécution des ressources budgétaires et de financement

Tableau n°10 : Exécution des recettes budgétaires au 30 juin 2020 (*En milliards de FCFA*)

Recettes budgétaires			
Libellés	LFI 2020	Exécution	Taux d'exécution
a. Titre 1 : Recettes fiscales	1 465,41	661,08	45,11%
b. Titre 2 : Dons, legs et fonds de concours	17,104	3,37	19,69%
c. Titre 3 : Cotisations sociales	41,371	18,49	44,70%
d. Titre 4 : Autres recettes	638,485	212,90	33,34%
TOTAL DES RECETTES	2 162,37	895,84	41,43%

Sources : DGBFIP, DGCPT, DGI, DGDDI, DGH.

Les recettes budgétaires recouvrées au 30 juin 2020 s'élèvent à **895,84 milliards FCFA** sur une prévision de **2.162,37 milliards FCFA**, soit un taux de réalisation de **41,43%**.

Cette exécution se décline, par type de recette, ainsi qu'il suit :

- recettes fiscales : **661,08 milliards FCFA** représentant un taux de **45,11%**;
- dons, legs et fonds de concours : **3,37** soit **19,69%** ;
- cotisations sociales : **18,49 milliards FCFA** correspondant à un taux de **44,70%** ;
- autres recettes : **212,90 milliards FCFA**, soit **33,34%** des prévisions.

Tableau n°11 : Exécution des ressources de trésorerie et de financement au 30 juin 2020 (*En milliards de FCFA*)

Ressources de trésorerie et de financement			
	LFI 2020	Exécution	Taux d'exécution
Tirages	390,40	96,11	24,6%
Tirages sur conventions en cours	226,30	7,72	3,4%
Tirages sur nouvelles conventions	19,78	-	-
Tirages sur prêts programmes	144,33	88,40	61,2%
Partenariats Public-Privé	30,00	0,00	0,0%
Financement Transgabonaise	30,00	0,00	0,0%
Emissions de titres publics	735,42	761,16	103,5%
Emissions de titres publics sur le marché international	585,42	595,18	101,7%
Emissions de titres publics sur le marché intérieur	150,00	165,99	110,7%
Financement non bancaire	91,87	84,54	92,0%
Règlement arriérés fiscaux	5,00	0,00	0,0%
Accumulation des instances	86,87	84,54	97,3%
Total	1 247,70	941,82	75,5%

Sources : DGBFIP, DGCP, DGI, DGDDI, DGH.

Les ressources de trésorerie et de financement mobilisées sur cette période se chiffrent à **941,82 milliards FCFA** contre **1.247,70 milliards FCFA** prévues dans la loi de finances, soit un taux d'exécution de **75,5%**. Ce niveau de recouvrement est dû à la performance dans la mobilisation des émissions de titres publics (103%) et le financement non bancaire (92,0%) malgré le faible taux des tirages (24,6%).

o **Exécution des dépenses budgétaires**

Les dépenses budgétaires ordonnancées à fin juin 2020 s'établissent à **765,51 milliards FCFA**, par rapport à la prévision arrêtée à **1.926,97 milliards FCFA** dans la loi de finances initiale 2020, soit **39,73%**.

Cette exécution comprend **135,69 milliards FCFA** de charges financières de la dette, **560,01 milliards FCFA** des dépenses de fonctionnement, **57,41 milliards FCFA** des dépenses d'investissement et **12,39 milliards FCFA** des autres dépenses.

Tableau n°12 : Synthèse de l'exécution des dépenses au 30 juin 2020 (*En milliards de FCFA*)

Titres	Autorisations d'engagement				Crédits de paiement		
	(a)	(b)	Taux d'exécution 2020	Ecart	(c)	Taux d'exécution 2020	Ecart
	LFI 2020	Exécution juin-20		(a-b)	Exécution juin-20		(a-c)
Titre 1. Charges financières de la dette	240,83	135,69	56,34%	105,14	135,69	56,34%	105,14
Titre 2. Dépenses de personnel	661,03	335,12	50,70%	325,92	335,12	50,70%	325,92
Titre 3. Dépenses de biens et services	252,25	143,51	56,89%	108,74	143,51	56,89%	108,74
Titre 4. Dépenses de transfert	168,76	81,38	48,22%	87,38	81,38	48,22%	87,38
Titre 5. Dépenses d'investissement	513,23	57,41	11,19%	455,81	57,41	11,19%	455,81
Titre 6. Autres dépenses	90,87	12,39	13,64%	78,47	12,39	13,64%	78,47
Total	1 926,97	765,51	39,73%	1161,46	765,51	39,73%	1161,46

Source : DGBFIP.

Tableau n°13 : Détail de l'exécution des dépenses budgétaires en AE et CP (*en milliards FCFA*)

Titres et catégories	Autorisations d'engagement				Crédits de paiement		
	(a)	(b)	Taux d'exécution 2020	Ecart	(c)	Taux d'exécution 2020	Ecart
	LFI 2020	Exécution juin-20		(a-b)	Exécution juin-20		(a-c)
Titre 1. Charges financières de la dette	240,83	135,69	56,34%	105,14	135,69	56,34%	105,14
Extérieur	159,41	95,94	60,19%	63,47	95,94	60,19%	63,47
Intérieur	81,42	39,75	48,82%	41,67	39,75	48,82%	41,67
Titre 2. Dépenses de personnel	661,03	335,12	50,70%	325,92	335,12	50,70%	325,92
Solde permanente	608,03	310,89	51,13%	297,15	310,89	51,13%	297,15
Rémunération autres catégories de salariés	38,00	15,38	40,46%	22,62	15,38	40,46%	22,62
Primes et indemnités des fonctionnaires	15,00	8,85	59,00%	6,15	8,85	59,00%	6,15
Titre 3. Dépenses de biens et services	252,25	143,51	56,89%	108,74	143,51	56,89%	108,74
Autres biens et services	160,86	116,09	72,17%	44,77	116,09	72,17%	44,77
Remboursement TVA	89,22	27,32	30,62%	61,89	27,32	30,62%	61,89
Attribution des produits	2,18	0,10	4,50%	2,08	0,10	4,50%	2,08
Titre 4. Dépenses de transferts	168,76	81,38	48,22%	87,38	81,38	48,22%	87,38
Autres transferts	151,46	74,70	49,32%	76,76	74,70	49,32%	76,76
Soutien des prix des produits pétroliers	17,31	6,69	38,63%	10,62	6,69	38,63%	10,62
Titre 5. Dépenses d'investissement	513,23	57,41	11,19%	455,81	57,41	11,19%	455,81
Financements sur ressources propres	220,05	49,70	22,59%	170,35	49,70	22,59%	170,35
Financements extérieurs	293,18	7,72	2,63%	285,47	7,72	2,63%	285,47
Titre 6. Autres dépenses	90,87	12,39	13,64%	78,47	12,39	13,64%	78,47
Intérieurs-AJE	4,00	12,39	309,85%	- 8,39	12,39	309,85%	- 8,39
Restructuration des entreprises	50,84	-	0,00%	50,84	-	0,00%	50,84
Divers	36,03	-	0,00%	36,03	-	0,00%	36,03
TOTAL	1 926,97	765,51	39,73%	1 161,46	765,51	39,73%	1 161,46

Source : DGBFIP.

o Dette publique

Les règlements intervenus sur ce poste s'élevaient à **135,69 milliards FCFA** contre une prévision annuelle de **240,83 milliards FCFA**. Ces dépenses sont composées de **95,94 milliards FCFA** de charges d'intérêts sur la dette extérieure et de **39,75 milliards FCFA** sur la dette intérieure.

S'agissant des intérêts sur la dette extérieure, ils se déclinent ainsi qu'il suit :

- **9,5 milliards FCFA** sur la dette bilatérale ;
- **10,5 milliards FCFA** sur la dette multilatérale ;
- **4,4 milliards FCFA** sur les banques commerciales ;
- **71,5 milliards FCFA** sur les marchés financiers.

Concernant les intérêts sur la dette intérieure, ils se répartissent en intérêts conventionnés pour **32,2 milliards FCFA** et ceux liés à la gestion de la trésorerie de l'Etat à hauteur de **7,5 milliards FCFA**.

o Fonctionnement

Arrêtées à **1.082,04 milliards FCFA** dans la loi de finances, les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à hauteur de **560,01 milliards FCFA**, soit un taux de 52%.

- o **Dépenses de personnel** : les dépenses de personnel ont atteint **335,12 milliards FCFA**, soit 50,70% du taux d'exécution au regard de la prévision de **661,03 milliards FCFA** pour l'année.

Dans cette catégorie de dépenses, la solde permanente représente **310,9 milliards FCFA**, soit 93% de l'ensemble. Les autres éléments de rémunération se sont élevés à **24,3 milliards FCFA**, soit 46% de la prévision.

- o **Dépenses de biens et services** : Prévues à **252,25 milliards FCFA**, les dépenses de biens et services ont été ordonnancées à hauteur de **143,51 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **56,89%** par rapport à la loi de finances.

Les remboursements de TVA et les attributions de produits ont été ordonnancés respectivement à hauteur de **27,3 milliards FCFA** et **100 millions FCFA**, soient des taux d'exécution de 31% et 5%.

Le montant ordonnancé des autres biens et services s'élève à **116,09 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de 72,17%. Ces dépenses portent principalement sur les différentes mesures prises dans le cadre de la riposte à la propagation de la pandémie de la Covid-19 pour **37,63 milliards FCFA**.

- **Dépenses de transferts** : Les dépenses de transferts ont été exécutées à hauteur de **81,38 milliards FCFA** sur une prévision de **168,71 milliards FCFA**. Un montant de **11,51 milliards FCFA** a été ordonnancé au profit de la CNAMGS et **6,69 milliards FCFA** de Soutien des prix des produits pétroliers. Il est également à noter, la prise en charge des arriérés de cotisations internationales de 2014 à 2019 et la contribution annuelle pour l'exercice 2020, au profit de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

- **Investissement**

Les dépenses d'investissement ont atteint un niveau d'ordonnancement de **57,41 milliards FCFA** à fin juin 2020, sur une prévision annuelle de **513,23 milliards FCFA** soit 11,19%. Ce montant se répartit en **49,7 milliards FCFA** sur ressources propres et **7,7 milliards FCFA** au titre des prêts projets.

Les règlements sur les prêts projets ont atteint un niveau de **7,7 milliards FCFA** contre une prévision budgétaire en loi de finances de **293,2 milliards FCFA**.

- **Autres dépenses**

Le poste « autres dépenses » porte essentiellement sur les dépenses des plans sociaux et de restructuration des entreprises, les protocoles transactionnels et les condamnations pécuniaires de l'Etat.

Sur une prévision de **90,87 milliards FCFA**, ce poste a atteint un niveau d'exécution de **12,39 milliards FCFA** base ordonnancement, soit un taux de 14%. Ces dépenses concernent essentiellement les protocoles transactionnels.

○ **Exécution des charges de trésorerie**

Tableau n°14 : Exécution des charges de trésorerie et de financement au 30 juin 2020 (*En milliards de FCFA*)

Charges de trésorerie et de financement			
	LFI 2020	Exécution	Taux d'exécution
Amortissement (dette extérieure)	661	539,05	81,51%
Emprunts extérieurs-courants	661	539,05	67,67%
Bilatéraux	55,85	20,57	82,25%
Multilatéraux	114,95	34,69	72,05%
Banques	80,72	37,41	32,98%
Marché international	409,80	446,38	93,01%
Emprunts extérieurs-arriérés	0,00	0,00	0,00%
Bilatéraux	0,00	0,00	0,00%
Multilatéraux	0,00	0,00	0,00%
Banques	0,00	0,00	0,00%
Amortissement des prêts du secteur bancaire	306,64	165,06	53,83%
Intérieur-DGD	306,64	165,06	53,83%
Emprunts intérieurs-courants	306,64	165,06	53,83%
Banques	73,70	42,93	58,25%
Moratoires	76,88	17,56	22,84%
Divers	0,00	2,50	0,00%
Marchés Financiers	156,07	102,07	65,40%
Emprunts intérieurs-arriérés	0,00	0,00	0,00%
Banques	0,00	0,00	0,00%
Moratoires	0,00	0,00	0,00%
Divers	0,00	0,00	0,00%
Autres amortissements	139,36	169,10	121,34%
Instances Trésor	74,72	100,10	133,97%
Arriérés de TVA	64,64	69,00	106,75%
Arriérés intérêts-Extérieurs	0,00	0,00	0,00%
Arriérés intérêts-Intérieurs	0,00	0,00	0,00%
Correspondants du Trésor	0,00	0,00	0,00-
Prêts et avances	171,75	-6,69	-3,89%
Prêts nets à SOGARA	0,00	-6,69	0,00%
Dépôt BEAC	171,75	0,00	0,00%
Total	1279,07	866,52	67,75%

Sources : DGD, DGCP.

Les charges de trésorerie et de financement ont été exécutées à hauteur de **866,52 milliards FCFA** sur une prévision annuelle de **1.279,07 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de 68%. Ces dépenses comprennent notamment :

- **539 milliards FCFA** d'amortissements extérieurs ;
- **165,1 milliards FCFA** d'amortissements intérieurs.

○ **Soldes budgétaires et de trésorerie**

À fin juin 2020, l'analyse des soldes budgétaires laisse apparaître un solde net positif de **205,63 milliards FCFA**, principalement lié à un effort de maîtrise des dépenses budgétaires sur la période.

Tableau n°15 : Soldes budgétaires, de trésorerie et de financement au 30 juin 2020 (*En milliards de FCFA*)

Libellés	LFR 2020	Exécution
Recettes budgétaires	2 162,37	895,84
Dépenses budgétaires	1 926,97	765,51
Solde budgétaire global		130,34
Ressources de trésorerie	1 247,70	941,82
Charges de trésorerie	1 279,07	866,52
Solde des opérations de trésorerie et de financement		75,30
Solde net		205,63

Source : DGBFIP, DGCPT.

DEUXIEME PARTIE : PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

I. PERSPECTIVES ECONOMIQUES

La loi de finances 2021 sera exécutée dans un contexte particulier, de fragilité économique malgré la reprise progressive de la croissance mondiale et le redressement des cours des matières premières.

Afin de redresser rapidement et durablement l'économie, une stratégie de relance est mise en place dans un contexte incertain relatif à l'évolution de la situation sanitaire aussi bien au niveau national qu'international.

I.1. Les principales hypothèses

Sur la base des dernières projections de l'économie mondiale (FMI), la résilience de certains secteurs d'activité face à une probable dégradation de l'environnement économique international, les hypothèses proposées pour la loi de finances 2021, perspectives 2022-2023 sont arrêtées comme suit :

- une production pétrolière à 76,6 millions de baril (10,5 millions de tonnes métriques) en 2021, en hausse de 1,4% par rapport à 2020, et qui se situerait à 74,4 millions de baril en moyenne sur la période 2022-2023 ;
- un prix du baril de pétrole gabonais à 41 USD en 2021, en hausse de 5,1% par rapport à 2020 et à 42,7 USD en moyenne sur la période 2022-2023 ;
- des exportations de manganèse à 8,2 millions de tonnes, en progression de 10,1% en 2021 par rapport à 2020 et les exportations se situeraient à 9,5 millions de tonnes en moyenne sur la période 2022-2023 ;
- un prix de vente de la tonne de manganèse à 168,3 dollars la tonne, en augmentation de 0,5% en 2021 par rapport à 2020, et 165,8 USD en moyenne entre 2022 et 2023 ;
- une production de bois débité qui devrait se situer à 1,061 million de m³, en hausse de 2,5% en 2021 et à 1,187 million de tonne sur la période 2022-2023 ;
- un taux de change à 580 FCFA le dollar américain en 2021, en baisse de 0,9% par rapport à 2020.

Tableau n°16 : Hypothèses du cadrage macroéconomique

	2019	2020 (1)	2021		2022	2023
			PLF (2)	Var (2/1)		
Production pétrolière (en millions de tonnes)	10,9	10,4	10,5	1,4%	10,247	10,148
Prix du baril du pétrole gabonais (en \$US)	60,00	39,000	41,0	5,1%	42,215	43,198
Exportation de manganèse (en milliers de tonnes)	6 138,43	7 427,5	8 180,2	10,1%	8 973,6	10 035,0
Prix de vente de manganèse (en \$US/tonne)	169,46	167,4	168,3	0,5%	165,6	166,0
Production de l'or (en tonne)	107,00	110,0	129,5	17,7%	142,4	156,7
Prix de vente de l'or (\$US/l'once)	1 392,17	1 787,7	1 965,8	10,0%	1 989,6	2 010,7
Taux de change	585,89	585,00	580,0	-0,9%	580,00	580,00
Production de bois débité (milliers de m3)	1 094,1	1 035,4	1 061,3	2,5%	1 130,2	1 243,3
Prix du bois débité (\$/m3)	695,9	690,1	692,8	0,4%	692,8	692,8
Production d'huile de palme brut (en milliers de tonnes)	55,2	75,9	91,1	20,0%	191,0	200,5
Prix d'huile de palme brut (\$/tonne)	524,0	598,3	610,5	2%	610,5	610,5
Exportation de caoutchouc usiné (en milliers de tonnes)	10,1	12,4	23,5	89,4%	24,1	25,2
Prix de caoutchouc usiné (en Ct\$/lb)	74,8	70,9	76,6	8,0%	76,6	76,6

Source : DGEFF.

I.2. Les résultats de la projection : l'équilibre des biens et services

Sur la base des hypothèses ci-dessus et des données issues des enquêtes de conjoncture au premier semestre 2020, l'économie nationale renouerait avec une croissance positive (+2,6%) en 2021. Cette reprise s'expliquerait par la relance des activités hors-pétrole (+2,8%) et la hausse de l'activité pétrolière (+1,4%).

Tableau n°17 : Evolution du taux de croissance du PIB

(En %)	2019	2020 (1)	2021		2022	2023
			PLF (2)	Ecart (2)-(1)		
PIB total	3,9	-1,3	2,6	4,0	5,4	6,2
Pétrole	13,0	-5,0	1,4	6,5	-2,4	-1,0
Hors pétrole	2,9	-0,9	2,8	3,6	6,3	7,0

Source : DGEFF.

Du point de vue de **l'offre**, tous les secteurs d'activité repartiraient à la hausse. En effet, **les** secteurs primaire, secondaire et tertiaire progresseraient respectivement de +4,5%, +3,1% et +1,8% en 2021.

La hausse de l'activité du **secteur primaire** serait tirée par l'ensemble de ses branches : l'agriculture d'exportation (+28,9%), la production vivrière (+4,1%), la pêche (+2,1%), l'activité minière (+9,8%), l'exploitation forestière (+2,0%) et la production pétrolière (+1,4%).

La hausse de l'agriculture d'exportation s'explique par la consolidation de la production d'huile de palme (91.053 tonnes en 2021) et celle du caoutchouc (21.139 tonnes prévues pour 2021). La production vivrière bénéficierait de la poursuite et des effets positifs des investissements sectoriels dans le cadre, notamment du Projet de Développement Agricole et Rural (PDAR 2) et de la Stratégie Nationale de Développement de l'Agriculture (SNDA).

S'agissant du manganèse, les acquis devraient se consolider avec le renforcement de la production des principaux gisements (Moanda, Ndjolé, Okondja et Franceville).

Le dynamisme de l'activité pétrolière s'expliquerait par de meilleurs rendements sur les champs nonobstant le déclin naturel des plus vieux et l'arrêt des quotas de production par l'OPEP.

La relance de l'exploitation forestière serait en rapport avec la hausse de la demande en grumes des usines de transformation.

Le **secteur secondaire** progresserait de 3,1% en 2021 (+7,6% sur la période 2022-2023) soutenu notamment par :

- la hausse de l'activité dans l'industrie agroalimentaire (+2,2%) suite à l'accroissement de la production industrielle d'huile raffinée et la dynamique de la consommation des ménages, particulièrement en eau et en boissons gazeuses;
- la progression des industries du bois (+2,5%), en liaison avec le relèvement de la demande internationale, notamment en Chine et en Europe;
- la reprise de l'industrie minière (+2,7%) attribuable à la montée en puissance des activités du Complexe Métallurgique de Moanda ;
- la croissance des autres industries (+4,2%) s'expliquerait par le développement des activités dans la ZERP de Nkok et le dynamisme des activités des BTP ;
- la consolidation des activités dans le BTP (+10,1%) proviendrait aussi bien du secteur public et que du secteur privé (construction de la Transgabonaise, barrages hydroélectriques de Kinguéle Aval, de Ngoulmendjim et de Dibwangui, réhabilitation du chemin de fer, déploiement de la fibre optique, poursuite et développement du RIC national d'électricité, etc.).

Le **secteur tertiaire** croîtrait de 1,8% en 2021 grâce à l'ensemble de ses composantes, à savoir les transports (+4,8%), les télécommunications (+1,2%), le commerce (+1,4%) et les autres services (+1,6%). La dynamique de ce secteur est impulsée par (i) la construction et

la réhabilitation d'infrastructures (chemin de fer, fibre optique), (ii) la reprise du transport aérien, et (iii) la bonne tenue de l'intermédiation financière.

Au niveau de la **demande**, la croissance serait portée en 2021 par la consolidation de la consommation finale (+1%) et la remontée des investissements (+5,1%). La **consommation finale** bénéficierait de la hausse des revenus des ménages et de la création d'emplois dans un contexte de mise en œuvre de la stratégie de relance économique. Les **investissements** concerneraient la mise en œuvre des projets d'infrastructures. Les chantiers publics concerneraient les infrastructures économiques, notamment la construction de la route Transgabonaise, du barrage de Kinguéle Aval, de Ngoulmendjim et celui de Dibwangui, construction et la réhabilitation de près de 750 kilomètres de lignes électriques de moyenne et basse tension sur les axes Kango-Bifoun-Lambaréné-Fougamou-Mouila et Oyem-Bitam-Okok-Batour.

Les **importations de biens et services** progresseraient fortement de 7,7% en 2021 sous l'impulsion des besoins de l'économie. Les **exportations de biens et services** seraient en hausse de 7,3% en relation avec la consolidation de la demande internationale des produits agricoles, du manganèse, du pétrole brut, du bois et des produits manufacturés.

I.3 Situation du Gabon par rapport aux critères de convergence communautaire en 2020-2023

I.3.1 Critères de surveillance multilatérale

A moyen terme (2021-2023), le cadrage macroéconomique et budgétaire prévisionnelle de la loi de finances 2021 indique que le Gabon respecterait les quatre (4) critères de surveillance multilatérale, comme répertorié dans le tableau ci-après :

Tableau n°18 : Situation des critères de convergence en 2021-2023

	Norme	2020	Projections		
			2021	2022	2023
Solde budgétaire de référence (% PIB)*	> ou = -1,5%	-3,2%	-1,4%	-0,7%	+0,8%
Taux d'inflation	< ou = à 3 %	1,4%	1,5%	1,4%	0,6%
Le taux d'endettement public	< ou = à 70 %	65,9%	67,1%	63,1%	52,8%
Non accumulation d'arriérés :	Arriérés < 120 jours	-	-		
• Intérieurs	Arriérés < 120 jours	-	-		
• Extérieurs	Arriérés < 120 jours	-	-		

Source : Cellule nationale de surveillance multilatérale.

- Le critère relatif au solde budgétaire de référence se situerait à -1,4% en 2021 au-dessus de la norme communautaire (-1,5%). Sur la période 2021-2023, il devrait également être respecté (-0,5% en moyenne). L'amélioration du solde budgétaire de référence sur la période serait liée à la hausse prévisionnelle des recettes totales notamment hors pétrole dans un contexte de réduction des dépenses budgétaires.

- Le critère sur le taux d'inflation s'établirait à 1,5% et serait contenu en-deçà de la norme communautaire (+3%). La maîtrise des tensions inflationnistes serait liée à l'accroissement de l'offre des produits alimentaires, à un meilleur approvisionnement des marchés des autres biens de consommation finale et à la poursuite de la politique de lutte contre la vie-chère ;
- le taux d'endettement est projeté à 67,1% en 2021. Sur la période 2022-2023, l'endettement serait sur une trajectoire baissière, pour s'établir en moyenne à 61% du PIB. Cette baisse s'expliquerait par la volonté des autorités de maîtriser la progression de la dette malgré la nécessité de relance de l'activité économique.

I.3.2 Indicateurs de surveillance multilatérale

En 2021-2023, la quasi-totalité des indicateurs vont s'améliorer :

- l'activité économique s'intensifiera. Le taux de croissance moyen sur la période serait estimé à 4,7% contre 1,1% en la période 2018-2020 ;
- le déficit primaire hors recettes pétrolières (% du PIB hors pétrole) serait à -5,1% contre -6,7% en 2018-2020 ;
- le taux de pression fiscale hors recettes pétrolières est projeté à 17,4% en moyenne et respecterait la norme communautaire (+17%) ;
- le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales hors pétrole devrait diminuer de 7,9 points (64,3% en 2021-2023 contre 72,4% en 2018-2020), en raison de la progression des recettes fiscales et de la poursuite des efforts de maîtrise des dépenses salariales de l'Etat ;
- le ratio des dépenses de fonctionnement sur recettes fiscales (salaires ,biens et services, transferts et intérêt sur la dette rapportés aux recettes fiscales) connaîtrait une baisse de 11,5 points par rapport à la période 2018-2020. Le rythme de progression des dépenses de fonctionnement (+1,2% en moyenne sur 2021-2023) resterait moins important par rapport à celle des recettes fiscales (+10,6% en moyenne sur la période). Ce qui induirait une tendance à la baisse de ce ratio à moyen terme.

Tableau n°19 : Indicateurs de surveillance multilatérale en 2021-2023

Indicateurs	Normes	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de croissance du PIB réel	>=7%	3,9%	-1,3%	2,6%	5,4%	6,2%
Taux d'investissement (% du PIB)	>=20%	22,2%	21,6%	21,9%	22,3%	22,6%
Taux de couverture extérieure de la monnaie (avoirs extérieurs/engagements à vue de la BEAC)	>=20%	75,1%	61,9%	74,9%	82,3%	84,9%
Taux d'inflation en moyenne annuelle	<=3%	3,2%	2,8%	1,6%	2,0%	1,2%
Solde budgétaire primaire hors recettes pétrolières (% du PIB hors pétrole)		-5,8%	-6,4%	-5,1%	-4,8%	-4,8%
Taux de pression fiscale hors recettes pétrolières (recettes hors pétrole/PIB hors pétrole)	>=17%	17,9%	14,6%	17,5%	17,4%	17,0%
Service de la dette/recettes fiscales		61,4%	92,0%	67,5%	81,3%	71,5%
Masse salariale /recettes fiscales hors pétrole	<=35%	57,7%	86,2%	68,0%	64,6%	60,8%
Dépenses de fonctionnement/recettes fiscales (salaires biens et services+transferts+intérêts dettes) /recettes fiscales		110,6%	130,3%	120,7%	114,9%	106,7%
Dépenses en capital (en % du PIB)		3,0%	4,2%	5,2%	4,8%	3,5%
Solde du compte courant de la BDP (en % du PIB)	>=-5%	-2,1%	-10,0%	-3,6%	-4,5%	-2,2%
Service de la dette extérieure (% des exportations)		10,9%	37,4%	14,4%	19,0%	18,7%

Source : surveillance multilatérale.

I.4 L'emploi, les salaires et les prix

I.4.1 L'emploi

Après l'atonie consécutive à la crise sanitaire, le marché du travail serait marqué par une hausse substantielle de l'emploi dans le secteur moderne en 2021. Avec un taux de croissance attendu de 2,6% de l'économie gabonaise, l'emploi sera porté par la reprise des activités dans plusieurs secteurs à l'instar du tourisme, du transport et du commerce. Aussi, la réalisation des projets d'infrastructures tels que « la Transgabonaise » devrait dynamiser les activités du secteur des BTP, engendrant ainsi une création d'emplois.

De même, le secteur public enregistrerait une augmentation d'environ 0,5% de ses effectifs en moyenne dans l'ensemble des administrations. Il s'agira d'abord des régularisations des situations administratives de plus de 2 900 agents en présalaire et en attente d'intégration. Celle-ci serait ensuite portée par les nouveaux recrutements, notamment dans les secteurs de la Santé, de l'Education et de la Défense.

I.4.2 Les salaires

En 2021, la masse salariale du secteur public se stabiliserait en raison de la poursuite des objectifs de maîtrise sur le long terme des effectifs et des dépenses de personnel. Toutefois, certains de ses postes notamment la solde permanente pourrait connaître une légère hausse liée à l'évolution des effectifs dans les secteurs sociaux en réponse aux contraintes de la riposte de la crise sanitaire d'une part et à la régularisation des situations administratives, d'autre part.

Dans le secteur privé, la masse salariale en 2021 serait tributaire de la bonne tenue de l'activité des entreprises et des recrutements engendrés par le processus de relance économique. En effet, la perspective de croissance du Gabon, qui se situe entre 2 et 3%, impacterait plusieurs secteurs.

I.4.3 Les prix

L'inflation serait contenue comme en 2020, passant de 1,4% à 1,5% en 2021. Elle se situerait en dessous du seuil communautaire de 3%, grâce à un meilleur approvisionnement des marchés ainsi qu'à l'accroissement de l'offre des produits alimentaires.

II. POLITIQUE BUDGETAIRE ET SECTORIELLE DU GOUVERNEMENT

Malgré des avancées notables enregistrées à fin 2019, qui se sont notamment traduites par une amélioration de la croissance (+3,9%), la crise actuelle révèle davantage les faiblesses structurelles de l'économie nationale. Celles-ci concernent particulièrement la forte dépendance à l'égard des revenus tirés des industries extractives, le faible niveau de diversification de l'économie, l'importance de la voilure de la dépense publique et le niveau encore élevé de la population économiquement faible.

Partant de ce constat et conformément aux orientations du Président de la République, Chef de l'Etat et des engagements exprimés à l'occasion de la déclaration de politique générale du Premier Ministre, le Gouvernement se donne pour objectifs de :

- poursuivre les programmes d'investissement en cours, en vue de leur achèvement et renforcer les infrastructures dans les secteurs de la route, de l'énergie, de l'eau, de l'éducation et de la santé ;
- consolider le système de santé, améliorer l'offre dans le secteur de l'éducation et de la formation et adapter le système éducatif aux besoins du marché du travail ;
- améliorer les conditions de vie des gabonais à travers la relance de l'économie et la création d'emplois ;
- réduire le déficit budgétaire et optimiser la gestion des finances publiques ;
- consolider le dispositif sécuritaire et de défense.

Le choix de ces objectifs répond à la volonté du Gouvernement de concentrer ses efforts sur les dépenses d'infrastructures dans les secteurs qui impulsent la croissance, en particulier ceux dont l'insuffisance constitue le premier obstacle à la diversification et au développement.

II.1 Réduire le déficit budgétaire et optimiser la gestion des finances publiques

Dans son objectif consistant à relancer l'économie, le Gouvernement poursuivra ses efforts d'optimisation des recettes et de maîtrise des dépenses Publiques.

II.1.1 Politique budgétaire portée sur l'optimisation des recettes budgétaires

En matière d'optimisation des recettes en 2021, dans le domaine de la **fiscalité de porte**, les actions du Gouvernement seront orientées vers :

- l'amélioration de la taxation du droit de sortie du minerai de manganèse et des produits du bois ;
- l'optimisation de la gestion des exonérations fiscales ;
- l'amélioration de la prise en charge des marchandises au cordon douanier.

Toutes ces actions seront renforcées par les effets induits de l'implémentation du logiciel SYDONIAWORLD, ainsi que le renouvellement des équipements opérationnels.

S'agissant du domaine de la **fiscalité intérieure**, le Gouvernement est fermement résolu à promouvoir une politique incitative favorable à l'investissement dans les secteurs porteurs de croissance.

A cet égard, en 2021, la mobilisation des recettes fiscales s'articulera autour de l'élargissement de l'assiette et de la sécurisation de la collecte des recettes tout en adaptant le corpus fiscal aux nouveaux défis de l'économie numérique.

Concernant l'élargissement de l'assiette, il s'agira de :

- taxer davantage les revenus fonciers et les biens immobiliers (bâti et non bâti) en sus de la fiscalisation des revenus locatifs. L'impôt foncier devrait contribuer à moyen terme pour près de 5% des recettes budgétaires. Il s'agira dans ce cadre, de mettre en œuvre une réforme consistant à simplifier la fiscalité du patrimoine immobilier, par la suppression de toutes les taxes existantes et leurs remplacements par une taxe à taux unique et libératoire à la charge des propriétaires. Cette taxe sera l'unique fiscalité de périodicité annuelle applicable aux actifs fonciers. Ce qui nécessitera des prérequis indispensables en termes de capacité technique, administrative et juridique pour fixer et percevoir cette taxation. Il s'agira particulièrement de renforcer les moyens d'action du Registre Foncier Urbain aux fins d'instauration d'une diligence dans la reconnaissance d'une propriété reconnue sur la base de la possession paisible dans la durée ;
- fiscaliser tous les revenus notamment ceux issus des secteurs peu ou pas taxés ;
- supprimer les exonérations et autres avantages fiscaux sans contreparties exigées aux bénéficiaires.

La sécurisation de la collecte des recettes vise, quant à elle, à :

- renforcer les moyens d'actions des services fiscaux (modernisation de l'outil de travail, renforcement des capacités) ;
- lutter contre toutes les formes de fraudes fiscales ;
- poursuivre la dématérialisation des procédures fiscales par la finalisation du projet e-t@x, le déploiement de la solution de paiement par téléphone mobile (Mobit@x) et la création du compte fiscal numérique à chaque contribuable ;
- renforcer l'action en recouvrement :
 - en amont, par l'acquisition des moyens de détection précoce des défauts de paiement et leurs résolutions ;
 - en aval, par la consolidation des moyens de recouvrement forcé à l'égard des contribuables reliquataires.

II.1.2 Mesures de maîtrise et d'efficacité de la dépense

En matière de maîtrise et d'efficacité de la dépense, le Gouvernement amplifiera les mesures d'amélioration de l'exécution des dépenses du budget général et des comptes d'affectation spéciale, de transparence dans la passation des marchés et de rationalisation des dépenses.

o Exécution des dépenses du budget général

En vue de permettre l'exécution optimale des dépenses, le Gouvernement renforcera les instruments de pilotage de l'exécution. Il s'agira, entre autres, de piloter les audits financier et comptable des projets d'investissement financés sur ressources extérieures et intérieures, d'en évaluer les résultats et de suivre les recommandations.

Afin de poursuivre la politique de maîtrise des arriérés de paiement, la régulation des dépenses à la phase d'engagement sera renforcée pour respecter le critère communautaire de non accumulation. A cet effet, il s'agira de rendre opérationnel le fonctionnement du comité de trésorerie.

L'exécution sera également améliorée en systématisant la pratique du paiement par journée comptable. Ces actions seront renforcées par l'amélioration des contrôles et la déconcentration de la fonction de l'ordonnateur dans l'exécution des dépenses de fonctionnement.

o Exécution des dépenses des comptes d'affectation spéciale

En matière d'exécution des dépenses des comptes d'affectation spéciale (CAS), les mesures suivantes seront prises, à savoir :

- la poursuite de l'intégration des recettes affectées dans le processus budgétaire, de façon à rendre exhaustive les informations publiées dans les rapports trimestriels sur l'exécution du budget ;
- la prise en compte dans les systèmes d'information (Vectis et E-BOP) et l'implémentation dans les établissements gestionnaires des recettes affectées.

o Transparence dans la passation des marchés

La commande publique est un incontournable levier de croissance de développement économique. L'objectif de relance de l'économie implique que celle-ci devienne un instrument clé pour permettre une croissance plus inclusive en mettant en œuvre trois composantes essentielles de celle-ci :

- l'accès de tous à la commande publique ;
- l'égalité de traitement et la transparence dans le processus d'attribution des marchés ;
- une meilleure programmation des achats publics et des investissements dans le budget, en privilégiant les projets débutés et non achevés dans les secteurs prioritaires.

o Rationalisation des dépenses de l'Etat

Par la rationalisation des dépenses, le Gouvernement se donne l'occasion d'intensifier la réforme budgétaire, d'instaurer la discipline budgétaire et de poursuivre l'assainissement des finances publiques.

Ainsi, sur les **charges financières de la dette**, il s'agira de respecter les échéanciers de paiement afin d'optimiser les conditions d'endettement sur les marchés financiers. Ce qui se traduira par la, baisse du coût de l'emprunt et l'amélioration du classement dans les agences de notation (Moody's, Fitch Rating, Standard&Poor's, Doing Business, etc.).

S'agissant des **dépenses de personnel**, le Gouvernement procédera à la mise en œuvre des mesures concourant à la maîtrise de la masse salariale. A cet effet, l'accent sera mis sur :

- l'élaboration des fiches de postes des agents de l'Administration : structurer les effectifs de l'administration par service permettra de lutter contre l'inflation des effectifs, une utilisation optimale du personnel et, in fine, l'amélioration de la productivité des agents publics ;
- l'ouverture des concours d'entrées dans les écoles de l'administration uniquement en fonction des besoins exprimés (profils, nombres) par les services de l'Etat (ENA, EPCA, IEF, ENAM, ENI, ENM, ENS, ENSET, INFASS, etc.) : ce qui permettra de recruter en fonction des besoins des administrations présentées dans un plan de recrutement conforme aux cadres organiques. Dans ce cadre, des économies potentielles sur les allocations de bourses et les arriérés de solde seront attendues ;
- l'amélioration des contrôles en matière de recrutement afin de gérer plus efficacement la masse salariale ;
- l'élaboration des fiches de postes des agents de l'administration ;
- le principe de l'ouverture des concours d'entrée dans les écoles de l'administration (ENA, EPCA, IEF, ENM, ENI, ENS, INFASS, ENSET, etc.) en fonction des besoins exprimés (profils, nombres) par les services de l'Etat ;
- le contrôle de la rémunération des agents publics affectés dans les services publics personnalisés (SPP) ;
- la mise à plat du Fichier Unique de Référence (FUR) entraînerait des économies potentielles sur les doublons et les rémunérations indument perçues ainsi que la diminution des effectifs ;
- le contrôle de la rémunération des agents publics affectés dans les SPP permettrait de générer une potentielle économie sur les éventuels doubles prises en charge financière des agents publics dans les services administratifs et les SPP.

En matière des **dépenses de biens et services**, il s'agira de poursuivre les mesures de rationalisation des dépenses de consommations publiques en eau, électricité et téléphone, etc., tout en garantissant l'accès des couches les plus vulnérables aux biens, services et transferts essentiels. La dématérialisation des procédures et des actes administratifs de l'administration sera au cœur des priorités du Gouvernement, en vue de générer des

économies sur les fournitures de bureaux, les consommables divers et d'optimiser la productivité de l'administration. Dans ce cadre, il serait envisagé la suppression de la prise en charge des factures d'eau et d'électricité des logements d'astreinte et l'instauration de quotas téléphoniques mensuels.

En ce qui concerne la gestion des baux administratifs, les mesures envisagées concernent la sécurisation des dépenses d'entretien, à travers la création d'un programme dans le CAS « Valorisation du patrimoine de l'Etat et contrôle de la qualité des produits pétroliers », la réhabilitation des bâtiments administratifs, l'amélioration de la transparence en matière de conclusion des contrats de baux administratifs ainsi que l'opérationnalisation de la comptabilité matière.

Sur le cas particulier des loyers des missions diplomatiques et postes consulaires, une étude sur l'indexation de la prime de logement au salaire des diplomates sera menée, de même que l'adoption d'un texte réglementaire harmonisant les effectifs dans les missions diplomatiques et la prise en charge des enfants des diplomates.

Pour ce qui est des **dépenses de transferts**, les actions porteront sur l'amélioration du mode de présentation des états financiers des organismes publics (EPE, Collectivités locales) afin de parvenir à maîtriser la structuration des subventions accordées par l'Etat. Des orientations seront données à la plupart de ces entités pour en faire des centres de profits.

A l'effet de rendre efficaces et efficientes les dépenses à caractère social, le Gouvernement entend mener les actions ci-après :

- **sur les allocations d'études** : un projet de décret modifiant les conditions d'attribution des bourses sera pris. Ce projet de décret portera sur la révision des conditions d'attribution des bourses notamment, la moyenne de classe des apprenants de terminale et le critère d'âge ;
- **sur l'amélioration et suivi de la prise en charge des gabonais économiquement faibles (GEF)** :
 - o étendre l'action du Gouvernement sur la prise en charge des GEF aux secteurs éducation, transport, etc. ;
 - o redéfinir le périmètre et les critères des bénéficiaires des dépenses sociales et organisation des audits et des missions de contrôle du fichier des GEF afin de maîtriser les effectifs réels des bénéficiaires et de définir les critères sociaux réalistes ;
- **sur la viabilité des comptes sociaux** : il s'agira à terme d'équilibrer ces comptes et de promouvoir les fonds de pensions.

S'agissant des services publics personnalisés, le Gouvernement envisage :

- pour maîtriser la masse salariale des Services Publics Personnalisés (SPP) : réviser la grille salariale et indexer les salaires aux résultats financiers des SPP. En respect des

critères de convergence de la CEMAC, les salaires seront plafonnés à 35% des ressources générées par chaque SPP ;

- pour rationaliser les dépenses des SPP : auditer les structures existantes, harmoniser le statut des SPP, redéfinir le périmètre d'intervention des SPP (pour éviter le chevauchement des missions), rendre obligatoire la déclaration, auprès des services compétents du ministère en charge du Budget, du bilan et des résultats prévisionnels sur une période de cinq ans au moins et des états des dépenses de personnel, interdire l'augmentation des effectifs ou la bonification de la grille indiciaire si le SPP n'a pas prouvé sa capacité à financer, par ses ressources propres, les charges qui en découleraient pendant au moins vingt-cinq ans.

En ce qui concerne les engagements internationaux, le Gouvernement prévoit la révision des différentes conventions internationales.

Quant aux **dépenses d'investissement**, elles connaissent une évolution erratique induite par notre forte dépendance aux recettes pétrolières. A cela s'ajoute la qualité de nos investissements qui impacte l'offre globale du stock des équipements collectifs. Beaucoup d'inscriptions de projets se révèlent être des idées de projets, donc sans études préalables, des projets sur Finex sont inscrits sans contrepartie, des chantiers sont arrêtés à cause de la conjoncture entraînant des éléphants blancs. Pour y remédier, le Gouvernement entend mener des actions sur l'amélioration de la qualité de la programmation des investissements et la gouvernance des projets.

Ces actions porteront notamment sur :

- la mise en place d'un Programme d'Investissement Publics (PIP) ;
- le renforcement du cadre juridique de gestion des investissements. Cela passe par l'adoption de textes (décrets, arrêtés, etc.) relatifs à la gouvernance et à la programmation des investissements publics ;
- la mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation des projets ;
- l'élaboration d'un répertoire national des investissements publics qui prend en compte l'ensemble des projets. Ces projets concernent, l'administration, les collectivités locales et les Etablissements Publics Personnalisés ;
- l'alignement des financements extérieurs sur emprunts vers les infrastructures à fort impact social (routes, hôpitaux, écoles, etc.) ;
- le renforcement du cadre juridique des Partenariats Public-Privé (PPP).

Sur les **autres dépenses**, l'accent sera mis sur l'amélioration du recouvrement des créances contentieuses de l'Etat. Les textes sur l'action récursoire seront appliqués pour juguler le coût du contentieux qui pèse sur les finances publiques. Le respect des procédures administratives et le contrôle des engagements de l'Etat vis-à-vis des tiers seront également mis en œuvre.

La mise en œuvre de ces différentes actions devrait permettre de soutenir la politique du Gouvernement dans les différents secteurs.

II.2 Poursuivre les programmes d'investissement en cours, en vue de leur achèvement et renforcer les infrastructures dans les secteurs de la route, de l'énergie, de l'eau, de l'éducation et de la santé

Dans la poursuite des choix stratégiques, malgré la crise sanitaire liée à la COVID-19 qui a entraîné une forte contraction des ressources budgétaires, le Gouvernement s'engage, d'une part, à finaliser les projets démarrés dans le cadre du plan de relance de l'économie (2017-2019) et, d'autre part, à mettre en œuvre pour la période 2021-2023, de nouveaux projets structurants en matière d'infrastructures routières et d'assainissement, énergétiques, hydrauliques et ferroviaires. La digitalisation de l'Administration fera également partie des priorités du Gouvernement.

II.2.1 Mise en œuvre des projets d'infrastructure en soutien à la politique de relance de l'économie

En matière d'infrastructures, l'accent sera mis sur les infrastructures ferroviaires, routières et d'assainissement, numériques, énergétique et d'adduction en eau.

o Infrastructures routières et d'assainissement

Concernant **les infrastructures routières et d'assainissement**, l'action visera à poursuivre les projets relatifs aux bassins versants et au réseau routier. Feront également partie des priorités de l'action gouvernementale, la reprise des projets à l'arrêt, les réhabilitations des subdivisions provinciales des travaux publics, l'acquisition de lotissement et la construction de nouvelles voies.

A ce titre, les projets ci-après feront l'objet de redémarrage :

- Route Moanda-Bakoumba, pour un montant de **3.334.606.953 FCFA** ;
- Ndendé-Tchibanga (dont l'achèvement Pegnoundou-Tchibanga) : 28 km pour **6.388.162.755 FCFA** ;
- Aménagement bassin versant Port – Gentil : **350.000.000 FCFA** ;
- Aménagement bassin versant Terre Nouvelle : **14.114.285.904 FCFA** ;
- Aménagement bassin versant NZENG-AYONG : **2.500.00.000 FCFA** ;
- Programme d'entretien des ouvrages d'assainissement : **3.000.000.000 FCFA** ;
- Route Ovan-Makokou : **8.037.376.749 FCFA**.

Le Gouvernement veillera également à la poursuite des projets en cours et à la mise en œuvre de nouveaux projets afin de consolider les acquis en matière d'infrastructures et de redynamiser sa politique d'accès au logement et à la propriété pour le bien-être des populations. Il s'agit de :

- Route FORASOL MBEGA : **6.400.000.000 FCFA** dont **5.000.000.000** en financement extérieur et **1.400.000.000 FCFA** en ressources gabonaises ;
- Acquisition des équipements de génie civil de subdivisions provinciales de TP, pour un montant de **2.000.000.000 FCFA** ;
- Voiries des capitales départementales : **5.000.000.000 FCFA** ;
- Route Tchibanga – Mayumba : **3.000.000.000 FCFA** ;

- Voiries des capitales provinciales : **5.000.000.000 FCFA.**

Par ailleurs, l'étude de faisabilité relative aux travaux de la Transgabonaise sera poursuivie. Cette étude qui portera sur la construction d'une autoroute à péage d'un linéaire de près de 800 km reliant Libreville à Franceville via un financement en partenariat public-privé constituera un vivier d'emplois.

o Accès à l'eau et à l'électricité

En vue d'augmenter l'offre énergétique et pallier les problèmes d'adduction en eau, le Gouvernement affiche son objectif de relancer les travaux de construction des barrages hydroélectriques (Ngoulmendjim, Dibouangui et Kinguéle-Aval), à travers des partenariats public-privé ainsi que de poursuivre du programme intégré pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement de Libreville. Le but est de parvenir à satisfaire progressivement la forte demande de la population, grâce à l'exploitation optimale du potentiel hydroélectrique du Gabon. Ainsi, avec la construction de l'usine de Ntoun 7, le déficit hydrique journalier de la région du grand Libreville, devrait s'améliorer. La production d'électricité devrait être supérieure à 2.800 Gwh et celle de l'eau à 140 millions de m³ à l'horizon 2022.

Dans ce cadre, les projets suivants seront mis en œuvre :

- Programme intégré pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement de Libreville, **15.281.044.045 FCFA** ;
- Programme lampadaire solaire, **2.100.000.000 FCFA** ;
- Accès aux services de base et Renforcement capacités services ruraux, **23.968.062.000 FCFA** ;
- Aménagement hydroélectrique de Dibwangui (15 MW), **36.992.000.000 FCFA** ;
- Aménagement hydroélectrique de Kinguéle (35 MW), **58.736.278.428 FCFA** ;
- Aménagement hydroélectrique de Ngoulmendjim (85 MW), **89.582.440.000 FCFA** ;
- Ntoun 7, **100.000.000.000 FCFA** ;
- Owendo, **21.672.819.280 FCFA.**

o Infrastructures ferroviaires

S'agissant des **infrastructures ferroviaires**, le Gouvernement consacrera **14.143.688.669 FCFA** dont 73,49% en financement extérieur à la poursuite de la réalisation du projet relatif à la réhabilitation du Transgabonais, afin d'optimiser le transport des marchandises et des personnes. Amorcé en 2015 avec le concours de l'AFD, ce projet s'achèvera en 2022.

o Digitalisation de l'administration

Suite aux perturbations du fonctionnement de l'Administration et des secteurs d'activités économiques, constatées depuis l'apparition de la pandémie à la Covid-19, il apparaît nécessaire d'accélérer la mise en œuvre de la couverture numérique dans les secteurs de la santé, de l'éducation, du recouvrement des recettes fiscales et plus généralement des services publics. Il s'agira, en autres, de mettre en œuvre les projets suivants :

- E-gabon, pour un montant de **17.742.615.000 FCFA** dont **17.492.615.000 FCFA** en financement extérieur et **250.000.000 FCFA** en ressources gabonaises ;
- Mobitax : **150.000.000 FCFA** ;
- PPP numérique avec Singapour, **2.000.000.000 FCFA** en ressources gabonaises.

II.3 Consolider le système de santé, améliorer l’offre dans le secteur de l’éducation et de la formation et adapter le système éducatif aux besoins du marché du travail ;

Les actions envisagées porteront sur le renforcement du système éducatif et de formation, la santé, la protection sociale et la solidarité nationale, les loisirs et la culture.

II.3.1 Renforcement du système éducatif et de formation

Ce pan concerne, l’enseignement général et technique, la formation professionnelle et l’enseignement supérieur.

o Enseignement général et technique

Dans le cadre de l’exécution de cette politique publique, le Gouvernement poursuivra deux objectifs stratégiques principaux :

- améliorer la qualité des enseignements ;
- favoriser et garantir les meilleures conditions d’accès à l’éducation pour tous.

Cette ambition vise à assurer un fonctionnement optimal des établissements scolaires par l’augmentation des capacités d’accueil (constructions de salles de classe et réhabilitation des établissements scolaires).

Par ailleurs, l’apparition de la Covid-19 et les mesures de confinement ont mis en exergue la nécessité d’assurer la continuité pédagogique par le développement des stratégies reposant sur l’exploitation de technologies de l’information et de la communication et des médias. Aussi, la pérennisation de cet acquis devrait-elle mobiliser **724.402.350 FCFA**.

La politique publique de l’Enseignement Technique et Professionnel recouvre les formations professionnalisantes sanctionnées par le Certificat d’Aptitude Professionnelle (CAP) ou un Brevet d’Etudes Professionnelles (BET), les formations techniques et technologiques longues qui débouchent sur des baccalauréats techniques et professionnels. La prise en compte des projets du Plan de Développement de l’Education National (PDEN) constituera une priorité pour le Gouvernement.

Aussi, les principaux projets retenus dans ce cadre se déclinent ainsi qu’il suit :

- Réhabilitation de 703 écoles primaires, **6.827.327.127 FCFA** ;
- Achèvement Lycée Technique de Bikelé, **2.400.000.000 FCFA** ;
- Acquisition établissements scolaires (PAUL KOUYA, CES les Lauriers, Complexe d’Awendjé), **3.000.000.000 FCFA** ;

- Programme investissement secteur éducation. Financé avec l'appui de l'AFD, ce projet bénéficierait globalement de **27.447.316.441 FCFA** dont **2.200.000.000 FCFA** de contrepartie gabonaise ;
- Programme de réhabilitation de 109 Lycées et Collège, **3.100.000.000 FCFA** ;
- Construction du lycée du deuxième arrondissement de Franceville, **1.000.000.000 FCFA**.

o Formation professionnelle

En matière de formation professionnelle, le Gouvernement maintiendra sa politique de formation et de réinsertion par le biais des projets d'appui à l'employabilité des jeunes (**36.801.361.900 FCFA**), de construction et d'équipement de trois (3) centres de formation professionnelle dans différents domaines industriels à Nkok, à Mvengué et à Port-Gentil (**12.942.400 000 FCFA**).

o Enseignement supérieur

Au niveau de l'Enseignement Supérieur, l'accent sera mis sur l'amélioration du cadre de vie des étudiants et du personnel enseignant, d'une part et la promotion du développement d'une offre de formation professionnalisante, d'autre part. Pour y parvenir, le Gouvernement poursuivra le programme de réhabilitation et de modernisation des Universités et Grandes Ecoles pour un montant **5.675.600 000 FCFA**.

Dans le même temps, les efforts en matière de rationalisation des dépenses liées aux allocations des apprenants, seront poursuivis.

II.3.2 Renforcement du système de santé

S'agissant du volet santé, le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre de la réforme du système sanitaire. L'aboutissement de cette réforme permettra d'apporter une réponse efficace à la crise sanitaire.

A cet effet, les efforts consentis dans le cadre de l'amélioration du secteur de la santé se traduiront par le renforcement du cadre réglementaire, l'intensification de la lutte contre la Covid-19, l'amélioration de la gouvernance des structures sanitaires, l'optimisation de la gestion du médicament et des ressources humaines, l'opérationnalisation des régions et départements sanitaires, le développement de la médecine préventive et le renforcement de l'offre des soins des établissements spécialisés.

En matière de renforcement du cadre réglementaire, l'objectif poursuivi sera l'élaboration puis l'adoption du code de la santé publique.

Pour ce qui est de l'intensification de la lutte contre la Covid-19, plusieurs actions phares seront menées. Il s'agira de :

- l'intensification des campagnes de sensibilisation pour la lutte contre la Covid-19 notamment sur le respect des mesures barrières ;

- le renforcement des départements sanitaires en équipements de protections individuelles, en appareils de diagnostics PCR, en respirateurs et en lits d'hospitalisation ;
- la création du programme national de riposte contre la Covid-19 ;
- la réhabilitation de l'ancien hôpital d'Owendo en vue de sa transformation en Institut des Maladies Infectieuses avec en son sein le laboratoire Professeur GAHOUMA et l'hôpital spécialisé Covid-19.

Concernant l'amélioration de la gouvernance des structures sanitaires, le Gouvernement procédera à la mise en place de neuf (9) centres de diagnostic dans le cadre du partenariat Public-Privé (PPP) et à la mise en œuvre du programme de financement basé sur la performance (PBF) des structures sanitaires.

L'optimisation de la gestion du médicament et des ressources humaines se traduira, entre autres, par la mise en œuvre de la réforme de l'office nationale pharmaceutique, du fonctionnement des pharmacies hospitalières, la mise en place de la brigade médicale Cubaine par l'affectation des médecins cubains accompagnés de médecins gabonais en binômes dans les départements sanitaires, la création des écoles des infirmiers et la réhabilitation de l'école interprovinciale de Santé de Mouila avec le soutien de la BAD.

De même, l'opérationnalisation des régions et départements sanitaires se matérialisera par la réhabilitation du Centre Hospitalier Régional Universitaire Amissa Bongo de Franceville et la création d'un pool d'excellence en technologies de santé avec le CIRMF et l'USTM.

Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra la promotion du développement de la médecine préventive et le renforcement de l'offre des soins des établissements. Il s'agira notamment de s'approvisionner régulièrement en vaccins, moustiquaires imprégnées, médicaments antiviraux, antituberculeux et par l'ouverture des centres de dialyse de Port-Gentil et de Franceville.

Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement ambitionne de réaliser les projets ci-après :

- Renforcement des structures sanitaires (PNDS II-AFD) – FINEX : **10.000.000.000 FCFA**
- Equipement en scanners des Centres hospitaliers régionaux (CHR) : **1.600.000.000 FCFA** ;
- Réhabilitation, réfection, achèvement et construction des centres médicaux sur l'ensemble du territoire : **6.340.000.000 FCFA.**

II.3.3 Préservation du modèle social de redistribution pour l'amélioration de la qualité de vie des populations

Concernant ce volet, la poursuite du déploiement du système de protection sociale se fera en faveur des couches les plus vulnérables. Il s'agira essentiellement de pérenniser les acquis de l'assurance maladie universelle.

Ainsi, le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route, dont l'objectif principal est d'améliorer le fichier de la CNAMGS et de valider l'outil de ciblage des Gabonais Économiquement Faibles (GEF) par l'organisation d'une enquête nationale. Les conclusions de cette enquête contribueront à la création d'un fonds pour les travailleurs indépendants, les artisans et plus globalement le secteur informel.

De plus, en vue de mieux cibler les actions envisagées dans le cadre de la préservation des filets sociaux, le Gouvernement poursuivra les initiatives visant à protéger les couches vulnérables. Elles porteront sur :

- la protection de la famille et de l'enfance ;
- l'accompagnement des mères célibataires ;
- l'accompagnement des personnes âgées ;
- la protection des veuves et des orphelins ;
- l'aide à l'insertion professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans.

Par ailleurs, en sus des mesures annoncées, le Gouvernement entend mettre en œuvre certaines actions qui porteront notamment sur :

- l'ouverture des centres de prise en charge pour enfants autistes et trisomiques (Akongha et Ndossi) ;
- la mise en œuvre du plan d'action national de la résolution 1.325 du conseil de sécurité des Nations Unies ;
- la réhabilitation des centres sociaux, des centres d'éducation préscolaires, des haltes garderies, des cases communautaires et des crèches, l'Ecole Nationale d'Enfants Déficients Auditifs (ENEDA) ;
- la réhabilitation des habitats précaires des personnes âgées vulnérables et distribution des kits domestiques ;
- la mise en œuvre et le lancement de la plateforme AWLN (réseau des femmes leaders d'Afrique) ;
- l'établissement d'un registre social national unique de la protection sociale du Gabon (Base de données sociales) ;
- l'accompagnement technique, opérationnel et financier des organes associatifs porteurs de projets ;
- aménagement du Centre d'accueil des femmes victimes de violences : **850.000.000 FCFA** ;
- réhabilitation des centres sociaux : **1.000.000.000 FCFA**.

Ces différentes actions seront menées concomitamment à celles liées au renforcement du capital humain.

II.3.4 Culture, sport et jeunesse

En matière de culture, la préservation et la promotion du patrimoine consistera à mettre en œuvre une politique culturelle dynamique, afin d'affirmer et valoriser l'identité culturelle

nationale. Dans ce cadre, la salle de spectacle et le bâtiment de l'École Nationale d'Arts et Manufacture seront réhabilités pour un montant de **497.651.500 FCFA**.

Dans les domaines du sport et de la jeunesse, l'État continuera à jouer son rôle d'encadrement et d'accompagnement en faveur de leur développement.

Ces efforts passeront par la redynamisation des fédérations sportives, nécessaire à la reprise des championnats nationaux afin de favoriser la participation des athlètes aux compétitions internationales. De même, le sport de plein air sera encouragé.

L'encadrement de la jeunesse, passera entre autres, par la réforme du Conseil National de la Jeunesse, avec pour ambition de donner à cette structure la capacité de participer de manière effective à la mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse.

II.4 Améliorer les conditions de vie des gabonais à travers la relance de l'économie et la création d'emplois

Le maintien de la base productive passera par la redynamisation de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture, de la forêt, ainsi que celle des mines.

II.4.1 Agriculture

L'agriculture resterait le principal moteur de la croissance sur la période 2021-2023, conformément à la stratégie du Gouvernement de poursuivre la valorisation du potentiel de cette branche, notamment l'agriculture de rente et vivrière. Pour ce faire, le Gouvernement ambitionne de mettre en œuvre une politique axée sur la distribution des terres agricoles dans les zones à forte productivité agricole (ZAP), de poursuivre le programme semencier et de favoriser la politique du retour à la terre.

A cet effet l'accent sera mis sur les projets suivants :

- mise à disposition des zones agricoles à forte productivité (ZAP) : **400.000.000 FCFA** ;
- infrastructure du Lycée agricole de Lémbamba : **530.238 095 FCFA** ;
- Programme de développement agricole et rural (PDAR-FIDA) – financement extérieur : **2.880.328.000 FCFA** dont **1.000.000.000 FCFA** au titre des ressources de contrepartie ;
- Programme GRAINE phase 2 – **7.052.070.000 FCFA** Financement extérieur et ressources gabonaises : **1.000.000.000 FCFA**.

II.4.2 Gestion de l'environnement et valorisation de l'écosystème

Dans le domaine de l'économie forestière, le Gouvernement entend poursuivre les actions en faveur de la gestion du conflit homme-éléphant à travers la mise en œuvre des projets, Financement du projet ELEPHANT **1.323.373.840 FCFA** et Gestion des Conflits Hommes-Éléphants **1.653.677.695 FCFA**, deux dons projets financés par les partenaires Agence Française de Développement et Banque Mondiale.

Un accent particulier sera également mis sur la valorisation des produits forestiers autres que le bois d'œuvre.

Aussi les actions ci-après seront-elles matérialisées :

- affermir la bonne gestion de l'environnement et du cadre de vie, par la mise en place d'un système de suivi des plans de gestion environnemental et social (PGES) ;
- assurer la lutte contre le braconnage et la sauvegarde des espèces protégées, par une assistance des populations victimes du conflit homme-faune ;
- assurer la gestion durable des écosystèmes forestiers par la promotion de bonnes pratiques préconisées dans les plans d'aménagement, en vue d'une certification des produits qui en sont issus.

Ces actions seront soutenues par la mise en œuvre des projets financés sous forme de dons :

- Arc Emeraude de gestion des aires protégées autour de Libreville, **1.198.170.218 FCFA** ;
- CAF (AFD), **5.013.521.710 FCFA** ;
- Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale, **1.561.181.263 FCFA** ;
- Gestion conflit homme-Faune, **1.000.000.000 FCFA**,
- Appui a la gestion durable des écosystèmes, **322.013.252 FCFA**.

En vue de favoriser l'affectation de terres arables au secteur productif, le projet le Plan National d'Affectation de Terre (PNAT) bénéficierait d'une dotation de **500.000.000 FCFA**.

II.5 Consolider le rayonnement de l'Etat et le dispositif sécuritaire et de défense

En 2021, les actions porteront essentiellement sur le renforcement du rayonnement du Gabon à travers sa diplomatie, le renforcement des capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité ainsi que celles de la justice.

II.5.1 Rayonnement du Gabon à travers sa diplomatie

En matière de diplomatie, les actions à mettre en œuvre porteront sur :

- la refonte de la carte diplomatique et consulaire ;
- l'identification de nouvelles opportunités d'aide publiques au développement ;
- le maintien du rayonnement de l'image du Gabon sur la scène internationale à travers la réhabilitation et l'équipement des postes consulaires et missions diplomatiques (**2.000.000.000 FCFA**).

II.5.2 Renforcement des capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité

Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre du plan d'acquisition et d'entretien des équipements et matériels roulants adaptés pour le maintien de l'ordre, la protection des

personnes, des biens et des ressources naturelles, ainsi que la défense de l'intégrité du territoire national.

Au cours de la même période, le Gouvernement s'engage à améliorer le cadre de vie des personnels de défense pour **25.000.000.000 FCFA**.

II.5.3 Renforcement des capacités opérationnelles de la Justice

Pour assainir le climat des affaires et encourager les investissements, le Gouvernement renforcera le fonctionnement de l'ensemble des juridictions du pays veillera à la protection des droits et libertés fondamentales pour **1.764.427.781 FCFA**.

Afin de garantir un environnement décent en milieu carcéral, le Gouvernement procèdera à la réfection de l'ensemble des prisons et à l'achèvement de l'école des mineurs de la prison centrale de Libreville, pour un montant de **3.450.679.106 FCFA**.

II.6 Dépenses sociales

Les dépenses à caractère sociale (hors dépenses du personnel) s'établiraient à **471,1 milliards FCFA** contre **424,8 milliards FCFA** dans la loi de finances rectificative 2020, soit une hausse de **46,3 milliards FCFA**.

Tableau n°20 : Situation des opérations du budget de l'Etat

DEPENSES SOCIALES	LFR 2020	PLFI 2021	Ecart
Protection sociale	34 517 543 049	40 714 712 369	6 197 169 320
<i>Dont Part patronale</i>	9 903 470 588	13 524 320 131	3 620 849 543
<i>Filets sociaux</i>	5 922 884 696	5 922 884 696	0
CNAMGS	2 352 941 176	2 352 941 176	0
<i>Gratuité des accouchement</i>	9 778 790 714	9 778 790 714	0
Allocations familiales	16 500 000 000	16 500 000 000	0
Pensions	31 391 000 000	36 391 000 000	5 000 000 000
Bourses	39 888 561 425	54 160 352 268	14 271 790 843
Santé	83 320 905 110	57 238 692 623	-26 082 212 487
Education	189 320 701 582	219 830 865 950	30 510 164 368
Soutien aux prix du pétrole lampant et gaz butane	12 200 000 000	12 200 000 000	0
Assistance juridique	38 000 000	38 000 000	0
Ticket modérateur transport	5 467 180 546	4 467 180 546	-1 000 000 000
Aides aux familles et inhumation	1 300 000 000	2 900 000 000	1 600 000 000
Accès à l'eau et à l'électricité en zone rurale	10 835 373 508	26 668 062 000	15 832 688 492
Total	424 779 265 220	471 108 865 756	46 329 600 536

TROISIEME PARTIE : L'EQUILIBRE FINANCIER

L'élaboration du projet de loi de finances (PLF) 2021 intervient dans un contexte marqué par la crise sanitaire qui a conduit à une baisse considérable de l'activité économique, notamment la chute des prix du pétrole.

Pour rappel, la prise en charge des mesures de riposte contre le coronavirus a eu des effets sur les équilibres macroéconomique et budgétaire depuis la loi de finances rectificative (LFR) 2020.

Ces effets se poursuivraient en 2021 et se traduirait par une baisse des recettes par rapport à 2020.

En effet, les opérations budgétaires, de trésorerie et de financement de l'Etat s'équilibreraient en ressources et en charges à **2.681,5 milliards FCFA** contre **3.047 milliards FCFA** dans la LFR 2020, soit une baisse de **365,7 milliards FCFA**.

I. OPERATIONS BUDGETAIRES

Le budget de l'Etat, constitué des ressources et des dépenses, comprend le budget général, les budgets annexes et les comptes spéciaux. Toutefois, la loi de finances 2021 ne prévoit aucun budget annexe.

Les ressources et les dépenses de l'Etat sont constituées des recettes et des dépenses budgétaires, d'une part, et des ressources et charges de trésorerie, d'autre part.

En ce qui concerne les opérations budgétaires, celles-ci se chiffraient respectivement en recettes et en dépenses à **1.501,8 milliards FCFA** et **1.900,5 milliards FCFA** pour la LFR 2020. De ces opérations, il en résultait un solde budgétaire global déficitaire de **398,7 milliards FCFA**.

Par ailleurs, pour le projet de loi de finances 2021, les opérations budgétaires en recettes et en dépenses s'évalueraient respectivement à **1.874,5 milliards FCFA** et **2.043,5 milliards FCFA**.

Le résultat tiré de ces opérations révélerait un solde budgétaire global déficitaire de **169,1 milliards FCFA**, principalement dû à la hausse du niveau des dépenses publiques.

Par catégorie, les dépenses du budget général et celles des comptes d'affectation spéciale se chiffraient respectivement à **1.908,6 milliards FCFA** et **134,9 milliards FCFA** contre **1.787,5 milliards FCFA** et **113,0 milliards FCFA** prévues dans la LFR 2020.

Les recettes prévues à la couverture de ces dépenses s'élèveraient à **1.739,5 milliards FCFA** pour le budget général et **134,9 milliards FCFA** au titre des comptes d'affectation spéciale, contre **1.388,8 milliards FCFA** et **113,0 milliards FCFA** prévues dans la LFR 2020.

Tableau n°21 : Situation des opérations du budget de l'Etat (en millions FCFA)

Recettes	LFR 2020	PLFI 2021	Dépenses	LFR 2020	PLFI 2021	Soldes
BUDGET GENERAL						- 169 095
Titre 1. Recettes fiscales	1 131 735	1 406 707	Titre 1. Charges financières de la dette	276 483	272 891	
Titre 2. Dons, legs, et fonds de concours	25 071	38 950	Titre 2. Dépenses de personnel	683 000	685 100	
Titre 3. Cotisations sociales	12 995	13 424	Titre 3. Dépenses de biens et services	261 400	230 395	
Titre 4. Autres recettes	330 070	422 160	Titre 4. Dépenses de transfert	162 410	195 725	
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES	1 499 871	1 881 241	Titre 5. Dépenses d'investissement	380 000	483 418	
PRELEVEMENTS	- 111 077	- 141 751	Titre 6. Autres dépenses	24 170	41 057	
Prélèvement sur les recettes au profit des collectivités locales	-19 384	-25 099				
Prélèvement sur les recettes au profit des organisations internationales	-6 569	-11 183				
Prélèvement au profit de la part patronale des pensions	-31 391	-38 391				
Prélèvement au profit des prestations familiales	-16 500	-16 500				
Prélèvement de la CSS (GEF)	-23 808	-30 181				
Prélèvement des Cotisations d'assurance maladie obligatoire des agents publics	-12 995	-13 424				
Prélèvement au profit de la part patronale d'assurance maladie obligatoire des agents publics						
Prélèvement sur les participations au profit de la SEM	-250	- 250				
Prélèvement Taxe sur les jeux (10%)	-179	- 218				
Prélèvement Agence d'exécution de la filière forêt bois		-6 505				
Dont Evaluation des Fonds de concours et ADP	6 713	4 588	Dont Crédits relatifs aux Fonds de concours et ADP	81 819	4 588	
Lutte contre le tabagisme	171	256	ADP Santé	171	256	
Redevances Examens et Concours	1 030	1 000	ADP examens et concours (DGExamens et concours)	1 030	1 000	
Ristournes DG Marine Marchande		114	ADP Marine marchande		114	
Permis de conduire, Licences et cartes grises des Transport terrestre	110	180	ADP Transport terrestre (DGTT)	110	180	
Licences, médailles et diplômes sur Travail	692	819	ADP Travail (DGT)	692	819	
Revenus du patrimoine immobilier	247		ADP Entr. Patrimoine de l'Etat	247		
Produit des droits, amendes et pénalités sur activités minières	0,7	0,7	Fonds de soutien minier	0,7	0,7	
Produits des redevances d'agrément technique industriel	70	70	ADP Industrie	70,0	70	
Produits des redevances d'agrément technique des rebuts et carte de commerçants	462,0	462,0	ADP Commerce	462,0	462	
Participations dans les autres sociétés		655,6	Fonds Souverain de la République Gabonaise	-	655,6	
Ristournes DGCC		681,8	ADP Concurrence		682	
Ristournes CNLCEI		350,0	ADP CNLCEI		350	
Fonds de concours Covid-19	4 101		Fonds Covid 19	79 207	-	
TOTAL DES RECETTES NETTES POUR LE BUDGET GENERAL	1 388 794	1 739 491	TOTAL DEPENSES NETTES POUR LE BUDGET GENERAL	1 787 463	1 908 586	
BUDGETS ANNEXES						
Total des recettes pour les budgets annexes			Total des dépenses pour les budgets annexes			
COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE (CAS)						
PENSIONS	59 767	67 704	PENSIONS	59 767	67 704	-
Titre 3. Cotisations sociales	59 767	67 704	Titre 4. Dépenses de transfert	59 767	67 704	
Part salariale (yc agents en détachement)	28 376	29 313	Pensions civiles et militaires			
Part patronale de l'Etat	31 391	38 391	Pensions spéciales			

Recettes	LF 2020	PLF 2021	Dépenses	LF 2020	PLF 2021	Soldes
PRESTATIONS FAMILIALES ET SOCIALES	16 500	16 500	PRESTATIONS FAMILIALES ET SOCIALES	16 500	16 500	
Titre 3. Cotisations sociales	16 500	16 500	Titre 4. Dépenses de transfert	16 500	16 500	
Allocations familiales	16 500	16 500	Prestations familiales	16 500	16 500	
PROMOTION AUDIOVISUELLE ET CINEMATOGRAPHIQUE	1 201	2 049	PROMOTION AUDIOVISUELLE ET CINEMATOGRAPHIQUE	1 201	2 049	
Titre 1. Recettes fiscales	1 201	2 049	Titre 3. Dépenses de biens et services	400	683	
Redevance audiovisuelle	1 201	2 049	Titre 5. Dépenses d'investissement	801	1 366	
PROMOTION DU SPORT	4 045	5 896	PROMOTION DU SPORT	4 045	5 896	
Titre 1. Recettes fiscales	4 045	5 896	Titre 3. Dépenses de biens et services	2 023	2 948	
Taxe sur les jeux de hasard	537	654	Titre 5. Dépenses d'investissement	2 023	2 948	
Droits d'accises	3 508	5 242				
FORMATION POUR L'EMPLOI	1 669	2 449	FORMATION POUR L'EMPLOI	1 669	2 449	
Titre 1. Recettes fiscales	1 669	2 449	Titre 3. Dépenses de biens et services	556	816	
Taxe de formation professionnelle	1 669	2 449	Titre 5. Dépenses d'investissement	1 113	1 633	
SERVICE UNIVERSEL DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	2 394	2 400	SERVICE UNIVERSEL DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	2 394	2 400	
Titre 1. Recettes fiscales	2 394	2 400	Titre 3. Dépenses de biens et services			
Redevance Universelle	2 394	2 400	Titre 5. Dépenses d'investissement	2 394	2 400	
VALORISATION DU PATRIMOINE DE L'ETAT	9 727	15 025	VALORISATION DU PATRIMOINE DE L'ETAT	9 727	15 025	
Titre 1. Recettes fiscales	9 677	14 818	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 018	1 766	
Redevance d'Usure de la Route	9 677	13 516	Titre 5. Dépenses d'investissement	8 709	13 258	
Taxe spéciale immobilière sur les loyers (TSIL)		1 302				
Titre 4. Autres recettes	50	206				
ROPPRON	50	50				
Revenus du patrimoine immobilier		156				
FINANCEMENT DE L'HABITAT	3 065	7 787	FINANCEMENT DE L'HABITAT	3 065	7 787	
Titre 4. Autres recettes	3 065	7 787	Titre 3. Dépenses de biens et services	613	1 557	
Fonds National de l'habitat	3 065	7 787	Titre 5. Dépenses d'investissement	2 452	6 229	
SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ELECTRICITE	7 844	7 950	SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ELECTRICITE	7 844	7 950	
Titre 1. Recettes fiscales	7 844	7 950	Titre 3. Dépenses de biens et services	2 353	2 385	
Redevance de l'eau	1 021	1 050	Titre 5. Dépenses d'investissement	5 491	5 565	
Redevance de l'électricité	6 823	6 900				
SALUBRITE PUBLIQUE	6 800	7 200	SALUBRITE PUBLIQUE	6 800	7 200	
Titre 4. Autres recettes	6 800	7 200	Titre 3. Dépenses de biens et services	480	72	
Redevance des ordures ménagers	6 800	7 200	Titre 5. Dépenses d'investissement	6 320	7 128	
TOTAL RECETTES COMPTES SPECIAUX	113 013	134 959	TOTAL DEPENSES COMPTES SPECIAUX	113 013	134 959	
TOTAL RECETTES BUDGET DE L'ETAT	1 501 807	1 874 450	TOTAL DEPENSES BUDGET DE L'ETAT	1 900 476	2 043 545	- 169 095
SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL						- 169 095
SOLDE BUDGETAIRE DE BASE						-208 044

Source : DGBFIP.

I.1. Les recettes budgétaires

Les recettes budgétaires, hors prélèvements et recettes affectées, sont constituées de recettes fiscales, dons, legs et fonds de concours, cotisations sociales et autres recettes. Au sein de chaque titre, elles se répartissent en recettes pétrolières et en recettes hors pétrole.

En 2021, celles-ci s'évalueraient à **1.961,3 milliards FCFA** contre **1.564,9 milliards FCFA** arrêtés dans la LFR 2020, soit une hausse de **396,3 milliards FCFA**.

Tableau n°22 : Répartition des recettes budgétaires (en millions de FCFA)

Titres et catégories	Montant (en millions de FCFA)		Ecart LFR 2020/PLFI 2021	
	LFR 2020	PLFI 2021	Valeur	%
RECETTES BUDGETAIRES				
Titre 1 : Recettes fiscales	1 158 565	1 442 269	283 704	24%
Titre 2 : Dons, legs et fonds de concours	25 071	38 950	13 879	55%
Titre 3 : Cotisations sociales	41 372	42 737	1 365	3%
Titre 4 : Autres recettes	339 984	437 353	97 369	29%
TOTAL RECETTES	1 564 992	1 961 310	396 317	25%

Source : DGI, DGDDI, DGEPEF, DGH, DGBFIP.

I.1.1 Les recettes pétrolières

Les recettes pétrolières afficheraient un niveau de **475,8 milliards FCFA** contre **463,5 milliards FCFA** arrêtés dans la LFR 2020. Les recettes issues de ce secteur se répartissent en recettes fiscales et non fiscales.

Au titre des recettes fiscales, le produit des impôts sur les revenus, les bénéfiques et les gains en capital s'établiraient à **120,6 milliards FCFA** contre **190 milliards FCFA** prévus dans la LFR 2020, soit une baisse de **69,4 milliards FCFA**. Cette baisse s'explique par une activité du secteur pétrolier plus faible (un prix à 39 dollars/baril et une production en baisse de 5%) en 2020 par rapport à celle de 2019 (un prix à 60 dollars/baril et une production en hausse de 13%). Pour rappel, l'impôt sur les sociétés de l'année courante (ici 2021) compte pour deux tiers (2/3) des performances de l'année précédente (ici 2020).

Parallèlement, en ce qui concerne les recettes non fiscales, l'on constaterait une hausse de 30% amenant cette catégorie de recettes à **355,2 milliards FCFA** contre **273,5 milliards FCFA** prévus dans la LFR 2020. Cette augmentation s'expliquerait principalement par le niveau significatif des participations dans les sociétés pétrolières, des redevances pétrolières et celles issues des concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires.

Tableau n°23 : Recettes pétrolières (en millions FCFA)

Libellé des recettes	LFR 2020	PLFI 2021	Ecart PLF 2021/LFR 2020	
			VALEUR	%
TITRE 1 : RECETTES FISCALES				
Recettes fiscales	190 000	120 600	-69 400	37%
Impôts sur le revenu, les bénéficiaires et les gains en capital	190 000	120 600	-69 400	37%
TITRE 4 : AUTRES RECETTES				
Recettes non fiscales	273 467	355 210	81 743	30%
Revenus de l'entreprise et du domaine autre que les intérêts	248 353	320 094	71 742	29%
Participations dans les sociétés pétrolières	0	7 200	7 200	-
Redevances pétrolières	146 253	191 135	44 882	31%
Contrats de partage	102 100	121 760	19 660	19%
<i>dont recettes affectées aux fluctuations des prix des produits raffinés</i>	<i>12 200</i>	<i>12 200</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>
Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	25 110	35 110	10 000	40%
Redevance superficielle	3 110	3 110	0	0%
Boni sur attribution de permis	22 000	32 000	10 000	45%
TOTAL DES RECETTES PETROLIERES	463 467	475 810	12 343	3%

Sources : DGI, DGH, DGELF.

I.1.2 Les recettes hors pétrole

Les recettes hors pétrole s'établiraient, au titre de la loi de finances 2021, à **1.474,1 milliards FCFA** contre **1.101,5 milliards FCFA** dans la LFR 2020, soit une hausse de **352,6 milliards FCFA**. Cette augmentation résulterait principalement de l'amélioration des recettes fiscales à travers la hausse des impôts et taxes directs (+49%) et indirects (+28%), ainsi que des autres recettes notamment à travers les ventes des biens et services (100%) et des recettes diverses (+34%).

En effet :

- la hausse des impôts et taxes directs s'expliquerait par les résultats attendus sur le contrôle fiscal, sur l'impôt sur les sociétés en lien avec la reprise de l'activité économique et les effets positifs de la réforme fiscale dans le secteur forêt (taxe de superficie) ainsi que du renforcement de l'action en recouvrement en 2021 ;
- l'amélioration des impôts indirects sera soutenue par les perspectives favorables de la taxe sur la valeur ajoutée dans un contexte de reprise de l'activité économique (+2,6%) en 2021 d'une part, de l'amélioration des performances des recettes de portes soutenue par l'activité économique, la mise en œuvre de la nouvelle fiscalité à l'exportation des produits transformés du bois, la poursuite de la régularisation trimestrielle des droits et taxes de sortie suite aux ventes de minerais de manganèse exportés, le déploiement général de l'entrepôt spécial d'hydrocarbures et les effets positifs de la poursuite de l'implémentation de SYDONIA World, d'autre part ;

- l'accroissement des recettes diverses notamment les attributions de produits, s'expliquent de l'activité économique prévue en 2021 et de la création de nouvelles attributions de produits.

Tableau n°24 : Recettes hors pétrole (*en millions FCFA*)

LIBELLE DE LA RESSOURCE	LFR 2020	PLFI 2021	Ecart PLFI 2020/LF R2020	
			Valeur	%
A. TITRE 1 : RECETTES FISCALES (Brut)	968 565	1 321 669	353 104	36%
Impôts et taxes directs	385 930	573 769	187 839	49%
Impôts sur les sociétés	230 520	303 726	73 206	32%
Impôts sur les personnes	132 238	254 993	122 755	93%
Impôts sur les revenus des capitaux	23 173	15 050	- 8 122	-35%
Impôts et taxes indirects	582 635	747 900	165 265	28%
Droits et taxes sur la propriété	18 898	13 684	- 5 214	-28%
Taxes sur les biens et services	280 914	374 114	93 200	33%
Taxes formation professionnelle	1 669	2 449	780	47%
Droits et taxes de douanes	263 147	333 282	70 135	27%
Autres recettes fiscales	18 007	24 371	6 364	35%
B. RECETTES FISCALES NETTES	968 565	1 321 669	353 104	36%
C. TITRE 2 : DONNS, LEGS ET FONDS DE CONCOURS	25 071	38 950	-3 125	-12%
D. TITRE 3 : COTISATIONS SOCIALES	41 372	42 737	1 365	3%
Cotisations de sécurité sociale	0	0	-	-
Cotisations de retraite	28 376	29 313	936	3%
Cotisations CNAMGS	12 995	13 424	429	3%
E. TITRE 4 : AUTRES RECETTES	66 522	82 149	C	23,5%
Revenus de la propriété	17 181	11 909	- 5 272	-31%
Revenus de participations	6 064	3 622	- 2 442	-40%
Revenus du domaine foncier	1 042	2 950	1 908	183%
Revenus du domaine minier	5 517	1 055	- 4 462	-81%
Revenus du domaine forestier	4 557	4 281	-276	-6%
Ventes des biens et services	15 000	30 000	15 000	100%
Recettes diverses	34 341	40 240	5 899	17,2%
TOTAL DES RECETTES (b+c+d+e)	1 101 530	1 485 506	383 976	34,9%

Sources : DGI, DGH, DGELF.

A cet effet, les impôts et taxes directs connaîtraient une hausse de 49% pour se situer à **573,8 milliards FCFA** contre **385,9 milliards FCFA** dans la LFR 2020. Cette augmentation serait consécutive à la hausse des impôts sur les personnes (+93%).

Les impôts et taxes indirects afficheraient un montant de **747,9 milliards FCFA** contre **582,6 milliards FCFA** dans la LFR 2020 soit une augmentation de 28%. Celle-ci serait liée à la hausse enregistrée principalement en matière de taxes sur la formation professionnelle (+47%) et des autres recettes fiscales (+35%).

Les recettes douanières s'établiraient à **333,3 milliards FCFA** contre **263,1 milliards FCFA** prévus dans la LFR 2020, soit une augmentation de **70,1 milliards FCFA** qui s'expliquerait principalement par l'augmentation des droits et taxes de douanes à l'importation et à l'exportation.

Les autres recettes, essentiellement composées des revenus de la propriété, des droits d'exploitation du domaine public (forestier, foncier, minier, etc.) et des produits des

participations de l'Etat, se situeraient à **82,1 milliards FCFA**, en hausse de **15,6 milliards FCFA** par rapport à la LFR 2020, résultant essentiellement des ventes des biens et services (100% d'augmentation) et des recettes diverses (+17,2%).

I.2 Les dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires comprennent les charges financières de la dette, les dépenses de personnel, les dépenses de biens et services, les dépenses de transferts, les dépenses d'investissement et les autres dépenses.

Le projet de loi de finances 2021 prévoit une hausse de 7% des dépenses budgétaires (hors comptes d'affectation spéciale). Cette tendance s'expliquerait non seulement par la hausse des dépenses d'investissement (+27%) en vue d'assurer la relance post Covid-19 de l'économie gabonaise et par l'augmentation du niveau des autres dépenses (+70%), notamment avec les crédits destinés à la gestion du contentieux de l'Etat et aux coûts des plans sociaux.

Les dépenses budgétaires, hors comptes d'affectation spéciale, seraient plafonnées ainsi à **1.908,6 milliards FCFA** contre **1.787,5 milliards FCFA** prévues dans la LFR 2020, soit une baisse de **121,1 milliards FCFA**.

Les dépenses courantes, composées des charges financières de la dette, des dépenses de fonctionnement et des autres dépenses, enregistreraient une augmentation de **17,7 milliards FCFA** par rapport à la LFR 2020 pour s'établir à **1.425,2 milliards FCFA**. Elles se composent des charges financières de la dette, des dépenses de fonctionnement et des autres dépenses.

Les dépenses en capital au titre du budget général (hors comptes d'affectation spéciale) connaîtraient une hausse de 27% par rapport à la LFR 2020 et se situeraient à **483,4 milliards FCFA** dans la loi de finances 2021. Ces dépenses comprennent les investissements sur ressources propres et sur financements extérieurs.

Tableau n°25 : Répartition des dépenses par titre (en millions FCFA)

Titres et catégories	LFR 2020	PLFI 2021	Ecart PLFI 2021/LFR 2020	
			Valeur	%
Titre 1. Charges financières de la dette	276 483	272 891	-3 592	-1%
Extérieure	186 282	172 187	-14 095	-8%
Intérêts sur emprunts extérieurs-courants	186 282	172 187	-14 095	-8%
<i>Bilatéraux</i>	24 362	26 200	1 839	8%
<i>Multilatéraux</i>	29 340	35 831	6 492	22%
<i>Banques</i>	14 729	12 933	-1 796	-12%
<i>Marchés Financiers</i>	117 852	97 222	-20 629	-18%
Intérieur	90 201	100 703	10 502	12%
Intérieurs-DGD	73 734	81 548	7 813	11%
<i>Intérêts sur emprunts intérieurs-courants</i>	73 734	81 548	7 813	11%
<i>Banques intérieures</i>	31 352	28 703	-2 649	-8%
<i>Moratoires</i>	11 794	12 409	616	5%
<i>Marchés Financiers</i>	30 589	40 436	9 847	32%
Trésor-dette	16 466	19 155	2 689	16%
<i>Facilités de caisse</i>	4 363	4 542	179	4%
<i>Bons du Trésor Assimilables</i>	10 620	13 070	2 450	23%
<i>Autres frais bancaires</i>	1 483	1 544	60	4%
Titre 2. Dépenses de personnel	683 000	685 100	2 100	0%
Rémunérations du personnel	683 000	685 100	2 100	0%
<i>dont Solde permanente</i>	622 444	632 100	9 656	2%
<i>Rémunérations autres catégories de salariés</i>	38 000	38 000	0	0%
<i>Primes et indemnités des fonctionnaires</i>	18 000	15 000	-3 000	-17%
<i>Rappels de solde</i>	4 556	0	-4 556	u
Titre 3. Dépenses de biens et services	261 400	230 395	-31 005	-12%
<i>Remboursement TVA</i>	54 239	60 078	5 839	11%
<i>Autres biens et services</i>	204 549	165 729	-38 820	-19%
<i>Attributions de Produits</i>	2 612	4 588	1 976	76%
DGEL	0		0	-
DG Santé (Lutte contre le tabagisme)	0	256	256	-
Licence de transports (DGTT)	49	80	31	63%
Cartes grises (DGTT)	35	60	25	73%
Permis de conduire (DGTT)	27	40	13	50%
DG Forêts	0	0	0	-
DG Marine Marchande	0	114	114	-
Fonds de soutien minier	0,7	0,7	0,0	0%
ADP Entr. Patrimoine de l'Etat	247	0	-247	-100%
ADP Industrie	70	70	0	0%
ADP Commerce	462	462	0	0%
Redevance Examen et concours	1 030	1 000	-30	-3%
Ristournes issues de la délivrance des diplômes et des médailles	250	300	50	20%
Ristournes issues des autorisations et renouvellements d'emploi aux travailleurs étrangers	64	65	1	2%
Ristournes issues des contrôles-DG Travail	378	454	76	20%
Fonds Souverain de la République Gabonaise		656	656	-
Ristournes DGCC		682	682	-
Ristournes CNLCEI		350	350	-
Titre 4. Dépenses de transfert	162 410	195 725	33 315	21%
<i>dont:</i>			0	-
<i>dont Soutien des prix des produits pétroliers</i>	12 200	12 200	0	0%
<i>Dons fonctionnement</i>		2 802	2 802	-
<i>Cotisations internationales</i>	6 704	8 202	1 498	22%

Titres et catégories	LFR 2020	PLFI 2021	Ecart PLFI 2021/LFR 2020	
			Valeur	%
<i>Bourses</i>	39 160	48 660	9 500	24%
<i>Samu social</i>	1 663	1 400	-263	-16%
<i>Provision élections sénatoriales</i>	0	4 000	4 000	-
<i>CNAMGS</i>	29 756	28 611	-1 145	-4%
<i>Part patronale</i>	9 903	13 524	3 621	37%
<i>Filets sociaux</i>	5 923	5 923	0	0%
<i>Personne âgée</i>	1 797	1 797	0	0%
<i>CNAMGS</i>	2 353	2 353	0	0%
<i>Gratuité des accouchement</i>	9 779	9 779	0	0%
<i>Institutions</i>	6 084	5 870	-214	-4%
<i>Autorités administratives indépendantes</i>	739	1 709	970	131%
<i>Inhumation et aides aux familles</i>	1 250	2 950	1 700	136%
<i>Hôpitaux</i>	10 123	12 907	2 785	28%
<i>dont Covid 19</i>		3 500	3 500	-
<i>Prime d'assurance</i>	100	1 400	1 300	1300%
<i>SOGATRA</i>	4 467	4 467	0	0%
<i>TRANS'URB</i>	0	4 500	4 500	-
<i>Coollectivités locales et administration déconcentrée</i>	19 134	18 995	-139	-1%
<i>Opérateurs et autres transferts</i>	31 030	38 051	7 021	23%
Titre 5. Dépenses d'investissement	380 000	483 418	103 418	27%
<i>Financements sur ressources propres</i>	113 758	231 674	117 916	104%
<i>Partenariats Public-Privé</i>	30 000	2 000	-28 000	-93%
<i>Projets sur fonds de concours</i>		17 004	17 004	-
<i>Financements extérieurs</i>	236 242	232 740	-3 503	-1%
Titre 6. Autres dépenses	24 170	41 057	16 887	70%
Intérieurs-AJE	4 000	14 742	10 742	269%
<i>Protocoles transactionnels</i>	1 000	10 000	9 000	900%
<i>Condammations pécuniaires</i>	2 000	3 117	1 117	56%
<i>Séquestres</i>	500	797	297	59%
<i>Autres</i>	500	828	328	66%
Restructuration des entreprises	9 123	18 065	8 942	98%
<i>Coûts sociaux de restructuration</i>	9 123	18 065	8 942	98%
Divers	11 047	8 250	-2 797	-25%
<i>Dette aux agents de l'Etat (Rappels)</i>		3 000	3 000	-
<i>Autres contentieux</i>	11 047	1 500	-9 547	-86%
<i>Garantie de l'État sur PPP</i>		3 750	3 750	-
TOTAL	1 787 463	1 908 586	121 123	7%

Source : DGBFIP, DGCPT, DGD, DGAJE.

I.2.1 Les charges financières de la dette

Les charges financières de la dette se décomposent en intérêts sur la dette extérieure (**172,2 milliards FCFA**) et intérieure (**100,7 milliards FCFA**). Ces charges seraient projetées à **272,9 milliards FCFA** contre **276,5 milliards FCFA** dans la LFR 2020, soit une baisse de **3,6 milliards FCFA**.

L'effort de remboursement sera maintenu en mettant l'accent sur les emprunts bilatéraux (+8%) et multilatéraux (+22%) en ce qui concerne les intérêts sur emprunts extérieurs-courants, d'une part, ainsi que sur les marchés financiers (+32%) pour ce qui est des charges financières de la dette intérieure, d'autre part.

Tableau n°26 : Charges financières de la dette (*en millions de FCFA*)

Crédits de paiement				
Titres et catégories	LFI 2020	LFR 2021	Ecart PLFI 2021/LFR 2020	
			Valeur	%
Titre 1. Charges financières de la dette	276 483	272 891	- 3 592	-1%
Intérêts sur emprunts extérieurs-courants	186 282	172 187	-14 095	-8%
<i>Bilatéraux</i>	24 362	26 200	1 839	8%
<i>Multilatéraux</i>	29 340	35 831	6 492	22%
Intérieur	90 201	100 703	10 502	12%
Intérieurs-DGD	73 734	81 548	7 813	11%
<i>Marchés Financiers</i>	30 589	40 436	9 847	32%

Source : DGBFIP.

1.2.2 Les dépenses de personnel

Evaluées à **683 milliards FCFA** dans la LFR 2020, les dépenses de personnel se situeraient à **685,1 milliards FCFA** dans la loi de finances 2021, soit une hausse de **2,1 milliards FCFA**. Elles se décomposent en solde permanente ainsi qu'en primes et indemnités des fonctionnaires.

Cette évolution s'explique principalement par la prise en charge des actions de recrutements des forces de défense et de sécurité, ainsi que la régularisation des situations administratives dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

Tableau n°27 : Les dépenses de personnel (*en millions FCFA*)

Crédits de paiement				
Titres et catégories	LFR 2020	PLFI 2021	Ecart PLFI 2021/LFR 2020	
Titre 2 : Dépenses de personnel	683 000	685 100	2 100	0%
<i>dont Solde permanente</i>	622 444	632 100	9 656	2%
<i>Rémunérations autres catégories de salariés</i>	38 000	38 000	0	0%
<i>Primes et indemnités des fonctionnaires</i>	18 000	15 000	-3 000	-17%
<i>Arriérés de solde</i>	4 556	0	-4 556	-100%

Source : DGBFIP.

1.2.3 Les dépenses de biens et services

Les dépenses de biens et services connaîtraient une diminution de 12% par rapport à la LFR 2020 pour s'établir à **230,4 milliards FCFA**. Cette contraction est consécutive aux dépenses des *autres biens et services* (-19%) destinées au fonctionnement régulier de l'administration qui enregistreraient une baisse de **38,8 milliards FCFA**, résultante principale des mesures de rationalisation des dépenses de consommations publiques en

eau, électricité et téléphone, ainsi que par la dématérialisation des procédures et des actes administratifs.

Tableau n°28 : Les dépenses des biens et services (*en millions FCFA*)

Titres et catégories	LFR 2020	PLFI 2021	Ecart PLFI 2021/LFR 2020	
			Valeur	%
Titre 3. Dépenses de biens et services	261 400	230 395	-31 005	-12%
<i>Remboursement TVA</i>	<i>54 239</i>	<i>60 078</i>	<i>5 839</i>	<i>11%</i>
<i>Autres biens et services</i>	<i>204 549</i>	<i>165 729</i>	<i>-38 820</i>	<i>-19%</i>
<i>Attributions de Produits</i>	<i>2 612</i>	<i>4 588</i>	<i>1 976</i>	<i>76%</i>

Source : DGBFIP.

I.2.4 Les dépenses de transferts

Budgétisées à **162,4 milliards FCFA** dans la LFR 2020, les dépenses de transferts se stabiliseraient à **195,7 milliards FCFA** pour l'exercice budgétaire 2021, soit une hausse de **33,3 milliards FCFA**.

Cette variation est principalement liée au relèvement des bourses (**+9.500 milliards FCFA**), à la constitution d'une provision Covid-19 (**+3,5 milliards FCFA**), à un don de l'Union Européenne et du Gouvernement américain destiné à la protection de l'environnement pour un montant de **2,8 milliards FCFA**, ainsi qu'une provision en vue des élections sénatoriales de **4 milliards FCFA**.

Tableau n°29 : Les dépenses de transfert (*en millions FCFA*)

Titres et catégories	LFR 2020	PLFI 2021	Ecart PLFI 2021/LFR 2020	
			Valeur	%
Titre 4. Dépenses de transfert	162 410	195 725	33 315	21%
<i>dont:</i>			0	-
<i>Soutien des prix des produits pétroliers</i>	12 200	12 200	0	0%
<i>Dons fonctionnement</i>		2 802	2 802	-
<i>Cotisations internationales</i>	6 704	8 202	1 498	22%
<i>Bourses</i>	39 160	48 660	9 500	24%
<i>Samu social</i>	1 663	1 400	-263	-16%
<i>Provision élections sénatoriales</i>	0	4 000	4 000	-
<i>CNAMGS</i>	29 756	28 611	-1 145	-4%
<i>Part patronale</i>	9 903	13 524	3 621	37%
<i>Filets sociaux</i>	5 923	5 923	0	0%
<i>Personne âgée</i>	1 797	1 797	0	0%
<i>CNAMGS</i>	2 353	2 353	0	0%
<i>Gratuité des accouchement</i>	9 779	9 779	0	0%
<i>Institutions</i>	6 084	5 870	-214	-4%
<i>Autorités administratives indépendantes</i>	739	1 709	970	131%
<i>Inhumation et aides aux familles</i>	1 250	2 950	1 700	136%
<i>Hôpitaux</i>	10 123	12 907	2 785	28%
<i>dont Covid 19</i>		3 500	3 500	-
<i>Prime d'assurance</i>	100	1 400	1 300	1300%
<i>SOGATRA</i>	4 467	4 467	0	0%
<i>TRANS'URB</i>	0	4 500	4 500	-
<i>Coopératives locales et administration déconcentrée</i>	19 134	18 995	-139	-1%
<i>Opérateurs et autres transferts</i>	31 030	38 051	7 021	23%

Source : DGBFIP.

I.2.5 Les dépenses d'investissement

Le projet de loi de finances 2021 qui s'inscrit en droite ligne des orientations du Président de la République, Chef de l'Etat, ainsi que des engagements contenus dans la déclaration de politique générale du Premier Ministre, vise la poursuite de la rationalisation des programmes d'investissement en cours, en vue de leur achèvement, et principalement le renforcement des infrastructures dans les secteurs de la route, de l'énergie, de l'eau, de l'éducation et de la santé.

Aussi les dépenses d'investissement s'établiraient-elles à **483,4 milliards FCFA** contre **380 milliards FCFA** pour la LFR 2020. Cette hausse de **103,4 milliards FCFA** s'expliquerait par la volonté de relance « post Covid-19 » de l'économie et d'achèvement des projets en cours, ceci se traduit par l'accent mis sur les projets financés sur ressources propres (+104%).

Tableau n°30 : Les dépenses d'investissement (*en millions FCFA*)

Titres et catégories	LFR 2020	PLFI 2021	Ecart PLFI 2021/LFR 2020	
			Valeur	%
Titre 5. Dépenses d'investissement	380 000	483 418	103 418	27%
<i>Financements sur ressources propres</i>	<i>113 758</i>	<i>231 674</i>	<i>117 916</i>	<i>104%</i>
<i>Partenariats Public-Privé</i>	<i>30 000</i>	<i>2 000</i>	<i>-28 000</i>	<i>-93%</i>
<i>Projets sur fonds de concours</i>		<i>17 004</i>	<i>17 004</i>	<i>-</i>
<i>Financements extérieurs</i>	<i>236 242</i>	<i>232 740</i>	<i>-3 503</i>	<i>-1%</i>

Source : DGBFIP.

I.2.6. Les autres dépenses

Les autres dépenses enregistreraient une progression de **14,4 milliards FCFA** pour s'établir à **41,1 milliards FCFA**, soit une hausse de 70% par rapport au niveau prévu dans la LFR. Cette variation serait consécutive à la variation positive des crédits destinés à la gestion du contentieux de l'État et aux coûts des plans sociaux, à la prise en compte des arriérés de solde pour plus **11.500 agents retraités** et à la restructuration des entreprises, ainsi qu'aux divers contentieux.

Tableau n°31 : Les autres dépenses (*en millions FCFA*)

Titres et catégories	LFR 2020	PLFI 2021	Ecart PLFI 2021/LFR 2020	
			Valeur	%
Titre 6. Autres dépenses	24 170	41 057	16 887	70%
Intérieurs-AJE	4 000	14 742	10 742	269%
Protocoles transactionnels	1 000	10 000	9 000	900%
Condamnations pécuniaires	2 000	3 117	1 117	56%
Séquestres	500	797	297	59%
Autres	500	828	328	66%
Restructuration des entreprises	9 123	18 065	8 942	98%
Coûts sociaux de restructuration	9 123	18 065	8 942	98%
Divers	11 047	8 250	-2 797	-25%
Dette aux agents de l'Etat (Rappels)		3 000	3 000	-
Autres contentieux	11 047	1 500	-9 547	-86%
Garantie de l'État sur PPP		3 750	3 750	-

Source : DGBFIP.

I.3 Les comptes d'affectation spéciale (CAS)

Les CAS retracent les opérations budgétaires financées au moyen des recettes particulières qui sont, par nature, en relation directe avec les dépenses concernées (article 55 de la LOLFEB).

Conformément aux dispositions de la loi organique n°017/2020 du 17 juillet 2020 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi organique n°20/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget, le projet de loi de finances 2021 consacrerait dix (10) comptes d'affectation spéciale (CAS). L'ensemble de

ces CAS s'équilibrerait en recettes et en dépenses, à **134,9 milliards FCFA** contre **113,0 milliards FCFA** en LFR 2020, soit une hausse de **21,9 milliards FCFA**.

Au titre du projet de loi de finances 2021, un programme destiné à l'entretien du patrimoine mobilier et immobilier de l'Etat serait créé au sein du CAS "Valorisation du patrimoine de l'Etat et contrôle de la qualité des produits pétroliers".

Tableau n°32 : L'équilibre des comptes d'affectation spéciale (*en millions FCFA*)

RECETTES					
Intitulés des Comptes d'affectation	LFR 2020		PLF 2021		
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Solde
Pensions	59 767	59 767	67 704	67 704	7 937
Prestations familiales	16 500	16 500	16 500	16 500	-
Promotion audiovisuelle et cinématographique	1 201	1 201	2 049	2 049	848
Promotion du sport	4 045	4 045	5 896	5 896	1 850
Formation pour l'emploi	1 669	1 669	2 449	2 449	780
Service universel des communications électroniques	2 394	2 394	2 400	2 400	6
Valorisation du patrimoine de l'Etat	9 727	9 727	15 025	15 025	3 839
Financement de l'habitat	3 065	3 065	7 787	7 787	4 722
Service public de l'eau et de l'électricité	7 844	7 844	7 950	7 950	106
Salubrité publique	6 800	6 800	7 200	7 200	400
TOTAL	113 012	113 012	134 959	134 959	21 946

Source : DGBFIP.

II. OPERATIONS DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE

Les opérations de financement et de trésorerie reprennent le solde budgétaire global, qui est déficitaire de **195,7 milliards FCFA** pour le PLF 2021. Elles retracent ensuite les charges et les ressources de financement et de trésorerie et l'affectation des résultats de l'année en cours et des exercices antérieurs.

En effet, pour l'exercice budgétaire 2021, les opérations de financement et de trésorerie afficheraient globalement un solde excédentaire de **169,1 milliards FCFA** contre **398,7 milliards FCFA** dans la LFR 2020.

II.1 Les charges de financement et de trésorerie

Les charges de financement et de trésorerie se chiffrent à **637,9 milliards FCFA** contre **1.146,7 milliards FCFA** dans la LFR 2020, soit une baisse de **508,7 milliards FCFA**. Cet écart s'expliquerait par l'absence de refinancement, à l'instar du reprofilage de la dette qui s'est fait en 2020.

Tableau n°33 : Les charges de financement et de trésorerie (en millions FCFA)

	LFR 2020	PLFI 2021	Ecart PLFI 2021/LFR 2020	
	(en millions de F.cfa)		Valeur	%
Charges de trésorerie et de financement				
Amortissement dette extérieure	690 593	217 935	-472 658	-68%
Emprunts extérieurs-courants	690 593	217 935	-472 658	-68%
Bilatéraux	55 851	84 961	29 110	52%
Multilatéraux	114 952	68 970	-45 983	-40%
Banques	80 722	64 004	-16 718	-21%
marché international	439 068	-	-439 068	-100%
Amortissement des prêts du secteur bancaire	313 522	288 165	-25 357	-8%
Intérieur-DGD	313 522	288 165	-25 357	-8%
Emprunts intérieurs-courants	313 522	288 165	-25 357	-8%
Banques	52 422	33 383	-19 038	-36%
Moratoires	105 034	98 115	-6 919	-7%
Marchés Financiers	156 067	156 667	600	0%
Autres amortissements	130 120	128 845	-1 275	-1%
Instances Trésor de la période précédente	87 581	84 845	-2 736	-3%
Arriérés de TVA	42 539	44 000	1 461	3%
Prêts et avances	12 435	3 000	-9 435	-76%
Fonds Souverain de la RG		3 000	3 000	-
Prets nets à SOGARA			-	-
Dépôts BEAC	12 435	-	-12 435	-100%
Total	1 146 671	637 945	-508 725	-44%

Source : DGBFIP.

II.2 Les ressources de financement et de trésorerie

Les ressources de financement et de trésorerie se chiffraient à **807,0 milliards FCFA** contre **1.545,3 milliards FCFA** dans la LFR 2020, soit une baisse de 48%. Cette baisse résulte essentiellement de l'absence de tirage sur prêts programmes et d'émission de titres publics sur le marché international.

Tableau n°34 : Les ressources de financement et de trésorerie (en millions FCFA)

	LFR 2020	PLFI 2021	Ecart PLFI 2021/LFR 2020	
	(en millions de F.cfa)		Valeur	%
Ressources de trésorerie et de financement				
Tirages	594 213	213 596	-380 617	-64%
Tirages sur conventions en cours	195 811	213 596	17 785	9%
Tirages sur nouvelles conventions	19 462	-	-19 462	-100%
Tirages sur prêts programmes	378 940	-	-378 940	-100%
Partenariats Public-Privé	30 000		-30 000	-100%
Emissions de titres publics	836 320	320 200	-516 120	-62%
Emissions de titres publics sur le Marché international	595 176		-595 176	-100%
Emissions de titres publics sur le Marché intérieur	241 144	320 200	79 056	33%
Financement bancaire		189 455	189 455	-
banques commerciales		189 455	189 455	-
Financement non bancaire	84 807	83 789	-1 018	-1%
Accumulation des instances	84 807	83 789	-1 018	-1%
Dépôt sur les comptes des correspondants du Trésor			-	-

Total	1 545 339	807 040	-738 299	-48%
Solde des opérations de financement et de trésorerie	398 669	169 095		
Solde budgétaire global	- 398 669	- 169 095		
Solde net	0	-		

Source : DGBFIP

III. PLAN DE TRESORERIE PREVISIONNEL

Le plan de trésorerie permet d'évaluer le montant mensuel des encaissements et décaissements prévisionnels, ainsi que le solde de trésorerie en fin de chaque mois. Il s'inscrit dans un cadre annuel. Ce plan est construit lors de la préparation du budget et révisé puis ajusté régulièrement, tout au long de l'exécution budgétaire. Il traduit l'ensemble des opérations en cours ou à venir, avec un impact en trésorerie.

Le Gouvernement dispose, ainsi, d'un outil de pilotage de l'exécution budgétaire, qui vise à limiter les risques d'endettement, tout en assurant la soutenabilité budgétaire.

A ce titre, le plan de trésorerie permet :

- d'avoir une vue générale des disponibilités de l'Etat et de connaître la situation de la trésorerie publique ;
- d'encadrer l'exécution des dépenses de l'Etat en tenant compte des ressources mobilisées;
- de régler à bonne date, les dépenses de la gestion courante et d'éponger progressivement les arriérés de paiement afin d'éviter à l'Etat les pénalités de retard et l'accumulation de nouveaux arriérés ;
- d'éviter de creuser le déficit des opérations financières de l'Etat et de renforcer l'orthodoxie dans la gestion des finances publiques en assurant une redevabilité en toute transparence.

Ainsi, cette annexe prévoit mensuellement, d'une part, le niveau des recettes et des dépenses des opérations budgétaires, tout en distinguant les dépenses du budget général et celles des comptes d'affectation spéciale, d'autre part. Elle fait ressortir dans les opérations de trésorerie et de financement, les charges et les ressources de trésorerie et de financement pour l'exercice budgétaire 2021.

Les données consolidées de ces différents postes de recettes et de dépenses du budget de l'Etat sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau n°35 : Plan de trésorerie (en millions FCFA)

PLAN DE TRESORERIE (en millions de Francs CFA)	PLFI 2021	janv.-20	févr.-20	mars-20	avr.-20	mai-20	juin-20	juil.-20	août-20	sept.-20	oct.-20	nov.-20	déc.-20	Total
I.TOTAL DES RECETTES NETTES DES FONDOS DE CONCOURS ET ADP POUR LE BUDGET	1 741 491,3	171 258,9	159 248,5	159 861,4	222 850,3	123 567,7	102 442,0	113 371,1	101 712,0	106 498,9	102 543,4	185 148,4	192 988,8	1 741 491,4
GENERAL (1.1.-1.2.)														
1.1.TOTAL RECETTES PROPRES	1 961 310,0	191 546,3	180 064,6	160 757,6	238 605,1	139 372,0	118 487,1	131 143,4	120 005,2	125 823,5	122 958,6	207 491,9	225 054,9	1 961 310,1
TITRE 1 : RECETTES FISCALES	1 442 269,1	158 245,1	121 997,9	100 889,7	202 511,0	113 778,5	91 957,5	95 514,3	87 234,6	85 521,8	90 220,1	173 524,0	120 874,3	1 442 268,9
Impôts sur les sociétés	424 326,0	67 361,0	32 593,3	14 989,6	111 113,7	33 969,4	10 698,3	8 214,8	7 249,4	7 092,0	8 645,6	91 877,1	30 521,8	424 326,0
Sociétés pétrolières	120 600,0	8 001,1	13 104,6	0,0	25 700,0	1 789,1	1 734,7	2 289,0	1 965,0	1 774,3	2 966,8	46 689,6	14 585,8	120 600,0
Sociétés minières	55 695,1	10 923,2	2 963,2	6 500,5	20 027,4	9 149,9	0,0	0,0	64,5	0,0	0,0	6 066,4	0,0	55 695,0
Retenues à la source	45 406,6	4 371,9	4 446,1	3 278,3	3 326,0	3 662,7	3 896,6	3 324,3	3 225,0	3 301,1	3 022,0	3 937,8	5 615,1	45 407,0
Autres sociétés	202 624,3	44 064,9	12 079,4	5 210,9	62 060,4	19 367,6	5 066,9	2 601,5	1 994,9	2 016,6	2 656,8	35 183,3	10 320,8	202 624,0
Impôts sur les personnes	254 993,1	23 156,0	23 472,4	20 899,9	20 627,9	19 021,1	19 601,6	21 189,1	25 203,4	19 392,3	19 572,2	21 229,4	21 627,8	254 993,1
Impôts sur le revenu des personnes physiques	78 025,7	7 124,1	9 036,8	7 369,2	6 902,0	5 373,5	5 337,5	5 965,0	10 191,3	4 166,5	4 415,2	5 793,6	6 351,0	78 025,7
Acomptes versés par les salariés	132 819,6	11 922,9	10 734,4	10 048,2	10 235,8	10 352,7	10 819,5	11 487,4	11 293,0	11 486,0	11 334,4	11 693,4	11 411,8	132 819,6
Taxe complémentaire sur les salaires	42 815,7	3 987,6	3 547,6	3 357,0	3 372,4	3 202,8	3 353,1	3 634,7	3 546,1	3 668,1	3 746,6	3 643,2	3 756,6	42 815,7
Impôts forfaitaires sur le revenu	1 310,5	119,7	151,8	123,8	115,9	90,2	89,6	100,2	171,2	70,0	74,2	97,3	106,7	1 310,5
Autres impôts sur les personnes	21,6	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	21,6
Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers	15 050,1	1 630,1	830,8	242,7	446,4	596,1	2 137,0	4 110,5	2 643,2	1 022,3	690,1	238,4	462,5	15 050,1
Taxe de formation professionnelle	2 449,0	238,3	216,4	185,3	170,3	178,0	208,7	198,0	176,0	211,8	209,0	234,0	223,3	2 449,0
Droits et taxes sur la propriété	13 683,9	1 043,9	912,7	922,1	1 754,0	877,5	948,3	1 374,8	788,7	635,8	1 228,5	840,4	2 357,1	13 683,9
Droits de mutations	9 342,5	572,6	563,0	693,3	1 270,7	562,3	696,0	826,5	444,5	480,6	677,9	488,5	2 064,5	9 342,5
Taxe spéciale immobilière sur les loyers (TSIL)	4 341,4	471,2	349,7	226,8	483,2	315,2	252,3	548,4	344,3	155,2	550,7	351,9	292,6	4 341,4
Taxes sur les biens et services	374 114,0	41 654,7	30 789,3	29 839,2	35 235,9	28 714,9	29 365,9	32 181,2	26 823,7	30 208,4	29 377,5	28 732,8	31 190,3	374 113,7
Redevance d'Usure de la Route	13 515,8	1 069,3	1 011,5	1 073,2	1 180,8	1 036,3	1 026,4	1 186,5	1 130,2	1 199,7	1 189,5	1 153,4	1 259,2	13 515,8
Taxe sur les carburants	1 617,8	81,5	111,8	156,1	123,5	109,8	116,6	101,0	92,5	105,3	113,5	185,0	321,2	1 617,8
Taxe sur la valeur ajoutée	278 935,5	33 500,7	23 227,1	23 687,5	27 771,1	21 557,5	21 743,2	24 077,7	19 171,2	22 389,4	21 528,6	19 225,8	21 055,7	278 935,4
Droits d'accises	25 570,4	2 255,2	1 994,4	1 991,9	2 022,0	2 095,4	2 123,7	2 178,9	2 182,8	2 116,0	2 149,2	2 209,9	2 251,0	25 570,2
Taxe sur les jeux de hasard	2 179,2	189,7	142,9	239,3	153,0	125,0	169,4	99,2	258,3	150,0	196,5	264,5	191,5	2 179,2
Taxe sur les Transferts	2 627,0	187,6	215,7	203,2	177,5	182,0	176,3	256,5	174,1	215,2	172,7	466,5	199,7	2 627,0
Taxes diverses (contrats d'assurances, autres)	6 322,9	672,8	489,2	698,9	432,9	303,6	674,7	761,9	224,7	273,6	302,3	946,6	541,7	6 322,9
Contribution Spéciale de solidarité	20 942,2	1 595,2	1 514,6	1 551,2	1 719,8	1 655,5	1 669,5	1 695,1	1 738,1	1 765,3	1 676,4	2 068,9	2 292,4	20 942,2
Redevance audiovisuelle	2 049,2	224,3	154,8	155,0	196,5	186,4	180,4	178,9	157,8	204,5	158,6	143,4	108,6	2 049,2
Taxe sur les véhicules de luxe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Taxe immatriculation personnalisée	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Taxe sur les retraits	1,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	1,0
Taxe des lotisseurs	1,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	1,0
Taxe de fermage	135,0	12,5	12,8	0,6	9,7	9,7	9,9	10,9	11,2	11,9	12,5	13,7	19,7	135,0
Taxe de transferts forestiers	1 000,0	92,3	94,7	4,1	71,7	71,9	73,0	80,9	83,2	87,9	92,9	101,6	145,9	1 000,0
Redevance Universelle	2 400,0	221,5	227,3	9,8	172,0	172,6	175,2	194,0	199,7	211,0	222,9	243,9	350,1	2 400,0
Contribution Spéciale de l'Eau	1 050,0	96,9	99,4	4,3	75,3	75,5	76,6	84,9	87,4	92,3	97,5	106,7	153,2	1 050,0
Contribution Spéciale de l'Electricité	6 900,0	636,8	653,4	28,1	494,5	496,1	503,6	557,9	574,2	606,6	640,8	701,4	1 006,5	6 900,0
Ristournes Licence de transports	200,0	18,5	18,9	0,8	14,3	14,4	14,6	16,2	16,6	17,6	18,6	20,3	29,2	200,0
Ristournes Cartes grises	150,0	13,8	14,2	0,6	10,8	10,8	10,9	12,1	12,5	13,2	13,9	15,2	21,9	150,0
Ristournes Permis de conduire	100,0	9,2	9,5	0,4	7,2	7,2	7,3	8,1	8,3	8,8	9,3	10,2	14,6	100,0
Ristournes DGForêts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Amendes DGForêts	6 400,0	590,7	606,1	26,1	458,7	460,1	467,2	517,4	532,6	562,6	594,4	650,5	933,6	6 400,0
Ristournes DGPêches et de l'aquaculture	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Ristournes DGEnvironnement et de la Protection de la nature	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Ristournes DGMarine Marchande	284,1	26,2	26,9	1,2	20,4	20,4	20,7	23,0	23,6	25,0	26,4	28,9	41,4	284,1
Ristournes DGCC	1 033,0	95,3	97,8	4,2	74,0	74,3	75,4	83,5	86,0	90,8	95,9	105,0	150,7	1 033,0
Ristournes CNLCEI	700,0	64,6	66,3	2,9	50,2	50,3	51,1	56,6	58,3	61,5	65,0	71,2	102,1	700,0
Droits et taxes de douanes	333 282,2	20 100,2	26 764,2	32 155,0	29 967,5	29 470,6	28 237,1	27 878,4	21 136,0	25 939,8	28 542,2	29 870,7	33 220,6	333 282,2
Droits et taxes à l'importation	293 287,1	17 767,4	23 658,0	28 423,1	26 489,5	26 050,3	24 959,9	24 642,8	18 682,9	22 929,3	25 229,6	26 403,9	28 050,4	293 287,1
Taxe communautaire d'Intégration	6 608,1	400,3	533,0	640,4	596,8	586,9	562,4	555,2	420,9	516,6	568,4	594,9	632,0	6 608,1
Contribution Communautaire d'Intégration	1 508,7	91,4	121,7	146,2	136,3	134,0	128,4	126,8	96,1	118,0	129,8	135,8	144,3	1 508,7
Prélèvement OHADA	2 486,1	150,6	200,5	240,9	224,5	220,8	211,6	208,9	158,4	194,4	213,9	223,8	237,8	2 486,1
Contribution au financement de l'U.A.	579,6	35,1	46,8	56,2	52,4	51,5	49,3	48,7	36,9	45,3	49,9	52,2	55,4	579,6
Redevance informatique	14 852,9	899,8	1 198,1	1 439,4	1 341,5	1 319,3	1 264,0	1 248,0	946,2	1 161,2	1 277,7	1 337,2	1 420,6	14 852,9

PLAN DE TRESORERIE (en millions de Francs CFA)	PLFI 2021	janv.-20	févr.-20	mars-20	avr.-20	mai-20	juin-20	juil.-20	août-20	sept.-20	oct.-20	nov.-20	déc.-20	Total
Contentieux (Amendes)	490,4	29,7	39,6	47,5	44,3	43,6	41,7	41,2	31,2	38,3	42,2	44,1	46,9	490,4
Travail Extra Legal	76,9	4,7	6,2	7,5	6,9	6,8	6,5	6,5	4,9	6,0	6,6	6,9	7,4	76,9
Droit de douane import	128 883,8	7 807,8	10 396,4	12 490,4	11 640,7	11 447,7	10 968,5	10 829,2	8 210,1	10 076,2	11 087,0	11 603,1	12 326,6	128 883,8
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	117 182,1	7 098,9	9 452,5	11 356,4	10 583,8	10 408,3	9 972,7	9 846,0	7 464,7	9 161,3	10 080,4	10 549,6	11 207,5	117 182,1
Droit d'accises	10 256,9	621,4	827,4	994,0	926,4	911,0	872,9	861,8	653,4	801,9	882,3	923,4	981,0	10 256,9
Surtaxe temporaire	73,1	4,4	5,9	7,1	6,6	6,5	6,2	6,1	4,7	5,7	6,3	6,6	7,0	73,1
Précompte IRPP	128,4	7,8	10,4	12,4	11,6	11,4	10,9	10,8	8,2	10,0	11,0	11,6	12,3	128,4
Intérêt de crédit	858,5	52,0	69,2	83,2	77,5	76,2	73,1	72,1	54,7	67,1	73,8	77,3	82,1	858,5
Contribution Spéciale de Solidarité (CSS)	9 238,8	559,7	745,2	895,4	834,4	820,6	786,3	776,3	588,5	722,3	794,8	831,7	883,6	9 238,8
Magasinage	44,1	2,7	3,6	4,3	4,0	3,9	3,8	3,7	2,8	3,4	3,8	4,0	4,2	44,1
Contrôle spécifique (instruments de mesure)	18,6	1,1	1,5	1,8	1,7	1,7	1,6	1,6	1,2	1,5	1,6	1,7	1,8	18,6
Ventes aux enchères	0,0													0,0
Droits et taxes à l'exportation	39 995,1	2 332,8	3 106,2	3 731,9	3 478,0	3 420,3	3 277,2	3 235,5	2 453,0	3 010,6	3 312,6	3 466,8	5 170,2	39 995,1
Droit de sortie/ Mines	24 449,0	1 391,0	1 852,2	2 225,3	2 073,9	2 039,5	1 954,1	1 929,3	1 462,7	1 795,2	1 975,3	2 067,2	3 683,3	24 449,0
Taxe d'abatage/ Bois sciés et ouvrages	15 347,3	929,7	1 238,0	1 487,3	1 386,2	1 363,2	1 306,1	1 289,5	977,6	1 199,9	1 320,2	1 381,7	1 467,8	15 347,3
Timbre douanier	6,4	0,4	0,5	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,4	0,5	0,6	0,6	0,6	6,4
Taxe sur les produits minéraux	192,4	11,7	15,5	18,6	17,4	17,1	16,4	16,2	12,3	15,0	16,6	17,3	18,4	192,4
Autres recettes fiscales	24 370,8	3 060,9	6 418,8	1 655,9	3 195,3	951,0	760,7	367,5	3 214,2	1 019,5	1 955,0	501,1	1 270,9	24 370,8
Pénalités sur le revenu et les bénéficiaires	7 867,0	574,3	351,9	309,7	396,9	491,7	298,7	296,5	2 946,7	300,6	407,2	359,1	1 133,8	7 867,0
Produit des droits, amendes et pénalités sur activités minières	1,0												1,0	1,0
Taxe de superficie DG forêts	12 007,5	2 401,5	6 003,7	1 200,7	2 401,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	12 007,5
Autres taxes	4 495,3	85,1	63,1	145,5	396,9	459,3	462,0	71,0	267,5	718,9	1 547,7	142,0	136,1	4 495,3
TITRE 2 : DONS, LEGS ET FONDS DE CONCOURS	38 949,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	38 949,8	38 949,8
TRANSFERT RECUS D'AUTRES BUDGETS PUBLICS														-
DONS, LEGS ET FONDS DE CONCOURS	38 949,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	38 949,8	38 949,8
Dons des institutions internationales-projets	0,0													-
Dons intérieurs reçus autres que ceux provenant d'autres budgets publics-fonds de concours	0,0													-
TITRE 3 : COTISATIONS SOCIALES	42 737,2	3 692,1	3 336,8	3 465,3	3 271,1	3 021,6	3 430,5	3 661,7	3 437,8	3 575,7	3 400,2	4 858,3	3 586,3	42 737,2
Cotisations retraites (y.c agents publics en détachement)	29 312,9	2 733,6	2 234,6	2 426,9	2 364,2	2 091,4	2 529,6	2 350,7	2 548,0	2 476,1	2 517,9	2 474,4	2 565,5	29 312,9
Cotisations CNAMGS	13 424,3	958,5	1 102,2	1 038,3	906,8	930,2	901,0	1 311,0	889,8	1 099,6	882,3	2 383,9	1 020,8	13 424,3
TITRE 4 : AUTRES RECETTES	437 353,9	29 609,1	54 729,9	56 402,6	32 823,0	22 571,8	23 099,1	31 967,5	29 332,8	36 726,0	29 338,3	29 109,5	61 644,5	437 353,9
Revenus des participations	10 822,4	40,8	6,0	382,8	143,3	15,0	314,1	609,5	156,2	7 872,2	101,6	57,5	1 123,3	10 822,4
Participations dans les sociétés pétrolières	7 200,0									7 200,0				7 200,0
Participations dans les sociétés minières	1 000,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 000,0	1 000,0
Participations dans les autres sociétés	2 622,4	40,8	6,0	382,8	143,3	15,0	314,1	609,5	156,2	672,2	101,6	57,5	123,3	2 622,4
Revenus du domaine foncier	2 950,2	174,9	536,2	319,8	666,9	242,0	257,9	227,9	134,3	92,7	91,0	101,6	105,1	2 950,2
Revenus du domaine pétrolier	348 004,0	26 687,7	49 579,1	48 853,5	27 003,4	19 110,3	19 159,0	26 561,5	26 767,4	26 098,7	26 143,0	26 309,1	25 731,3	348 004,0
Redevance pétrolière	191 134,8	24 849,3	35 734,5	34 392,7	10 568,6	6 882,3	6 930,8	12 265,4	12 467,8	11 802,9	11 849,6	11 976,1	11 414,7	191 134,8
Contrat de partage	121 759,6	57,8	13 543,9	14 225,5	12 120,3	9 090,2	9 090,2	10 605,3	10 605,3	10 605,3	10 605,3	10 605,3	10 605,3	121 759,6
dont transferts à SOGARA	12 200,0	32,7	32,7	17,3	1 563,5	1 172,6	1 172,6	1 368,1	1 368,1	1 368,1	1 368,1	1 368,1	1 368,1	12 200,0
Redevance supercificiaire	3 109,6	1 694,8	214,8	190,0	213,4	62,0	62,1	102,4	105,9	102,2	99,7	139,3	122,9	3 109,6
Boni sur attribution de permis	32 000,0	85,7	85,8	45,4	4 101,0	3 075,8	3 075,8	3 588,4	3 588,4	3 588,4	3 588,4	3 588,4	3 588,4	32 000,0
Revenus du domaine minier	1 055,3	14,1	4,2	3,6	3,4	2,1	2,6	289,0	1,6	284,0	258,4	191,6	0,8	1 055,3
Revenus du domaine forestier	4 281,1	314,2	375,7	436,6	353,6	270,3	437,3	434,6	252,0	369,4	384,7	282,5	370,4	4 281,1
Recettes diverses non fiscales	40 240,9	2 377,5	4 228,6	6 406,4	4 652,4	2 932,1	2 928,2	3 845,0	2 021,4	2 008,9	2 359,5	2 167,2	4 313,6	40 240,9
Recettes de régies (R7 affectées)	33 384,7	1 897,9	3 484,5	6 142,0	4 131,0	2 505,6	2 373,7	3 215,1	1 519,9	1 557,8	1 651,8	1 678,2	3 227,1	33 384,7
. Patentes	4 970,1	219,7	993,0	1 111,1	630,3	584,5	437,9	338,5	147,3	103,3	115,7	100,3	188,5	4 970,1
. Licences	294,3	8,8	43,0	78,4	42,5	28,2	23,6	17,9	10,5	6,0	9,7	10,8	14,8	294,3
. Foncier bâti	9 802,2	198,5	730,8	2 786,2	1 799,5	352,2	410,0	1 271,9	104,1	139,4	245,8	249,1	1 514,8	9 802,2
. Foncier non bâti	1 102,6	25,8	34,1	394,9	195,1	43,9	33,6	132,1	27,4	23,7	8,3	5,7	178,1	1 102,6
. Impôt Synthétique Libératoire	2 228,4	98,5	445,2	498,2	282,6	262,1	196,3	151,8	66,1	46,3	51,9	45,0	84,5	2 228,4
. Fonds National de l'habitat	7 786,6	783,3	694,7	672,4	603,2	579,7	638,6	674,5	553,7	632,9	663,3	651,2	639,2	7 786,6
. Contribution pour les ordures ménagères	7 200,5	563,3	543,7	600,8	577,8	655,1	633,7	628,4	610,8	606,2	557,1	616,3	607,2	7 200,5
Redevance Examen et concours	1 000,0	92,3	94,7	4,1	71,7	71,9	73,0	80,9	83,2	87,9	92,9	101,6	145,9	1 000,0
Ristournes issues de la délivrance des diplômes et des médailles	300,2	27,7	28,4	1,2	21,5	21,6	21,9	24,3	25,0	26,4	27,9	30,5	43,8	300,2
Ristournes issues des autorisations et renouvellements d'emploi aux travailleurs étrangers	64,8	6,0	6,1	0,3	4,6	4,7	4,7	5,2	5,4	5,7	6,0	6,6	9,5	64,8
Ristournes issues des contrôles-DG Travail	453,6	41,9	43,0	1,8	32,5	32,6	33,1	36,7	37,7	39,9	42,1	46,1	66,2	453,6
Revenus du patrimoine immobilier	156,5	14,4	14,8	0,6	11,2	11,3	11,4	12,7	13,0	13,8	14,5	15,9	22,8	156,5
ROPPRON	100,0	9,2	9,5	0,4	7,2	7,2	7,3	8,1	8,3	8,8	9,3	10,2	14,6	100,0
Redevance pour carte de commerçant yc pénalités	300,0	27,7	28,4	1,2	21,5	21,6	21,9	24,3	25,0	26,4	27,9	30,5	43,8	300,0
Redevance pour agrément technique des rebuts yc pénalités	360,0	33,2	34,1	1,5	25,8	25,9	26,3	29,1	30,0	31,6	33,4	36,6	52,5	360,0
Redevance pour agrément technique industriel yc pénalités	100,0	9,2	9,5	0,4	7,2	7,2	7,3	8,1	8,3	8,8	9,3	10,2	14,6	100,0
Autres recettes	4 021,1	217,9	475,6	252,8	318,3	222,6	347,6	400,7	265,5	201,9	444,4	200,8	672,9	4 021,1

PLAN DE TRESORERIE (en millions de Francs CFA)		PLFI 2021	janv.-20	févr.-20	mars-20	avr.-20	mai-20	juin-20	juil.-20	août-20	sept.-20	oct.-20	nov.-20	déc.-20	Total
Ventes de biens et services		30 000,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	30 000,0
1.2.TOTAL DES PRELEVEMENTS, FONDS DE CONCOURS ET ADP		219 818,7	20 287,3	20 816,1	896,2	15 754,8	15 804,2	16 045,1	17 772,4	18 293,2	19 324,6	20 415,1	22 343,5	32 066,1	219 818,7
Prélèvements		139 750,6	12 897,7	13 233,9	569,8	10 016,2	10 047,6	10 200,7	11 298,9	11 630,0	12 285,7	12 979,0	14 205,0	20 386,1	139 750,6
Prélèvements CAS		80 068,2	7 389,6	7 582,2	326,4	5 738,6	5 756,6	5 844,4	6 473,5	6 663,2	7 038,9	7 436,1	8 138,5	11 680,0	80 068,2
2.TOTAL DEPENSES		1 908 585,9	85 858,0	114 020,3	99 794,6	103 674,3	118 389,5	176 139,8	114 102,0	200 365,5	124 923,6	173 681,7	240 800,9	356 835,7	1 908 585,9
Titre 1. Charges financières de la dette		272 890,6	12 594,0	29 402,9	18 339,7	11 229,0	12 247,6	48 531,6	14 738,5	32 611,4	14 732,7	21 057,7	8 934,0	48 471,5	272 891
Extérieure		172 187,4	7 509,9	23 721,1	6 752,0	6 879,7	3 759,7	38 760,9	7 525,0	23 608,9	6 474,9	6 969,7	3 839,6	36 385,9	172 187,4
Intérêts sur emprunts extérieurs-courants		172 187,4	7 509,9	23 721,1	6 752,0	6 879,7	3 759,7	38 760,9	7 525,0	23 608,9	6 474,9	6 969,7	3 839,6	36 385,9	172 187,4
<i>Bilatéraux</i>		26 200,4	5 467,4	333,3	2 149,7	2 907,7	1 006,1	1 358,1	5 225,5	333,3	2 097,5	2 919,3	1 009,8	1 392,6	26 200,4
<i>Multilatéraux</i>		35 831,4	1 482,2	2 630,6	2 620,9	3 566,3	2 114,6	5 624,5	1 776,7	2 591,0	2 494,3	3 642,4	2 210,4	5 077,6	35 831,4
<i>Banques</i>		12 933,5	560,2	638,6	1 981,4	405,7	639,1	3 352,6	522,8	566,1	1 883,2	408,1	619,4	1 356,3	12 933,5
<i>Marchés Financiers</i>		97 222,2	0,0	20 118,5	0,0	0,0	0,0	28 425,7	0,0	20 118,5	0,0	0,0	0,0	28 559,4	97 222,2
Intérieur		100 703,2	5 084,1	5 681,8	11 587,7	4 349,3	8 487,9	9 770,7	7 213,5	9 002,4	8 257,8	14 088,0	5 094,4	12 085,6	100 703,2
Intérêts-DGD		81 547,9	3 277,9	3 939,0	10 193,5	2 654,0	6 634,2	8 376,4	5 058,8	7 307,1	6 467,4	12 376,9	4 207,1	11 055,7	81 547,9
<i>Intérêts sur emprunts intérieurs-courants</i>		81 547,9	3 277,9	3 939,0	10 193,5	2 654,0	6 634,2	8 376,4	5 058,8	7 307,1	6 467,4	12 376,9	4 207,1	11 055,7	81 547,9
<i>Banques intérieures</i>		28 702,6	1 573,9	1 573,9	4 107,2	1 573,9	1 573,9	4 054,9	1 573,9	1 573,9	4 001,7	1 573,9	1 573,9	3 947,5	28 702,6
<i>Moratoires</i>		12 409,3	1 110,2	1 100,1	984,6	1 080,1	1 035,6	1 060,0	1 015,1	1 038,7	1 028,2	985,4	1 008,2	963,1	12 409,3
<i>Marchés Financiers</i>		40 436,0	593,8	1 265,0	5 101,7	0,0	4 024,7	3 261,5	2 469,8	4 694,5	1 437,5	9 817,6	1 625,0	6 145,1	40 436,0
Trésor-dette		19 155,3	1 806,2	1 742,8	1 394,3	1 695,3	1 853,7	1 394,3	2 154,8	1 695,3	1 790,4	1 711,1	887,3	1 029,9	19 155,3
<i>Facilités de caisse</i>		4 541,9	428,3	413,2	330,6	402,0	439,5	330,6	510,9	402,0	424,5	405,7	210,4	244,2	4 541,9
<i>Bons du Trésor Assimilables</i>		13 069,6	1 232,4	1 189,1	951,3	1 156,7	1 264,8	951,3	1 470,2	1 156,7	1 221,6	1 167,5	605,4	702,7	13 069,6
<i>Autres frais bancaires</i>		1 543,8	145,6	140,5	112,4	136,6	149,4	112,4	173,7	136,6	144,3	137,9	71,5	83,0	1 543,8
Titre 2. Dépenses de personnel		685 100,0	56 374,9	56 546,7	56 551,5	56 546,5	56 543,6	56 537,8	56 549,5	56 357,3	61 192,2	57 571,8	57 580,5	56 747,6	685 100,0
Rémunérations du personnel		685 100,0	56 374,9	56 546,7	56 551,5	56 546,5	56 543,6	56 537,8	56 549,5	56 357,3	61 192,2	57 571,8	57 580,5	56 747,6	685 100,0
<i>dont Solde permanente</i>		632 100,0	52 013,7	52 172,2	52 176,7	52 172,0	52 169,4	52 164,0	52 174,8	51 997,4	56 458,3	53 118,0	53 126,1	52 357,6	632 100,0
<i>Rémunérations autres catégories de salariés</i>		38 000,0	3 126,9	3 136,4	3 136,3	3 136,4	3 136,3	3 135,9	3 136,6	3 125,9	3 394,1	3 193,3	3 193,8	3 147,6	38 000,0
<i>Primes et indemnités des fonctionnaires</i>		15 000,0	1 234,3	1 238,1	1 238,2	1 238,1	1 238,0	1 237,9	1 238,1	1 233,9	1 339,8	1 260,5	1 260,7	1 242,5	15 000,0
<i>Rappels de solde</i>		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Titre 3. Dépenses de biens et services		230 395,3	423,4	434,5	4 560,7	8 902,4	24 757,2	14 481,2	17 880,9	21 363,0	19 711,5	16 187,4	20 823,2	80 870,6	230 395,3
<i>Remboursement TVA</i>		60 078,3	0,0	0,0	1 037,7	1 565,0	17 418,8	7 137,8	6 997,1	6 964,1	5 291,1	4 279,2	4 467,8	4 919,6	60 078,3
<i>Autres biens et services</i>		165 729,0	0,0	0,0	3 504,3	7 008,5	7 008,5	7 008,5	10 512,8	14 017,1	14 017,1	11 482,1	15 889,0	75 281,1	165 729,0
<i>Attributions de Produits</i>		4 588,1	423,4	434,5	18,7	328,8	329,9	334,9	370,9	381,8	403,3	426,1	466,4	669,3	4 588,1
<i>DG Santé (Lutte contre le tabagisme)</i>		255,7	23,6	24,2	1,0	18,3	18,4	18,7	20,7	21,3	22,5	23,7	26,0	37,3	255,7
<i>Licence de transports (DGTT)</i>		80,0	7,4	7,6	0,3	5,7	5,8	5,8	6,5	6,7	7,0	7,4	8,1	11,7	80,0
<i>Cartes grises (DGTT)</i>		60,0	5,5	5,7	0,2	4,3	4,3	4,4	4,9	5,0	5,3	5,6	6,1	8,8	60,0
<i>Permis de conduire (DGTT)</i>		40,0	3,7	3,8	0,2	2,9	2,9	2,9	3,2	3,3	3,5	3,7	4,1	5,8	40,0
<i>DG Marine Marchande</i>		113,6	10,5	10,8	0,5	8,1	8,2	8,3	9,2	9,5	10,0	10,6	11,6	16,6	113,6
<i>Fonds de soutien minier</i>		0,7	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,7
<i>ADP Entr. Patrimoine de l'Etat</i>		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>ADP Industrie</i>		70,0	6,5	6,6	0,3	5,0	5,0	5,1	5,7	5,8	6,2	6,5	7,1	10,2	70,0
<i>ADP Commerce</i>		462,0	42,6	43,7	1,9	33,1	33,2	33,7	37,4	38,4	40,6	42,9	47,0	67,4	462,0
<i>Redevance Examen et concours</i>		1 000,0	92,3	94,7	4,1	71,7	71,9	73,0	80,9	83,2	87,9	92,9	101,6	145,9	1 000,0
<i>Ristournes issues de la délivrance des diplômes et des médailles</i>		300,2	27,7	28,4	1,2	21,5	21,6	21,9	24,3	25,0	26,4	27,9	30,5	43,8	300,2
<i>Ristournes issues des autorisations et renouvellements d'emploi aux travailleurs étrangers</i>		64,8	6,0	6,1	0,3	4,6	4,7	4,7	5,2	5,4	5,7	6,0	6,6	9,5	64,8
<i>Ristournes issues des contrôles-DG Travail</i>		453,6	41,9	43,0	1,8	32,5	32,6	33,1	36,7	37,7	39,9	42,1	46,1	66,2	453,6
<i>Fonds souverain de la République Gabonaise</i>		655,6	60,5	62,1	2,7	47,0	47,1	47,9	53,0	54,6	57,6	60,9	66,6	95,6	655,6
<i>Ristournes DGCC</i>		681,8	62,9	64,6	2,8	48,9	49,0	49,8	55,1	56,7	59,9	63,3	69,3	99,5	681,8
<i>Ristournes CNLCEI</i>		350,0	32,3	33,1	1,4	25,1	25,2	25,5	28,3	29,1	30,8	32,5	35,6	51,1	350,0
Titre 4. Dépenses de transfert		195 725,0	11 448,3	16 334,7	11 384,1	11 660,5	16 494,4	15 350,4	14 461,4	14 443,5	20 066,4	14 101,5	23 730,4	26 249,4	195 725,0
<i>dont:</i>															
<i>Soutien des prix des produits pétroliers</i>		12 200,0	5,8	1 357,1	1 425,4	1 214,4	910,8	910,8	1 062,6	1 062,6	1 062,6	1 062,6	1 062,6	1 062,6	12 200,0
<i>Dons fonctionnement</i>		2 802,2	49,2	123,9	144,4	134,2	133,0	138,1	126,6	133,4	347,8	188,8	632,9	649,7	2 802,2
<i>Cotisations internationales</i>		8 201,6	683,5	683,5	683,5	683,5	683,5	683,5	683,5	683,5	683,5	683,5	683,5	683,5	8 201,6
<i>Bourses</i>		48 660,0	2 645,6	1 758,9	3 078,1	1 940,0	7 124,5	5 853,8	4 757,8	4 081,2	5 818,3	2 475,1	4 141,8	4 985,7	48 660,0
<i>Samu social</i>		1 400,0	116,7	116,7	116,7	116,7	116,7	116,7	116,7	116,7	116,7	116,7	116,7	116,7	1 400,0
<i>Provision élections sénatoriales</i>		4 000,0	0,0	4 000,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4 000,0
<i>CNAMGS</i>		33 376,3	3 418,1	2 551,1	2 677,3	2 608,6	2 520,8	2 467,9	2 365,2	2 626,5	3 008,1	2 993,5	3 054,9	3 084,4	33 376,3
<i>Part patronale</i>		13 524,0	1 385,0	1 033,7	1 084,8	1 057,0	1 021,4	1 000,0	958,4	1 064,2	1 218,9	1 213,0	1 237,8	1 249,8	13 524,0
<i>Filets sociaux</i>		5 922,9	606,6	452,7	475,1	462,9	447,3	438,0	419,7	466,1	533,8	531,2	542,1	547,3	5 922,9
<i>Personne âgée</i>		1 797,4	184,1	137,4	144,2	140,5	135,8	132,9	127,4	141,4	162,0	161,2	164,5		

PLAN DE TRESORERIE (en millions de Francs CFA)		PLFI 2021	janv.-20	févr.-20	mars-20	avr.-20	mai-20	juin-20	juil.-20	août-20	sept.-20	oct.-20	nov.-20	déc.-20	Total
Autorités administratives indépendantes		1 709,1	129,1	162,6	137,3	137,3	137,3	147,0	137,3	162,6	137,3	137,3	137,3	147,0	1 709,1
Inhumation et aides aux familles		2 950,0	51,8	130,4	152,0	141,3	140,0	145,4	133,3	140,4	366,2	198,7	666,3	684,0	2 950,0
Hôpitaux		12 907,4	1 075,6	1 075,6	1 075,6	1 075,6	1 075,6	1 075,6	1 075,6	1 075,6	1 075,6	1 075,6	1 075,6	1 075,6	12 907,4
dont Covid 19		3 500,0	291,7	291,7	291,7	291,7	291,7	291,7	291,7	291,7	291,7	291,7	291,7	291,7	3 500,0
Prime d'assurance		1 400,0	24,6	61,9	72,2	67,1	66,4	69,0	63,3	66,7	173,8	94,3	316,2	324,6	1 400,0
SOGATRA		4 467,2	78,5	197,5	230,2	214,0	212,0	220,2	201,9	212,7	554,5	300,9	1 008,9	1 035,8	4 467,2
TRANSURB		4 500,0	79,1	199,0	231,9	215,6	213,6	221,8	203,4	214,2	558,6	303,1	1 016,3	1 043,4	4 500,0
Collectivités locales et administration déconcentrée		18 995,4	2 079,6	1 930,8	-776,0	1 094,1	1 156,3	1 204,8	1 604,6	1 772,0	1 684,3	1 825,0	2 054,1	3 365,9	18 995,4
Opérateurs et autres transferts		32 285,7	567,4	1 427,5	1 664,1	1 546,7	1 532,4	1 591,1	1 459,0	1 537,1	4 007,2	2 174,9	7 291,9	7 485,9	32 285,7
Titre 5. Dépenses d'investissement		483 418,0	3 259,2	8 015,4	7 559,2	12 864,1	4 301,8	37 907,3	9 813,1	69 281,4	7 839,3	60 023,1	123 161,4	139 392,6	483 418,0
Financements sur ressources propres		231 674,0	1 618,9	3 981,3	3 754,8	6 389,8	2 136,8	18 829,1	4 874,3	34 413,0	3 893,9	29 814,3	61 175,9	60 792,1	231 674,0
Partenariats Public-Privé		2 000,0	14,0	34,4	32,4	55,2	18,4	162,5	42,1	297,1	33,6	257,4	528,1	524,8	2 000,0
Projets sur fonds de concours		17 004,0												17 004,0	
Financements extérieurs		232 740,0	1 626,3	3 999,7	3 772,0	6 419,2	2 146,6	18 915,7	4 896,7	34 571,3	3 911,8	29 951,4	61 457,4	61 071,8	232 740,0
Titre 6. Autres dépenses		41 057,0	1 758,3	3 286,1	1 399,4	2 471,8	4 044,8	3 331,4	658,6	6 309,0	1 381,4	4 740,3	6 571,4	5 104,6	41 057,0
Intérieurs-AJE		14 742,0	631,3	1 179,9	502,5	887,5	1 452,3	1 196,2	236,5	2 265,3	496,0	1 702,1	2 359,5	1 832,9	14 742,0
Protocoles transactionnels		9 999,8	428,2	800,4	340,8	602,0	985,2	811,4	160,4	1 536,6	336,5	1 154,5	1 600,5	1 243,3	9 999,8
Condamnations pécuniaires		3 116,7	133,5	249,5	106,2	187,6	307,0	252,9	50,0	478,9	104,9	359,8	498,8	387,5	3 116,7
Séquestres		797,2	34,1	63,8	27,2	48,0	78,5	64,7	12,8	122,5	26,8	92,0	127,6	99,1	797,2
Autres		828,3	35,5	66,3	28,2	49,9	81,6	67,2	13,3	127,3	27,9	95,6	132,6	103,0	828,3
Restructuration des entreprises		18 065,0	773,6	1 445,9	615,7	1 087,6	1 779,7	1 465,8	289,8	2 775,9	607,8	2 085,7	2 891,4	2 246,0	18 065,0
Coûts sociaux de restructuration		18 065,0	773,6	1 445,9	615,7	1 087,6	1 779,7	1 465,8	289,8	2 775,9	607,8	2 085,7	2 891,4	2 246,0	18 065,0
Divers		8 250,0	353,3	660,3	281,2	496,7	812,8	669,4	132,3	1 267,7	277,6	952,5	1 320,5	1 025,7	8 250,0
Dettes aux agents de l'Etat (Rappels)		3 000,0	128,5	240,1	102,3	180,6	295,6	243,4	48,1	461,0	100,9	346,4	480,2	373,0	3 000,0
Autres contentieux		1 500,0	64,2	120,1	51,1	90,3	147,8	121,7	24,1	230,5	50,5	173,2	240,1	186,5	1 500,0
Dettes garanties par l'Etat		3 750,0	160,6	300,1	127,8	225,8	369,4	304,3	60,1	576,2	126,2	433,0	600,2	466,2	3 750,0
SOLDE BUDGETAIRE DE BASE (1-2)		52 724,1	105 688,3	66 044,3	60 963,0	134 930,7	20 982,5	-57 652,6	17 041,5	-80 360,3	899,9	-50 723,1	-33 309,0	-131 780,8	52 724,1
3.TOTAL DES COMPTES SPECIAUX		134 959,2	11 468,7	11 671,7	7 142,8	10 585,2	10 617,4	10 647,7	11 090,9	11 148,8	11 896,5	11 790,9	12 363,6	14 614,8	134 959,2
PENSIONS		67 703,9	5 426,7	5 503,5	5 573,9	5 505,6	5 606,5	5 581,3	5 625,4	5 567,6	5 960,8	5 690,6	5 817,8	5 844,1	67 703,9
PRESTATIONS FAMILIALES		16 500,0	1 357,7	1 361,9	1 362,0	1 361,9	1 361,8	1 361,7	1 361,9	1 357,3	1 473,8	1 386,6	1 386,8	1 366,7	16 500,0
PROMOTION AUDIOVISUELLE ET CINEMATOGRAPHIQUE		2 049,2	189,1	194,1	8,4	146,9	147,3	149,6	165,7	170,5	180,1	190,3	208,3	298,9	2 049,2
PROMOTION DU SPORT		5 895,7	544,1	558,3	24,0	422,6	423,9	430,3	476,7	490,6	518,3	547,5	599,3	860,0	5 895,7
FORMATION POUR L'EMPLOI		2 449,0	226,0	231,9	10,0	175,5	176,1	178,8	198,0	203,8	215,3	227,4	248,9	357,3	2 449,0
SERVICE UNIVERSEL DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES		2 400,0	221,5	227,3	9,8	172,0	172,6	175,2	194,0	199,7	211,0	222,9	243,9	350,1	2 400,0
VALORISATION DU PATRIMOINE DE L'ETAT		15 024,7	1 386,6	1 422,8	61,3	1 076,8	1 080,2	1 096,7	1 214,8	1 250,4	1 320,8	1 395,4	1 527,2	2 191,7	15 024,7
FINANCEMENT DE L'HABITAT		7 786,6	718,6	737,4	31,7	558,1	559,8	568,4	629,6	648,0	684,5	723,2	791,5	1 135,9	7 786,6
SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ELECTRICITE		7 950,0	733,7	752,8	32,4	569,8	571,6	580,3	642,8	661,6	698,9	738,3	808,1	1 159,7	7 950,0
SALUBRITE PUBLIQUE		7 200,0	664,5	681,8	29,4	516,0	517,7	525,5	582,1	599,2	633,0	668,7	731,8	1 050,3	7 200,0
4.TOTAL DES REVERSEMENTS		86 859,6	8 016,4	8 225,3	354,1	6 225,4	6 244,9	6 340,1	7 022,6	7 228,4	7 635,9	8 066,9	8 828,9	12 670,7	86 859,6
Prélèvement sur les recettes au profit des collectivités locales		25 099,0	2 316,4	2 376,8	102,3	1 798,9	1 804,5	1 832,0	2 029,3	2 088,7	2 206,5	2 331,0	2 551,2	3 661,3	25 099,0
Prélèvement sur les recettes au profit des organisations internationales		11 182,5	1 032,0	1 059,0	45,6	801,5	804,0	816,2	904,1	930,6	983,1	1 038,6	1 136,7	1 631,3	11 182,5
Prélèvement de la CSS (GEF)		30 181,0	2 785,4	2 858,0	123,0	2 163,1	2 169,9	2 203,0	2 440,1	2 511,7	2 653,3	2 803,0	3 067,8	4 402,7	30 181,0
Prélèvement des Cotisations d'assurance maladie obligatoire des agents publics		13 424,3	1 238,9	1 271,2	54,7	962,1	965,2	979,9	1 085,4	1 117,2	1 180,2	1 246,8	1 364,5	1 958,3	13 424,3
Prélèvement sur les participations au profit de la SEM		250,0	23,1	23,7	1,0	17,9	18,0	18,2	20,2	20,8	22,0	23,2	25,4	36,5	250,0
Prélèvement Taxe sur les jeux (10%)		217,9	20,1	20,6	0,9	15,6	15,7	15,9	17,6	18,1	19,2	20,2	22,2	31,8	217,9
Prélèvement Agence d'Exécution de la filière forêt bois		6 504,8	600,3	616,0	26,5	466,2	467,7	474,8	525,9	541,3	571,8	604,1	661,2	948,9	6 504,8
SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL (1-2-3-4)		-169 094,6	86 203,1	46 147,2	53 466,0	118 200,2	4 120,1	-74 640,4	-1 072,1	-98 737,5	-18 632,6	-70 580,9	-54 501,5	-159 066,2	-169 094,6
5.TOTAL DES CHARGES DE TRESORERIE		637 945,5	60 339,8	48 897,3	37 872,6	44 552,1	23 723,8	80 265,4	64 024,8	63 124,9	26 092,9	60 963,3	32 982,8	95 105,7	637 945,5
Amortissement dette extérieure		217 935,0	28 592,0	16 582,6	16 202,4	13 014,9	8 981,8	28 749,5	26 329,9	14 612,3	10 731,6	15 252,4	9 050,6	29 835,0	217 935,0
Emprunts extérieurs-courants		217 935,0	28 592,0	16 582,6	16 202,4	13 014,9	8 981,8	28 749,5	26 329,9	14 612,3	10 731,6	15 252,4	9 050,6	29 835,0	217 935,0
Bilatéraux		84 961,3	20 324,4	0,0	7 020,6	10 344,7	886,9	3 017,2	18 881,5	0,0	6 608,5	12 831,6	1 547,3	3 498,6	84 961,3
Multilatéraux		68 969,6	3 836,7	8 077,7	7 232,3	992,0	2 225,5	11 416,3	3 888,7	8 077,8	4 123,1	2 118,1	2 505,0	14 476,7	68 969,6
Banques		64 004,1	4 430,9	8 504,9	1 949,5	1 678,2	5 869,4	14 316,2	3 559,8	6 534,5	0,0	302,7	4 998,3	11 859,8	64 004,1
marché international		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissement des prêts du secteur bancaire		288 165,4	11 420,3	9 586,4	12 659,8	11 449,4	9 378,5	45 917,0	33 358,7	45 391,0	12 176,7	42 584,6	9 102,9	45 140,2	288 165,4
Intérieur-DGD		288 165,4	11 420,3	9 586,4	12 659,8	11 449,4	9 378,5	45 917,0	33 358,7	45 391,0	12 176,7	42 584,6	9 102,9	45 140,2	288 165,4
Emprunts intérieurs-courants		288 165,4	11 420,3	9 586,4	12 659,8	11 449,4	9 378,5	45 917,0	33 358,7	45 391,0	12 176,7	42 584,6	9 102,9	45 140,2	288 165,4
Banques		33 383,3	1 759,4	1 759,4	4 747,6	1 759,4	1 759,4	4 799,9	1 759,4	1 759,4	4 853,1	1 759,4	1 759,4	4 907,3	33 383,3
Moratoires		98 114,7	9 660,9	7 826,9	7 912,1	9 690,0	7 619,1	7 381,9	9 299,2	7 431,6	7 323,5	9 239,8	7 343,5	7 386,0	98 114,7
Marchés Financiers		156 667,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	33 735,1	22 300,0	36 200,0	0,0	31 58			

PLAN DE TRESORERIE (en millions de Francs CFA)	PLFI 2021	janv.-20	févr.-20	mars-20	avr.-20	mai-20	juin-20	juil.-20	août-20	sept.-20	oct.-20	nov.-20	déc.-20	Total	
Prêts et avances	3 000,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3 000,0	3 000,0
Fonds Souverain de la RG	3 000,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3 000,0	3 000,0
Dépôts BEAC	0,0														
EXCEDENT/DEFICIT BASE CAISSE (1-2-3-4-5)	-807 040,1	25 863,3	-2 750,0	15 593,5	73 648,1	-19 603,7	-154 905,8	-65 096,9	-161 862,5	-44 725,6	-131 544,2	-87 484,3	-254 171,9	- 807 040	
6.TOTAL DES FINANCEMENTS	807 040,1	74 291,1	76 662,0	63 114,8	77 298,7	62 757,7	62 990,3	61 743,2	60 543,8	60 606,0	60 548,3	72 105,7	74 378,3	807 040,1	
Tirages	213 596,0	17 799,7	17 799,7	17 799,7	17 799,7	17 799,7	17 799,7	17 799,7	17 799,7	17 799,7	17 799,7	17 799,7	17 799,7	213 596,0	
Tirages sur conventions en cours	213 596,0	17 799,7	17 799,7	17 799,7	17 799,7	17 799,7	17 799,7	17 799,7	17 799,7	17 799,7	17 799,7	17 799,7	17 799,7	213 596,0	
Tirages sur nouvelles conventions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	
Tirages sur prêts programmes	0,0													-	
Partenariats Public-Privé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	
Emissions de titres publics	320 200,0	26 683,3	26 683,3	26 683,3	26 683,3	26 683,3	26 683,3	26 683,3	26 683,3	26 683,3	26 683,3	26 683,3	26 683,3	320 200,0	
Emissions de titres publics sur le Marché international	0,0													-	
Emissions de titres publics sur le Marché intérieur	320 200,0	26 683,3	26 683,3	26 683,3	26 683,3	26 683,3	26 683,3	26 683,3	26 683,3	26 683,3	26 683,3	26 683,3	26 683,3	320 200,0	
Financement bancaire	189 455,0	15 787,9	15 787,9	15 787,9	15 787,9	15 787,9	15 787,9	15 787,9	15 787,9	15 787,9	15 787,9	15 787,9	15 787,9	189 455,0	
banques commerciales	189 455,0	15 787,9	15 787,9	15 787,9	15 787,9	15 787,9	15 787,9	15 787,9	15 787,9	15 787,9	15 787,9	15 787,9	15 787,9	189 455,0	
Financement non bancaire	83 789,1	14 020,2	16 391,1	2 843,9	17 027,8	2 486,8	2 719,4	1 472,3	272,9	335,1	277,4	11 834,8	14 107,4	83 789,1	
Accumulation des instances	83 789,1	14 020,2	16 391,1	2 843,9	17 027,8	2 486,8	2 719,4	1 472,3	272,9	335,1	277,4	11 834,8	14 107,4	83 789,1	
Dépôt sur les comptes des correspondants du Trésor	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SOLDE APRES FINANCEMENT	0,0	100 154,4	73 912,0	78 708,3	150 946,8	43 154,1	-91 915,5	-3 353,7	-101 318,7	15 880,5	-70 995,8	-15 378,6	-179 793,6	0,1	
DISPONIBILITE EN DEBUT DE PERIODE	0,0	0,0	100 154,4	174 066,4	252 774,7	403 721,5	446 875,5	354 960,0	351 606,3	250 287,6	266 168,1	195 172,3	179 793,7	-	
SOLDE CUMULE APRES FINANCEMENT (19 + 20)	100 154,4	174 066,4	252 774,7	403 721,5	446 875,5	354 960,0	351 606,3	250 287,6	266 168,1	195 172,3	179 793,7	0,1	0,1		

Source : DGCPT

IV. TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

Le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) est un instrument statistique qui décrit de manière synthétique l'ensemble des opérations financières de l'Etat. Il englobe l'ensemble des flux financiers opérés au cours d'une période et ce, quel que soit l'exercice budgétaire auxquels ils se rapportent.

Le TOFE retrace de manière cohérente l'ensemble des ressources que l'Etat a obtenu ou obtiendra ou qu'il a utilisées (ou qu'il utilisera) durant une période donnée (généralement un an). On peut construire des TOFE pour les années passées (TOFE rétrospectifs), pour l'année en cours (TOFE provisoire) ou pour les années futures (TOFE prévisionnel). Ce dernier est considéré comme une annexe au projet de loi de finances 2021, conformément aux dispositions de la loi organique n°017/2020 du 17 juillet 2020 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi organique n°020/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget (LOLFEB).

Ce tableau statistique retrace l'ensemble des flux, c'est-à-dire le total des ressources qui doit être égal au total des emplois : chaque ressource doit être utilisée d'une façon ou d'une autre. Inversement chaque dépense doit être réglée d'une façon ou d'une autre : par des sommes prélevées par l'Etat (impôts et taxes), par don ou emprunt, par un retrait opéré sur un compte bancaire, par l'émission d'un titre de créance – ou enfin par constitution d'un arriéré de paiement (non-paiement pendant la période considérée).

Tableau n°36 – Le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (en millions FCFA)

(en milliards de Fcfa)	2020	2021		2022	2023
	PLFR	PLF	Ecart (2) -(1)		
I. Total des recettes, dons et Legs	1529,0	1931,3	402,3	2025,5	2161,4
1.1 Recettes pétrolières	463,5	475,8	12,3	502,8	546,8
Impôts sur les sociétés (IS)	190,0	120,6	-69,4	127,6	139,1
Revenus minières MP	146,3	191,1	44,9	202,3	220,4
Contrats de partage, participations, redevance superficiare etc...	115,0	151,9	36,9	160,7	175,1
Transferts de SOGARA	12,2	12,2	0,0	12,2	12,2
1.2 Recettes hors pétrole	1061,4	1416,6	355,1	1520,8	1612,7
Impôts directs	362,8	558,7	196,0	595,2	629,8
Impôts indirects	271,3	358,1	86,8	369,8	380,6
dont TVA	212,8	278,9	66,2	287,1	294,6
Douanes	263,1	333,3	70,1	382,8	413,4
Exportations	31,6	40,0	8,4	42,5	43,8
Importations	231,5	293,3	61,8	340,3	369,6

(en milliards de Fcfa)	2020	2021		2022	2023
	PLFR	PLF	Ecart (2) -(1)		
Autres recettes fiscales et non fiscales	164,2	166,5	2,3	172,9	188,9
1.3 Dons et legs	4,1	38,9	34,8	1,9	1,9
II. Dépenses totales	1940,0	2089,3	149,3	2119,9	2024,6
Dépenses totales hors paiement d'intérêts	1663,6	1816,5	152,9	1860,4	1793,6
2.1. Dépenses courantes (y/c intérêts dette)	1293,0	1369,7	76,7	1367,3	1354,6
Traitements et salaires	675,4	685,1	9,7	686,6	688,2
Biens et services	143,2	165,7	22,5	170,5	175,4
Transferts et interventions	197,8	246,0	48,2	250,6	260,1
dont soutien des prix des carburants	12,2	12,2	0,0	12,2	12,2
Intérêts sur la dette	276,5	272,9	-3,6	259,5	231,0
Intérieure	90,2	100,7	10,5	85,5	70,5
Extérieure	186,3	172,2	-14,1	174,1	160,5
2.2. Dépenses en capital	379,5	483,4	104,0	488,6	384,3
Financées / Ressources propres	113,2	231,7	118,5	335,2	284,1
Financements extérieurs	236,2	249,7	13,5	153,4	100,2
Partenariat Public Privé	30,0	2,0	-28,0	0,0	0,0

(en milliards de Fcfa)	2020	2021		2022	2023
	PLFR	PLF	Ecart (2) -(1)		
2.3. Prêts nets yc prise de participation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2.4. Fonds Routier	10,6	14,6	4,1	16,0	17,3
2.5. CNAMGS	44,2	43,6	-0,6	46,1	48,2
2.6. FNDS	4,0	8,3	4,3	8,6	8,8
2.7. Autres dépenses des recettes affectées	80,6	106,1	25,5	113,8	118,5
2.6. Prise en charge Engagements EPP	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2.7. Protocole transactionnel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2.8. Appui sanitaire	73,9	3,5	-70,4	0,0	0,0
2.9. Remboursement TVA	54,2	60,1	5,8	79,6	92,8
Solde primaire	-134,5	114,9	249,4	165,1	367,8
Solde global (base ordonnancements)	-411,0	-158,0	253,0	-94,4	136,8
Variation des arriérés (- = réduction)					
Extérieurs	-2,7	-1,1	1,7	-1,9	-4,0
Intérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	-2,7	-1,1	1,7	-1,9	-4,0
Solde global (base caisse)	-413,8	-159,1	254,7	-96,4	132,8
Financement	413,8	159,1	-254,7	96,4	-132,8

(en milliards de Fcfa)	2020	2021		2022	2023
	PLFR	PLF	Ecart (2) -(1)		
1. Extérieur (net)	359,8	-4,3	-364,1	-223,2	-304,5
1.1 Tirages	455,2	213,6	-241,6	151,6	98,4
1.2 Amortissements	-690,6	-217,9	472,7	-374,7	-402,8
1.3 Financement exceptionnel	595,2	0,0	-595,2	0,0	0,0
<i>dont titres publics et emprunt Obligataire sur</i>					
<i>Marché International</i>	595,2	0,0	-595,2	0,0	0,0
2. Intérieur (net)	54,0	163,4	109,4	319,5	171,7
2.1. Système bancaire	180,3	316,6	136,3	499,8	336,8
<i>BEAC</i>	147,6	186,7	39,0	611,7	398,9
<i>Banques commerciales y compris CCP</i>	32,7	129,9	97,3	-111,9	-62,0
<i>Emprunt Obligataire sur le marché sous</i>					
<i>régional</i>	85,1	163,3	78,3	-43,7	3,6
<i>Tirages</i>	241,1	320,0	78,9	150,0	150,0
<i>Remboursements des titres</i>	-156,1	-156,7	-0,6	-193,7	-146,4
<i>Système bancaire</i>	-52,4	-33,4	19,0	-68,2	-65,6
2.2. Financement non-bancaire	-132,2	-159,9	-27,7	-152,8	-140,4
<i>Dettes intérieures</i>	-162,2	-159,9	2,3	-152,8	-140,4
<i>Dettes conventionnées DGD</i>	-105,0	-98,1	6,9	-91,8	-84,4

(en milliards de Fcfa)	2020	2021		2022	2023
	PLFR	PLF	Ecart (2) -(1)		
<i>Protocoles transactionnels (AJE)</i>	-10,0	-14,7	-4,7	-6,0	-6,0
<i>Arriérés TVA</i>	-42,5	-44,0	-1,5	-50,0	-50,0
<i>Arriérés de solde</i>	-4,6	-3,0	1,6	-5,0	0,0
Partenariat Public Privé	30,0	0,0	-30,0	0,0	0,0
2.3 Financement exceptionnel	5,9	6,7	0,8	-27,5	-24,8
Coûts sociaux restructuration yc autres plans sociaux	-9,1	-23,3	-14,2	-18,5	-18,8
Cession d'actifs	15,0	30,0	15,0	0,0	0,0
Ecart de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

V. L'AFFECTATION DES RÉSULTATS

L'exécution du budget de l'exercice 2020 se solderait par un résultat prévisionnel nul. Ainsi, en tenant compte des résultats des années antérieures, le solde à nouveau prévisionnel du compte permanent des découverts du Trésor s'établirait à **-695,1 milliards FCFA**.

Tableau n°37 : La détermination et l'affectation des résultats des exercices (en millions FCFA)

	LFR 2020	PLF 2021	Ecart PLF 2021-LFR 2020
1. Opérations budgétaires			
Recettes budgétaires (+)	1 501 807	1 874 450	372 643
Dépenses budgétaires (-)	1 900 476	2 043 545	143 069
Solde des opérations budgétaires (+/-)	-398 669	-169 095	229 574
2. Opérations de trésorerie et de financement			
Charges de trésorerie et de financement (-)	1 146 671	637 945	-508 725
Ressources de trésorerie et de financement (+)	1 545 339	807 040	-738 299
Financement résiduel (+/-)			-
Solde des opérations de trésorerie et de financement (+/-)	398 669	169 095	-229 574
3. Résultats			
Résultat prévisionnel de l'exercice (+/-)	-	-	-
Résultat prévisionnel de l'exercice antérieur (+/-)	-	-	-
Résultats cumulés des années antérieures (+/-)	-695 123	-695 123	-
Solde à nouveau prévisionnel (+/-)	-695 123	-695 123	-

Sources : DGBFIP, DGCPT, DGD.

Fait à Libreville, le

Le Ministre de l'Economie et de la Relance

Jean Marie OGANDAGA